



Concours du second degré

Rapport de jury

Concours : Agrégation externe

Section : Géographie

Session 2015

Rapport de jury présenté par : François LOUVEAUX

Président du jury

AGREGATION EXTERNE DE GEOGRAPHIE

Session 2014

RAPPORT DU JURY

Par

François LOUVEAUX : président du jury.
Nathalie BERNARDIE-TAHIR, FLORENCE SMITS et Eric VIAL : vice-présidents du jury
Jean-Claude BATREL : secrétaire général du jury

Sommaire

1. Présentation du concours

- 1.1. Liste des membres du jury
- 1.2. Commentaires et observations du président
- 1.3. Textes officiels et descriptif des épreuves

2. Commentaires des épreuves écrites

- 2.1. Composition de géographie thématique
- 2.2. Composition de géographie des territoires
- 2.3. Épreuve sur dossier : concepts et méthodes de la géographie
- 2.4. Composition d'histoire

3. Commentaires des épreuves orales

- 3.1. Commentaire de documents géographiques
- 3.2. Leçon de géographie, hors programme
- 3.3. Commentaire et confrontation de documents d'histoire

1. Présentation du concours

1.1. Liste des membres du jury

Président

François LOUVEAUX

Inspecteur Général de l'Education Nationale

Vice-présidents

Nathalie BERNARDIE-TAHIR

Professeure des Universités

Université de Limoges

(Géographie)

Florence SMITS

Inspectrice Générale de l'Education Nationale

Eric VIAL

Professeur des Universités

Université de Cergy-Pontoise

(Histoire)

Secrétaire général

Jean-Claude BATREL

Professeur de classes préparatoires aux grandes écoles

Lycée Hélène Boucher, Paris

Membres du jury

Philippe ALLEE

Professeur des Universités

Université de Limoges

Vivien BARRIERE

Maître de conférences

Université de Cergy-Pontoise

(Histoire)

Francine BARTHE

Maître de conférences

Université Picardie Jules Verne Amiens

Arnaud BRENNETOT

Maître de conférences

Université de Rouen

Pascal CHEVALIER

Professeur des Universités

Université de Montpellier 3

Claire DELFOSSE

Professeure des Universités

Université Lyon 2

Clarisse DIDELON-LOISEAU

Maître de conférences

Université du Havre

Olivier FORLIN

Maître de conférences
Université de Grenoble
(Histoire)

Sabine LEFEBVRE

Professeure des Universités
Université de Bourgogne Dijon
(Histoire)

Renaud LE GOIX

Professeur des Universités
Université de Paris 7 Diderot

Danielle LE PRADO-MADAULE

Inspectrice d'académie, Inspectrice pédagogique régionale
Académie de Montpellier

Nancy de RICHEMOND

Maître de conférences
Université de Montpellier III

Marie REDON

Maître de conférences
Université de Paris 13

Nathalie REVEYAZ

Inspectrice d'académie, Inspectrice pédagogique régionale
Académie de Grenoble

Manuel ROYO

Professeur des Universités
Université de Tours
(Histoire)

Serge WEBER

Maître de conférences
Université Paris-Est Marne-la-Vallée

1.2 Commentaires et observations du président

En cinq sessions, le nombre de places mises au concours a augmenté de plus de moitié – de 21 places en 2011 à 38 –, le nombre de candidats présents aux quatre épreuves d'un tiers, la moyenne d'admission est nettement supérieure à 09, tangente souvent 10. Les jurys ont eu le sentiment de recruter de bons agrégés. Les directoires précédents avaient écrit que le faible nombre de postes mis au concours écartait des candidats tout à fait aptes à être agrégés. Ils ont été entendus, le nombre de poste a augmenté, sans inquiétudes sur la possibilité de recruter et cette année encore deux candidats au moins auraient mérité de figurer sur une liste complémentaire.

Ces évolutions positives s'expliquent d'abord par le travail des candidats prêts à se frotter à un concours exigeant, à l'efficacité des préparateurs qui continuent, partout mais dans des conditions très différentes, à former des étudiants – formation qui ne se résume pas à la seule année du concours. Avec une remarquable stabilité depuis 2000, de dix à quinze centres fournissent des admissibles, entre sept et dix des admis et la forte concentration des réussites dans les deux centres de Paris et Lyon (autour de $\frac{3}{4}$ des admis) est une constante sur ces 15 dernières années. La mobilisation, l'efficacité des services ne se démentent pas, malgré la charge que représente le concours. C'est vrai des services de la direction générale des ressources humaines du ministère (DGRH) qui organisent le concours, de ceux du service inter académique des examens et concours (SIEC) qui assurent une part de la logistique. L'oral mobilise des personnels du Lycée Louis-le-Grand, de la bibliothèque de géographie sous la houlette efficace de madame Creppy (bibliothèque

interuniversitaire de la Sorbonne, Institut de géographie qui met à disposition des locaux, université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne) en n'oubliant ni les personnels de la loge, ni les appariteurs étudiants, toujours aussi précieux. Tous accueillent, accompagnent dans d'excellentes conditions les candidats de l'oral parce qu'ils ont à cœur de les aider, parce qu'ils ont conscience de l'importance de ce recrutement. Cette année, les services de la direction du système d'information et des usages numériques de l'université de Paris 1 se sont joints à l'équipe. Ils ont fourni aux candidats un matériel neuf et performant et les services indispensables. Le recours aux moyens numériques pour l'épreuve de leçon de géographie était un pari délicat, exigeant à la fois un long travail de configuration et de vérification des postes de travail, de mise en place et de maintenance d'un réseau dédié et sécurisé : tout cela s'est parfaitement déroulé. Au nom des candidats, comme à celui du jury, merci donc à toutes celles, tous ceux qui assurent ces tâches essentielles, avec une grande conscience et une remarquable efficacité. Le directeur du concours adresse aussi ses remerciements chaleureux aux membres du jury, ceux qui assument la lourde charge de la correction des écrits, ceux qui siègent dans les commissions d'oral. Il s'agit d'un engagement précieux au nom d'une certaine idée de ce que doit être ce recrutement, avec bien sûr une compétence incontestée, mais aussi une égale attention à tous les candidats, quelle que soit la valeur de la prestation du jour. Le jury sait les difficultés et les aléas d'un concours. Merci à lui d'avoir allié rigueur et sérieux avec une très précieuse décontraction apparente.

La nouveauté la plus importante de cette session portait sur l'introduction des moyens numériques pour l'épreuve de leçon de géographie à l'oral. L'utilisation des moyens numériques pour lire des documents, les travailler, proposer une présentation plus vivante et surtout en phase avec les pratiques professionnelles des enseignants n'est pas une nouveauté absolue : elle est pratiquée depuis plusieurs années dans l'épreuve de commentaire de documents géographiques. Il va de soi que, progressivement, ces outils devront remplacer les présentations faites sur des tableaux papiers et avec un rétroprojecteur, non par volonté de faire « moderne » mais parce que c'est aujourd'hui la réalité dans la grande majorité des classes. Plus significatif, les candidats avaient aussi la possibilité d'utiliser des ressources en ligne pour construire, étayer, illustrer la leçon. Comme annoncé, cette année le sujet était proposé à la fois sous la forme ancienne « papier » et sous la forme « numérique ». Le candidat est laissé seul devant son sujet pendant trente minutes, puis on lui apporte une sélection d'ouvrages et d'articles (5 à 6) choisis par le jury, qui donnent de très utiles éclairages sur le sujet. Après un temps de réflexion sans documents, le candidat dispose aussi d'un accès à des ressources en ligne, accès suspendu une heure avant la fin de l'épreuve, pour éviter qu'il ne se laisse piéger par l'abondance des ressources disponibles. Cette double procédure, papier et numérique, sera maintenue pour la session de 2016, mais il est clair que ces supports papier ont vocation à disparaître. Le candidat a donc accès à des ressources en ligne, ouvrages, articles, mais aussi à des ressources pour illustrer la leçon, parfois des propositions de mise en œuvre. La liste des outils et des sites, rappelée dans le rapport, sera disponible sur le site officiel du concours (siac2), comme sur le portail national d'histoire géographie (Eduscol). Si le jury décide de la modifier, d'ajouter des sites ou des outils, l'information sera disponible sur ces mêmes supports. L'objectif est bien là encore de se rapprocher des conditions du futur métier : la préparation des cours se fait très largement aujourd'hui via le numérique, les sites ici proposés, les réseaux professionnels. Le ministère propose des sites pédagogiques (Edugéo, Eduscol, Eduthèque...). Il paraît indispensable que de futurs enseignants se familiarisent très tôt avec ces sites professionnels, ce qui suppose encore de résoudre des questions techniques (une adresse électronique compatible par exemple). On peut imaginer que cela se réalisera très vite, en accord entre ESPE, universités partenaires et services rectoraux et pas seulement bien sûr pour la seule préparation du concours de l'agrégation. La part du numérique ne peut que s'affirmer, à un moment où dans le monde scolaire la formation « par et pour » le numérique est une priorité. On sait aussi qu'un concours ne peut tester la totalité des compétences utiles, qu'il évolue et que ces évolutions se feront, comme toujours, en concertation, avec volontarisme et prudence, réalisme.

Un enseignant appartient à une communauté, travaille avec des équipes. Quelle que soit la discipline qu'il enseigne il est par ailleurs chargé de transmettre les valeurs de la République, de les faire vivre et partager. Le concours doit permettre d'évaluer ces aptitudes, l'attention et la réflexion apportées à ces questions, la prise en compte de ces dimensions du métier. Un enseignant d'histoire-géographie est directement concerné : dans le cadre des programmes il devra enseigner ce que l'on nomme parfois « des questions vives ». Les enseignants d'histoire et géographie jouent un rôle important même si non unique dans l'enseignement moral et civique nouvellement mis en œuvre. L'épreuve « agir en fonctionnaire de façon éthique et responsable » a disparu du concours. Dans une lettre aux membres des jurys de tous les concours de recrutement madame la Ministre a insisté sur l'importance pour de futurs enseignants d'avoir une pleine conscience de leur responsabilité dans la transmission des valeurs de la République, dans un contexte sur lequel les dramatiques événements de janvier ont

jeté une lumière crue. Ces valeurs ne se réduisent pas à des éléments à connaître, elles doivent aussi imprégner les pratiques pédagogiques au quotidien, les approches vis-à-vis des élèves. La question mise au programme en histoire, qui porte justement sur la République a bien sûr permis à la commission d'étude de documents en histoire d'aborder de façon plus approfondie ces questions, le rapport en atteste, mais les deux autres commissions ont systématiquement cherché dans le dialogue avec le candidat à s'assurer de cette nécessaire prise de conscience. On n'attend sûrement pas des réponses toutes faites, des recettes, mais la certitude que ces enjeux ont été compris, que les futurs professeurs d'histoire-géographie ont aussi conscience des difficultés qu'ils peuvent rencontrer dans leur pratique lors de l'évocation de certains thèmes des programmes, et qu'ils ont la capacité à mener un dialogue ouvert et exigeant avec leurs élèves.

Etre enseignant, c'est transmettre des connaissances et faire acquérir des compétences, ici dans deux disciplines. Il faut pour cela des bases scientifiques solides, actualisées. Il faut aussi être capable de les transmettre à tous les élèves, dans leur diversité, dans la diversité des territoires. Cela suppose de dégager l'essentiel de façon claire et non caricaturale, de rendre simples des analyses complexes, sans se noyer dans cette complexité, ni déformer, ni caricaturer. Cette compétence majeure repose sur l'alliance de la maîtrise disciplinaire et d'une démarche pédagogique choisie pour permettre aux élèves de s'approprier des faits, de les hiérarchiser, de les relier, de savoir les réutiliser mais aussi d'avoir conscience des limites de toute analyse et de savoir que les façons de concevoir, d'analyser, d'interpréter évoluent. On est là au cœur du métier. Cela requiert une solide formation, initiale puis continue. Cela suppose une expérience, des échanges avec d'autres enseignants, des équipes, des formateurs, des inspecteurs. Bref, cela se construit et la très grande majorité des candidats, hormis ceux qui ont déjà une expérience significative de l'enseignement, ne peut avoir cette maîtrise au moment du concours. En revanche il est indispensable qu'ils aient conscience de ces nécessités, qu'ils se posent systématiquement la question de ce qui doit être compris, retenu par les élèves, et des méthodes pour y parvenir. Ces exigences ne sont pas nouvelles et les jurys antérieurs ne les négligeaient certes pas. Il a semblé important de les rappeler aux candidats comme à leurs préparateurs. Le jury a donc modifié l'ordre habituel de l'entretien. Au lieu de commencer par des questions sur la leçon ou sur le commentaire, questions qui s'élargissent ensuite aux notions et définitions et de terminer enfin par quelques questions sur une possible mise en œuvre pédagogique, l'entretien a le plus souvent commencé par les questions pédagogiques : qu'est-ce que les élèves doivent retenir et comprendre ? Que sélectionner dans le corpus scientifique, le dossier documentaire pour parvenir à cet objectif ? Quelles variantes peut-on imaginer selon les niveaux et les lieux d'enseignement ? Enseigner le monde rural à des élèves d'un collège rural ou d'un collège de la banlieue parisienne n'implique ni la même approche ni les mêmes choix de priorités. On est là dans l'évidence. Cette nouveauté relative dans la conduite de l'entretien n'a de sens que pour attirer l'attention sur ce volet pédagogique indispensable qui lui aussi se prépare, se réfléchit. Il n'a pas semblé logique et cohérent de noter séparément ces deux volets en leur attribuant chacun un barème. A qualité scientifique comparable, la pertinence des échanges sur les aspects pédagogiques fait la différence entre deux prestations et donc le classement final. On ne demande pas à des débutants d'avoir les pratiques de professeurs confirmés, mais d'avoir une idée assez claire des exigences professionnelles. Inutile d'ajouter que candidats les plus solides associent valeur scientifique et vraie conscience des enjeux pédagogiques.

On l'aura compris, l'agrégation externe de géographie, et ce n'est pas nouveau, cherche à recruter de très bons professionnels en devenir. Aucune épreuve de concours, aucun dialogue avec un jury ne peuvent attester que toutes les qualités requises sont acquises, ne permettent de mesurer avec précision un potentiel, de s'assurer de la fermeté des convictions. La diversité des épreuves, des commissions permet de tester une large gamme de compétences complémentaires. L'entretien oral permet aussi de se faire une idée de la personnalité : l'ouverture d'esprit, l'aptitude au dialogue, la qualité d'écoute, la capacité à reconnaître une erreur ou à admettre une objection sont des qualités majeures pour un enseignant. Chacun des membres du jury sait le stress que représente une épreuve, sait aussi qu'une prestation manquée, un jour, ne dit rien des qualités d'un candidat, non plus que de sa capacité à progresser. Etre agrégé suppose de réussir bien à très bien sept épreuves différentes, appuyées sur deux disciplines. Le fait que la moyenne générale des huit premiers candidats dépasse 14, signale la très grande solidité des lauréats. Les rapports des différentes commissions illustrent les partis pris assumés par le jury, constamment réaffirmés, ce que démontrera une utile lecture des précédents rapports. Il n'y a pas d'approche géographique ou historique privilégiée et les sujets obligent à manier des approches différentes qui attestent de la vitalité des deux disciplines. Les sujets abordent des thématiques liées à l'actualité scientifique des disciplines, mais leur traitement suppose aussi de connaître et utiliser des approches plus classiques mais toujours indispensables. L'ancrage dans la société est consubstantiel à la géographie d'aujourd'hui, aux exigences des programmes scolaires, au fait que les élèves se tournent souvent vers le

professeur d'histoire-géographie pour éclairer événements et débats d'actualité, ce qui est l'une des spécificités du métier. Les rapports qui suivent illustrent des approches parfois différentes mais qui, toutes, insistent sur les mêmes qualités. Le jury n'a pas de doctrine figée. On recherche des connaissances maîtrisées, des qualités d'expression écrite, graphique et orale, la capacité de synthèse et de hiérarchisation, l'aptitude à construire à partir de situations complexes des démonstrations simples, compréhensibles, maîtrisables, adaptables à des contextes différents.

Félicitations aux candidats pour la qualité de leur travail, de leurs prestations. Remerciements aux préparateurs qui aident les étudiants à acquérir le haut niveau de maîtrise que suppose le concours. Ce concours continue à se préparer dans de nombreux centres, on peut réussir ailleurs qu'à Paris ou Lyon, le tissu des préparations reste vivace. C'est une donnée à prendre en compte à un moment de profonde réforme de la formation des enseignants. Les lauréats de l'agrégation recevront dans les Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) une formation, largement commune avec les lauréats d'autres concours d'enseignants et de personnels éducatifs. Que les lauréats soient félicités pour une réussite qui couronne un parcours solide et beaucoup d'efforts. Qu'ils aient bien conscience qu'ils sont au début d'une carrière qui est particulièrement ouverte. Ils savent qu'ils ont beaucoup à apprendre, qu'il leur faudra entretenir leur capital de départ, affirmer une professionnalité qui passe par des échanges, du travail en groupe, une formation continue exigeante pour la réussite de chacun des élèves que la Nation leur confie.

François Louveaux

1.2.2. Les épreuves d'admissibilité

Pour cette session 2015, 395 inscrits ; 162 ont composé en géo thématique, 160 en géographie des territoires, 157 en épreuve sur dossier et 153 en histoire. Le nombre de candidats admissibles est 74, soit 48,7% des non éliminés et la barre d'admissibilité a été fixée par le jury à 30 points, soit 7,5/20.

Epreuves d'admissibilité	Nombre de présents	Moyenne des présents	Moyenne des admissibles
Géographie thématique	162	7,64 (6,74 en 2008; 8,09 en 2009; 8,66 en 2010; 8,97 en 2011, 7,87 en 2012; 7,97 en 2013, 7,77 en 2014)	11,35 (11,54 en 2008; 12,31 en 2009; 12,59 en 2010; 10,67 en 2011; 11,73 en 2012; 11,60 en 2013, 11,98 en 2014)
Géographie des territoires	160	7,12 (6,41 en 2008; 7,17 en 2009; 7,39 en 2010; 7,91 en 2011; 7,06 en 2012; 7,08 en 2013, 7,12 en 2014)	11,39 (9,98 en 2008; 11,09 en 2009; 11,33 en 2010; 11,74 en 2011; 11,02 en 2012; 10,87 en 2013, 10,98 en 2014)
Epreuve sur dossier	157	7,44 (7,10 en 2008; 7,63 en 2009; 7,78 en 2010; 7,8 en 2011; 7,9 en 2012; 6,99 en 2013, 6,66 en 2014)	10,85 (10,19 en 2008; 12,27 en 2009; 10,84 en 2010; 10,62 en 2011; 11,02 en 2012; 10,71 en 2013, 10,20 en 2014)
Histoire	153	7,72 (5,52 en 2008; 6,75 en 2009; 9,75 en 2010; 6,86 en 2011; 6,5 en 2012; 6 en 2013, 7,47 en 2014)	11,16 (10,80 en 2008; 11,35 en 2009; 10,71 en 2010; 10,17 en 2011; 10,44 en 2012; 11,29 en 2013, 11,41 en 2014)

1.2.3. Les épreuves d'admission

Sur les 74 candidats admissibles, 73 ont été entendus, avec la défection d'un candidat. La barre d'admission a été fixée à 124 points, soit une moyenne de 9,54.

Epreuves d'admission	Moyenne des présents	Moyenne des admis
Commentaire de documents (total des deux épreuves)	9,89 (9,7 en 2008; 10,73 en 2009; 11,04 en 2010; 9,66 en 2011; 7,67 en 2012; 9,29 en 2013, 8,75 en 2014)	12,18 (12,12 en 2008; 13 en 2009; 12,88 en 2010; 11,81 en 2011; 10,33 en 2012; 11,43 en 2013, 11,94 en 2014)
Leçon de géographie hors programme	9,03 (6,83 en 2008; 8,57 en 2009; 8,43 en 2010; 9,17 en 2011; 8,91 en 2012; 7,87 en 2013, 8,25 en 2014)	11,95 (8,72 en 2008; 11,76 en 2009; 10,88 en 2010; 11,62 en 2011; 12,43 en 2012; 10,51 en 2013, 11,28 en 2014)
Commentaire de documents d'histoire	8,78 (9,11 en 2008; 9,61 en 2009; 9,24 en 2010; 9,31 en 2011; 8,53 en 2012; 7,98 en 2013, 8,34 en 2014)	11,39 (11,12 en 2008; 11,16 en 2009; 12,16 en 2010; 12,24 en 2011; 10,95 en 2012; 10,97 en 2013)

Note des admissibles	Nombre de candidats ayant obtenu ces notes à l'oral		
	Commentaire de documents géographiques	Leçon de géographie hors programme	Commentaire de documents d'histoire
<5	8	19	20
5 à 9	27	22	21
10 à 14	28	20	22
>15	10	12	10

1.2.4. Une « photographie » des candidats

Par sexe

	Inscrits	Admissibles	Admis
Femmes	176	40	21
Hommes	219	34	17

Par âge

Année de naissance	Inscrits	Admissibles	Admis
Entre 1950 et 1970	32	2	1
Entre 1971 et 1980	80	4	1
1981-1985	73	5	3
1986-1992	210	63	33

Par académie

Académie	2014		2015	
	Admissibles	Admis	Admissibles	Admis
Aix-Marseille	2	1	2	-
Amiens	-	-	2	-
Bordeaux	2	1	3	2
Grenoble	4	1	2	2
Lille	5	1	3	-
Limoges	1	1	-	-
Lyon	13	10	16	13
Montpellier	3	1	2	-
Nancy-Metz	3	1	-	-
Nantes	-	-	2	-
Orléans-Tours	1	-	1	1
Poitiers	-	-	1	-
Paris-Créteil-Versailles	26	14	29	12
Rennes	1	-	7	4
Strasbourg	3	1	-	-
Toulouse	-	-	3	3
Guadeloupe	-	-	1	1

Répartition par profession

Profession	Nombre d'admissibles	Nombre d'admis
Elève d'une ENS	8	8
Etudiant	44	22
Enseignant CPE-COP stagiaire	7	2
Enseignant titulaire MEN	11	4
Agent non titulaire du MEN	2	1
Hors fonction publique/sans emploi	2	1

1.3. Textes officiels et descriptif des épreuves

1.3.1. Programme de la session 2015

Géographie thématique

- Géographie des mers et océans (nouvelle question)
- Représenter l'espace

Géographie des territoires

- La France : mutations des systèmes productifs
- Canada, Etats-Unis, Mexique

Histoire ancienne

- Le monde romain de 70 av. J.C. à 73 ap. J.C. (nouvelle question)

Histoire contemporaine

- Citoyenneté, république, démocratie en France de 1789 à 1899 (nouvelle question)

1.3.2 Les épreuves du concours de l'agrégation externe de géographie

ARRETÉ DU 28-12-2009, rubrique « Annexe »

JO du 6-1-2010

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=?cidTexte=JORFTEXT000021625792&dateTexte=&col dAction=rechJO&categorieLien=id>

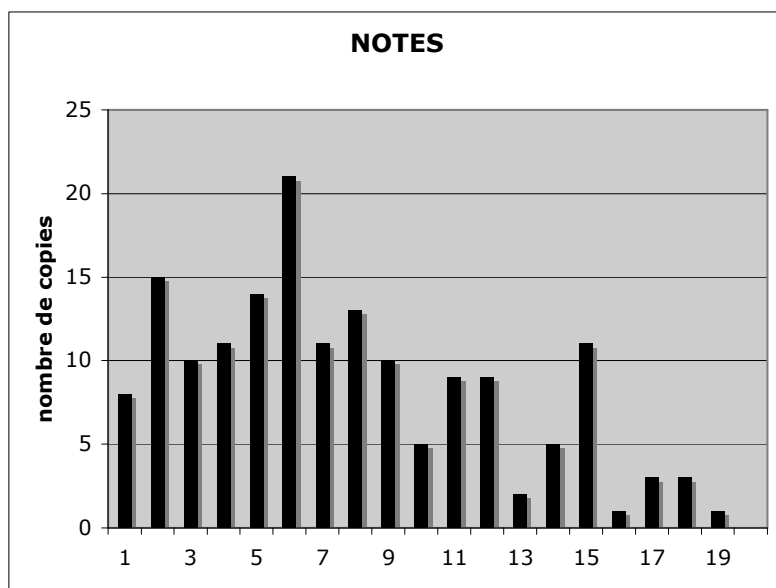
2 - Épreuves écrites d'admissibilité

2.1. Composition de géographie thématique

Durée : 7 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

Sujet : Mers et océans : enjeux économiques et défis environnementaux



La moyenne générale de cette épreuve est de 7,64/20. Dans l'ensemble, les copies ont été d'un niveau moyen : peu de copies très faibles, peu de très bonnes copies, l'essentiel correspondant à des copies présentant des connaissances certaines et témoignant d'un travail sérieux de cette question au programme, mais quelquefois inachevées, souvent parcellaires ou trop descriptives.

D'une façon générale, les correcteurs ont apprécié **le bon niveau d'expression française** de cette session, à quelques exceptions près. C'est agréable et cela contribue à une lecture aisée des copies. Toutefois, le niveau d'orthographe laisse encore à désirer (fautes d'accord, notamment sur les participes passés), y compris de façon assez surprenante dans de très bonnes copies où ce défaut a été constaté à plusieurs reprises et sanctionné par quelques points en moins.

Le jury s'est également félicité de trouver **des copies presque toutes systématiquement illustrées** (l'absence de tout croquis est sanctionnée). Ces illustrations sont en général de bonne qualité graphique, certaines fouillées, avec une légende longue, organisée et problématisée. Le jury apprécie que ces croquis soient intégrés dans le corps du devoir, car cela évite un renvoi en fin de copie. Si les croquis valorisent fortement la copie, il est en revanche très peu utile de produire un ou deux petits schémas indigents avec quelques flèches (type organigramme ou modèle comme celui des fameux cercles du développement durable retrouvé dans de nombreuses copies). Cependant, cette année encore, le jury déplore la faible adéquation de certaines illustrations avec le propos, donnant dès lors le sentiment que les candidats cherchent à tout prix à replacer des croquis « prêts à l'emploi » (par ailleurs bien faits et qu'ils ont travaillés lors de leur préparation) sans que le statut de l'exemple choisi soit toujours pertinent par rapport au développement du devoir. Certains candidats ont notamment réalisé des planisphères de synthèse, avec plus ou moins de succès selon leur capacité à adapter l'exercice cartographique au sujet proposé et sans toujours éviter les effets de « plaquage » de carte connue.

Concernant les exemples, le jury rappelle qu'ils servent avant tout à étayer l'argumentation, qu'ils doivent d'être précis et détaillés (et pas seulement un nom de lieu cité de manière allusive), si possible originaux. Il n'est pas une copie qui n'ait évoqué les deux exemples des nouveaux enjeux de l'Arctique et de l'explosion de la plate-forme pétrolière *Deep Water Horizon* dans le Golfe du Mexique, deux exemples certes pertinents, mais qui perdent un peu de leur portée tant ils sont répétés, quasiment dans les mêmes termes, dans toutes les copies. Il est impératif de diversifier spatialement les exemples, en évitant de se limiter à la seule Europe, voire à la seule France, défaut fréquemment rencontré. À l'inverse, certains devoirs se bornent à un alignement d'exemples vus en cours, souvent mal reliés au propos du paragraphe dans lequel ils s'insèrent, et pas toujours des plus pertinents pour illustrer tels ou tels enjeux du sujet. A cet égard, il convient absolument d'éviter de consacrer une partie tout entière au développement d'un cas d'étude : si ce n'est pas en soi inintéressant, notamment dans le cadre d'un enseignement, cela nuit en revanche fortement à la portée démonstrative et problématisée de l'analyse proposée. En tant que **futurs enseignants**, les candidats pouvaient en revanche efficacement s'appuyer sur des cas d'étude préconisés dans les programmes du secondaire, en les mettant bien sûr en perspective et en montrant par là leur capacité d'articulation entre le champ disciplinaire, les connaissances acquises et les implications de la profession à laquelle ils aspirent.

Parmi les attendus d'une copie d'agrégation figurent également les **références bibliographiques** qui montrent que le candidat connaît les auteurs ayant travaillé la question. Ces références doivent étayer le propos à bon escient et ne pas être déversées à tout moment au fil de l'analyse juste pour traduire l'étendue de la culture géographique du candidat, surtout si elles n'éclairent pas spécifiquement le sujet. Il est également important que **les termes du sujet** soient bien définis, surtout s'ils renvoient à des concepts ou des notions complexes ou larges. Toutefois, il ne faut pas tomber dans un extrême consistant à tout définir de manière systématique, y compris des termes très courants qui ne prêtent pas à confusion : en l'espèce, il n'était pas utile de définir longuement ce qu'est l'économie (« enjeux économiques »), encore moins de consacrer de longs paragraphes à ce qu'on entend par « mers et océans ».

Enfin, si de nombreuses copies ont traduit d'indéniables qualités (bonne réflexion géographique, effort de problématisation, argumentation convaincante, connaissance des auteurs et des concepts...), certaines d'entre elles **n'ont abordé qu'une partie du sujet**, en laissant des pans entiers de côté. La littoralisation en particulier a été un point trop souvent négligé, voire totalement occulté dans certaines copies. Certes, la lettre de cadrage insistait d'une part sur la nécessité de « décentrer le regard et d'envisager les mers et les océans comme des objets scientifiques à part entière », et indiquait d'autre part que « la frange littorale de l'espace terrestre ne serait considérée que dans son interaction dynamique avec les espaces marins ». Cela ne signifiait donc pas que la dimension littorale et côtière du sujet (l'aménagement des façades portuaires, le développement du tourisme balnéaire, etc.) doive être évacuée, bien au contraire, mais abordée à travers le prisme de la maritimité. De même, la multiplication des périmètres de conservation ou de protection marine est un point qui a souvent été traité de manière très lacunaire et pointilliste, alors même qu'il constituait un aspect central du sujet. Plus largement, le jury a trop souvent déploré **la faiblesse de l'approche multiscalaire**, la petite

échelle étant très largement privilégiée au détriment de la grande et de la moyenne. C'est ici un défaut majeur car la problématique corrélant les menaces/risques/défis environnementaux à la mondialisation de l'économie maritime (ou à la maritimisation de l'économie mondiale) se traduit de manières sensiblement différentes selon les mers et océans, selon les types d'espace (plateaux continentaux/haute mer), selon les latitudes, selon que l'on se situe en surface ou en profondeur, etc. Le sujet proposé était vaste, très vaste, car il supposait de croiser :

- une réflexion portant sur les enjeux économiques des mers et océans comme lieux de la circulation maritime mondiale, comme lieux d'exploitation des ressources de la mer (pêche, aquaculture, hydrocarbures, nodules polymétalliques, production énergétique, etc.), comme lieux du tourisme (plaisance, croisière, observation d'animaux, balnéotropisme, etc.)
- à une analyse sur les menaces environnementales qui pèsent sur ce type d'espace (pollution de l'eau, érosion de la biodiversité, appauvrissement des ressources, perturbation des dynamiques marines, multiplication des phénomènes climatiques extrêmes, élévation du niveau marin/global change, etc.)

Plusieurs questions se posent néanmoins sur cette corrélation : les défis environnementaux auxquels les mers sont confrontées sont-ils liés seulement aux enjeux d'une économie maritime exacerbée, ou bien ont-ils des origines bien plus globales ou plus locales, selon le cas ? En effet, le réchauffement climatique, par exemple, est l'émanation d'une activité humaine globale (et surtout terrestre) qui se manifeste d'abord par un effet sur l'élévation du niveau marin. En revanche, la dégradation du milieu littoral peut aussi être liée à des choix d'aménagement locaux.

Il fallait donc envisager ce sujet dans le cadre d'une **approche véritablement systémique**, à travers le prisme des mers et des océans qu'il convient d'appréhender à la fois comme des milieux, des espaces et des territoires. A partir de là, se pose la question de la conciliation entre le développement économique et la préservation de l'environnement (enjeu de développement durable) en termes de réponse forcément spatialisée : à quelles échelles ? Quelle échelle est la plus pertinente ? Comment aboutir à une gestion intégrée ?

La réflexion pouvait *in fine* aboutir à un **renversement de la problématique** en explorant l'idée selon laquelle la protection environnementale des mers et océans peut devenir un véritable enjeu économique.

Les correcteurs ont accepté plusieurs approches et types de plan, à condition qu'ils soient cohérents et reposent sur une véritable réflexion géographique et sur des connaissances satisfaisantes. Il était notamment possible d'envisager l'articulation suivante :

- **Une première partie**, consacrée aux **enjeux économiques et menaces environnementales dans l'océan mondial**, pouvait permettre d'explorer les limites environnementales des différentes formes d'exploitations économiques des mers et des océans, en pointant leurs évolutions spatio-temporelles. **A une échelle globale**, il s'agissait d'abord de mettre en évidence les enjeux d'une mondialisation de l'économie maritime et de ses répercussions sur l'environnement. Cet état des lieux global de la question peut être abordé selon les trois dimensions des mers et océans :

- sur la mer, considérée comme un vaste espace horizontal support d'échanges et de réseaux : accroissement des flux, intensification des circulations, maritimisation, gigantisme naval avec des conséquences environnementales corollaires (pollutions, risques d'accident et de marées noires, atteintes des écosystèmes littoraux, etc.)
- sous la mer, considérée comme un volume d'eau qui forme un milieu où se trouvent des ressources : l'eau elle-même (utilisée dans les procédés de désalinisation avec des effets induits sur l'environnement), la pêche comme activité économique la plus ancienne, liée à l'environnement proche ou lointain selon les types de pêche, avec comme conséquence néfaste la surpêche (et la perte de biodiversité associée), l'aquaculture qui produit des nutriments facteurs d'eutrophisation, les câbles sous-marins posés à la surface du plancher océanique et, sous le plancher océanique, des hydrocarbures, minerais (or, argent, zinc, etc.), nodules polymétalliques, dont l'exploitation peut engendrer des risques de pollution
- et au bord de la mer, où le phénomène de littoralisation (lié au processus d'attractivité et de polarisation des populations et des activités, à la densification du bâti, à la création de nouveaux espaces -terre-pleins- ou à la revalorisation des fronts de mer) pose la question de la durabilité et des risques à l'échelle de l'interface terre/mer. Cela pose aussi la question de l'impact du réchauffement climatique et de l'élévation du niveau marin sur les littoraux anthropisés.

- Il s'agissait ensuite, **dans une seconde partie**, de conduire en profondeur une **approche multiscalair**e de la problématique croisant enjeux économiques et défis environnementaux dans différents espaces. De fait, selon les types de lieux, les enjeux économiques et les menaces environnementales ne revêtent pas la même intensité.

- il était ainsi possible de montrer combien ces tensions varient selon les lieux et les mers : différences entre mers fermées (Méditerranée, Mer d'Aral par exemple) et océans ; différences également entre les océans, selon les latitudes, etc. ; différenciations fortes entre les littoraux et la haute mer, qui ne sont pas concernés par les mêmes risques (en nature et en intensité) ; entre la surface et les profondeurs
- un autre point pouvait être centré plus spécifiquement sur les plateaux continentaux/littoraux qui concentrent toutes les problématiques avec intensité. Il s'agissait là de faire un focus sur l'espace maritime pré-continental qui est le plus soumis aux pressions économiques et aux menaces environnementales
- enfin, dans un retournement dialectique, il était intéressant de montrer que le milieu maritime pouvait apparaître comme une menace pour ces aménagements et les acteurs économiques de ces lieux : tempêtes, inondations, tsunami, montée des eaux (eustatisme), posant par-là même la question de la complexité et de l'échelle de la gestion des risques.

- **Une troisième partie** devait ensuite permettre de souligner **la nécessité d'une gestion intégrée multiscalair**e et de s'interroger sur la manière dont **la délimitation des zones de protection et/ou d'exploitation contribue à territorialiser les mers**

En effet, pour faire face aux contraintes imbriquées et systémiques des enjeux économiques et environnementaux, des réponses politiques sont apportées à différentes échelles du ou des territoires maritimes, ou plutôt des « merritoires », par différents types d'acteurs. On pouvait dès lors montrer, qu'à **l'échelle nationale des eaux territoriales**, étaient mis en place des réserves et parcs marins (AMP) pour protéger les écosystèmes (récifs coralliens), le Grenelle des mers en 2009, une législation sur les droits de passage des navires polluants (rupture de l'ANZUS par exemple), etc. **A l'échelle des mers partagées**, on pouvait évoquer des tentatives de gestion conjointe comme en Méditerranée, les enjeux présents et à venir pour l'Arctique ou la mer Baltique, les problématiques de l'espace caribéen à la fois très partagé et conflictuel, etc. Enfin, **à l'échelle mondiale**, il était intéressant d'étudier les ZEE et la question des 350 milles nautiques sur plateau continental (prolongement des 200 milles nautiques définis en 1982), la problématique de la zone internationale des fonds marins, le questionnement sur la notion de patrimoine commun de l'humanité et de la disparition programmée de la haute mer.

Philippe Allée, Jean-Claude Batrel, Nathalie Bernardie-Tahir, Marie Redon

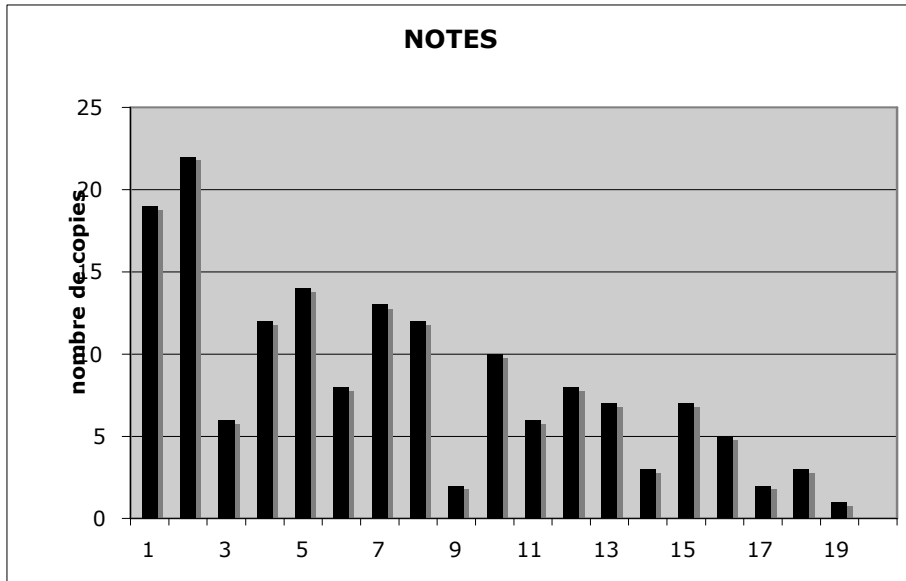
2.2 Composition de géographie des territoires

Durée : 7 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

Sujet: Mutations des systèmes productifs et recompositions des territoires ruraux français

Le jury a corrigé 160 copies. La note moyenne constatée est identique à celle de la session 2014, 7,12 avec des écarts-types élevés. Le sujet, volontairement très large comme les années précédentes, couvrait de nombreux aspects de la question au programme ce qui a permis à la plupart des candidats de construire des devoirs intéressants mettant en valeur les articulations qui fondent les systèmes productifs. Néanmoins, près d'un sixième des devoirs comptait moins de quatre pages, ce qui, même si la longueur n'est pas un gage de qualité, ne permet guère de couvrir les différents aspects d'un sujet d'agrégation.



Le jury a valorisé les copies qui, sans forcément apporter de réponses, posaient des questions, témoignaient d'une réflexion, ont analysé les interactions existant entre les termes du sujet, et celles qui avaient réellement abordé des lieux différents (et pas seulement sous la forme d'une simple mention) sans oublier les DROM (ce qu'un certain nombre de copies a abordé notamment par des exemples de mutations du système productif de la canne-à-sucre).

Afin de guider les candidats et les préparateurs dans leur travail, le jury souhaite souligner quelques points importants relatifs à l'analyse et à la composition du sujet. Ce propos sera utilement complété par la lecture, ou la relecture, des rapports des sessions précédentes.

Des introductions qui doivent permettre de comprendre l'angle de lecture adopté

Il est nécessaire dans le travail d'analyse du sujet, dont rend compte l'introduction, à la fois de définir les termes du sujet et de poser une problématique ciblée.

Le jury a ainsi valorisé les copies qui ont proposé des définitions nuancées et articulées les unes par rapport aux autres et non des définitions stéréotypées. Comme toujours, chaque terme est important. Certes, chacun ou presque a proposé une définition des « systèmes productifs » (mais les systèmes productifs ruraux ne se limitent pas à l'agriculture, l'agro-alimentaire et la filière-bois). En revanche, trop souvent, les territoires ruraux n'ont pas été clairement définis et discutés. La question du périurbain était importante : on pouvait concevoir de l'inclure ou non dans le sujet, mais il était souhaitable d'indiquer ce qu'il en était. Les meilleures copies ont également pensé à souligner que mutations et recompositions traduisent des changements, des évolutions, ce qui implique de prendre un point de référence temporel (et de le justifier) en introduction. De plus, il fallait tenir compte du pluriel et d'emblée souligner la diversité des situations. La définition d'un terme peut d'ailleurs poser des interrogations sans nécessairement qu'une réponse précise soit apportée. Il ne s'agissait donc pas de juxtaposer les définitions, mais de mettre l'accent sur les articulations entre ces différents aspects ce qui permettait de construire la problématique.

Les sujets posés exigent de construire une problématique précise et d'appuyer le raisonnement sur des notions maîtrisées et des exemples détaillés et nuancés. Il fallait ici articuler mutations des systèmes productifs et évolutions des territoires ruraux, le terme de « territoire » sous-tend une capacité à se transformer également de manière autonome. Le sujet avait ainsi pour objectif d'évaluer les capacités d'analyse, de réflexion et de démonstration géographiques tout en permettant de mettre en œuvre des connaissances assez larges, relatives à l'ensemble des systèmes productifs, aux fonctions résidentielles et présentes, aux politiques d'aménagement et politiques publiques ainsi qu'aux acteurs (le terme de territoire y invite de manière explicite). Il était possible d'approcher le sujet à partir d'un constat assez simple : à un moment où la notion même de secteurs économiques tend à s'effacer, et donc la différence entre le secteur agricole (et de manière plus large primaire) et les autres secteurs s'est estompée et où la différence entre rural et urbain est de plus en plus difficile à établir, il est possible de s'interroger sur les liens qui existent entre ces deux évolutions parallèles qui

se dessinent depuis la crise des années 1970 et qui se sont renforcées depuis l'essor d'Internet et d'une économie résidentielle à partir de la fin des années 1990.

Il ne s'agissait pas de réciter des théories sur les mutations des systèmes productifs, mais bien de voir les liens avec l'évolution de territoires, ici des territoires ruraux. Cela permettait de traiter le sujet à la fois dans une dimension temporelle (en précisant bien les périodes) et de varier les échelles et les exemples.

Un propos qui témoigne de qualités d'analyse géographique et de connaissances précises

Le jury cherche à évaluer les capacités d'analyse géographique des candidats. Pour cela, il ne « suffit » pas d'avoir des connaissances, il faut aussi être capable de les utiliser pour présenter des exemples précis et détaillés, de savoir construire un raisonnement multiscalair ou encore de mettre en relation les différentes composantes du sujet. Le jury n'attendait ni problématique, ni plan particuliers pourvu que ceux-ci permettent une articulation entre les termes du sujet et mettent en œuvre une approche géographique, ce que plusieurs copies ont très bien réalisé. Parmi les meilleures copies, différents angles d'approche ont ainsi été présentés, néanmoins nous n'en retiendrons qu'une, ici, à titre de proposition.

Une première partie pouvait souligner le caractère de moins en moins agricole des territoires ruraux en s'appuyant sur les évolutions productives (déclin agricole, transformation des exploitations, politiques de qualité, essor de l'industrie et de l'économie résidentielle et résidentielle). Les meilleures copies ont également pensé à souligner que les espaces ruraux n'ont cependant jamais été exclusivement agricoles. Fruit de mutations économiques générales et d'actions politiques, l'évolution des systèmes productifs, notamment agro-alimentaires, a des répercussions sur les paysages ruraux (banalisation, mais aussi valorisation de paysages dits « traditionnels »), ainsi que sur l'emploi (diminution de l'emploi agricole, parfois compensée par des emplois agro-alimentaires dans quelques territoires). L'analyse de la périphérie de Chartres marquée par la périurbanisation, l'essor de la *Cosmetic Valley* et la persistance d'une grande agriculture céréalière, qui connaît cependant des évolutions et des difficultés pouvait illustrer ce point. Ce constat de départ permettait d'aborder les mutations démographiques, en soulignant leurs liens avec les mutations des systèmes productifs qu'il s'agisse des départs, des arrivées et/ou des évolutions des profils démographiques. Il était important de souligner qu'il n'existe pas une situation mais plusieurs. Cela conduisait à constater que les territoires ruraux sont de plus en plus intégrés au reste de l'économie et du territoire national. Pour ce faire, ils doivent être connectés aux réseaux des transports et des télécommunications. L'articulation aux autoroutes permet par exemple les activités liées à la logistique. On note ainsi l'importance des zones d'activités près des échangeurs. De même les commerces et entreprises ont besoin d'être approvisionnés. Les réseaux de transport sont également importants pour l'économie résidentielle et touristique. Enfin le numérique revêt de grands enjeux aujourd'hui. La libéralisation des services pose ici question. Il reste que certains espaces ruraux demeurent isolés, tant du point de vue des voies de communication, que du point de vue du numérique. Toutefois, des acteurs s'installent ou valorisent cet isolement en l'opposant à la ville, mais cette demande demeure marginale et distingue nettement les territoires ruraux des territoires métropolitains. Et cela alors que l'importance des liens urbain-rural nés des mutations des systèmes productifs et des recompositions rurales semblerait remettre en cause les spécificités des territoires ruraux.

Cette première partie amenait à s'interroger, dans un deuxième temps, sur les deux principaux défis qu'engendrent ces évolutions et auxquels doivent faire face les territoires ruraux et leurs systèmes productifs. L'élément le plus marquant est peut-être le nombre croissant d'acteurs. Il convenait de s'intéresser à l'influence des politiques menées à toutes les échelles de la petite (accords internationaux, PAC et autres politiques européennes, notamment dans le domaine environnemental et régional) vers la grande, notamment les politiques de développement local. On pouvait évoquer ici, par exemple, la politique menée par des territoires ruraux au sud de la Drôme pour se distinguer comme un territoire bio (la Biovallée), ou les actions réalisées par les territoires ruraux comme celui de Millevaches en faveur de l'installation de nouveaux résidents et l'accompagnement pour la création de leur entreprise, sans oublier les politiques locales en faveur de l'accès au numérique. Les politiques de labellisation élaborées à différentes échelles peuvent aussi jouer un rôle dans les recompositions des territoires ruraux (facteurs, d'attractivité, de compétitivité, voire contraintes...). Il convenait également d'évoquer les politiques comme celle des pôles de compétitivité qui peuvent renforcer les grappes d'entreprises ou les pôles d'excellence rurale. Le recul des services publics ou des services à la personne dans certains territoires peut être un frein aux recompositions rurales. Aussi les politiques menées dans ces domaines jouent-elles un grand rôle (fermeture d'écoles, de maternités, ou politiques en faveur de l'installation de jeunes médecins...). Les acteurs extérieurs ne sont pas seulement politiques. Dans le domaine économique, les mutations des systèmes productifs s'accompagnent de l'importance croissante des acteurs extérieurs au territoire (acteurs urbains), des

acteurs qui peuvent être internationaux (firmes internationales par exemple). Toutefois, la mondialisation, la fragilisation de certains systèmes productifs, tout comme les nouvelles politiques énergétiques peuvent contribuer à la relocalisation-reterritorialisation des systèmes productifs : par exemple les circuits courts alimentaires, fréquemment cités dans les copies, renforcent les liens entre territoires ruraux (souvent périurbains) et villes, mais il s'agit aussi des circuits courts dans le secteur de l'énergie (projets bois bocage, de méthanisation et chaudières à bois collectives). Dans le secteur du bois cela amène à valoriser la ressource locale pour d'autres usages du bois et dans le même temps à la revalorisation des savoir-faire et des entreprises locales. Cet ensemble conduisait à interroger les images et les représentations associées aux territoires ruraux et à leurs systèmes productifs. Quelles sont les regards qui dominent : patrimoine, zones de loisirs, espaces productifs ? Comment les territoires ruraux sont-ils désormais perçus par ceux qui y vivent, ceux qui les visitent et ceux qui prennent les décisions, qu'ils soient « d'ici ou non » ? Sont-ils des espaces à protéger, sans y encourager les activités (zones centrales des parcs nationaux, réserves,...), des espaces de production intensive, des espaces de loisirs, des espaces habités (et habités pourquoi : pour leur proximité ou leur éloignement à la ville...) ? Il convenait de souligner la diversité des situations selon l'échelle considérée et les acteurs. Cette diversité permettait d'assurer la transition vers le troisième temps qui soulignait l'inégale ampleur et nature des mutations et des recompositions et évaluait les dynamiques présentes.

Dans cette partie, il était possible d'esquisser les grandes lignes des dynamiques territoriales associées à ces mutations et recompositions. On pouvait distinguer des territoires ruraux où les mutations sont insuffisantes et/ou inadaptées ce qui se traduit par des crises des systèmes productifs et/ou des territoires ruraux. Entrent dans cette « catégorie » des territoires agricoles et agro-alimentaires intensifs notamment en termes d'élevage. C'est le cas du « modèle agricole breton » qui vit non seulement une crise liée à la mondialisation, mais aussi à une remise en cause environnementale (normes environnementales). Les habitants, autour de la question de l'eau ou par la faiblesse des aménités qui sont issues de ces systèmes (paysages...), contestent aussi ce système productif. Les territoires ruraux en difficultés sont également ceux où l'industrie est en crise et dont les recompositions rurales ne sont pas suffisantes pour compenser, à l'image de la montagne vosgienne. Ce sont également les territoires ruraux isolés qui n'ont que peu évolué et connaissent une crise économique et démographique. D'autres espaces allient permanences et mutations d'une part et offrent une certaine convergence des mutations des systèmes productifs et des recompositions territoriales d'autre part. Tel est le cas des dynamiques productives fondées sur la valorisation du patrimoine (patrimoine culinaire et produits de terroir, autres patrimoines productifs y compris le bois ou des activités « anciennes » comme les couteaux...), valorisation de savoir-faire avec les artisans d'art. On pouvait évoquer l'Aubrac, avec sa race bovine (l'aubrac), son couteau (le laguiole) son fromage (le laguiole) et un chef étoilé (Bras)... Parmi les territoires ruraux touristico-gastronomiques on pouvait citer la Dordogne, les régions de vignoble. Entrent aussi dans cette catégorie des territoires marqués par des dynamiques démographiques créatrices d'emplois. L'économie résidentielle et touristique peut stimuler l'artisanat local, les services... et être à l'origine de la création de TPE (Millevaches). Sans oublier les territoires ruraux dont les systèmes productifs évoluent et contribuent aux dynamiques rurales : comme dans le cas de la *Cosmetic Valley*. D'autres territoires ruraux, enfin, ont connu des mutations telles qu'il est désormais difficile pour certains de les qualifier de territoires ruraux. C'est le cas notamment des franges périurbaines des principales métropoles, des espaces du tourisme de masse à l'image des Alpes du Nord, fragilisés, notamment eu égard au contexte du changement climatique et des préoccupations de développement durable.

Il convient de répéter que ceci n'est bien sûr qu'une proposition, d'autres types de plan ont été appréciés du jury. Toutefois les plans chronologiques sur l'évolution des systèmes productifs ou sur celle de l'agriculture ne convenaient pas, tout comme les plans qui ne traitaient, sans doute faute de connaissance, qu'une partie du sujet. S'il est important d'appuyer la réflexion sur des exemples précis et développés, il ne faut pas construire des parties qui ne sont que des juxtapositions d'exemples, sans véritable analyse à une autre échelle que locale. Il faut éviter les parties incantatoires (ce qu'il faudrait faire...) ou les analyses trop simplistes, qui présentent une évolution vers le « tout intensif » ou le « tout qualité ». Les références aux travaux de chercheurs ont été appréciées lorsqu'elles ne se limitaient pas à un nom ou à un titre mais présentaient, de manière précise, leur analyse. Le jury attire aussi l'attention sur la conclusion qui gagne à ne pas être réduite à un résumé « linéaire » des points abordés, mais à faire ressortir deux ou trois idées fortes. Enfin, le jury ne saurait que trop rappeler l'importance de la précision des termes employés, de la qualité de l'orthographe et de la syntaxe.

Des illustrations à valeur démonstrative

Le jury a apprécié les efforts de production graphique qu'il s'agisse des schémas sagittaires ou d'organisation spatiale infra-texte ou des schémas de synthèse et les a valorisés. Cependant, il met

en garde contre la multiplication des productions graphiques dans les copies, d'autant qu'elles ne sont pas toujours soignées ou démonstratives. Le jury s'étonne que de nombreuses copies aient mentionné les vignobles dans leur schéma de synthèse en oubliant celui du Languedoc et les vignobles des Côtes-du-Rhône. Les productions graphiques ne se suffisent pas en soi et doivent être commentés. Plusieurs copies ont livré en guise d'illustration, des cartes agricoles plaquées qui ne correspondaient pas au sujet. Nous ne saurions recommander, comme l'année dernière, que les candidats aient certes le souci de continuer à apprendre des croquis déjà réalisés, mais qu'ils envisagent les manières de les adapter à d'autres problématiques, ce qui impose une réflexion ainsi qu'une connaissance de la sémiologie graphique.

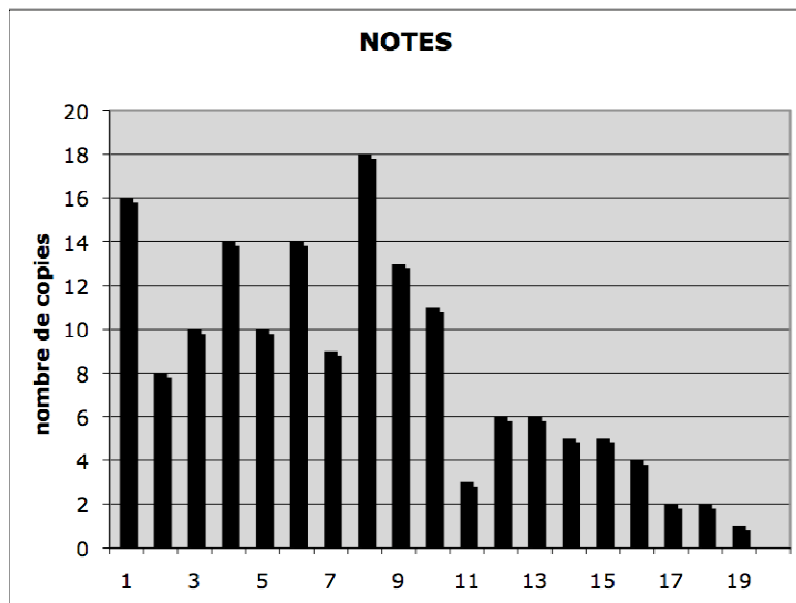
Beaucoup de copies ont su répondre à ces défis et témoignent de la grande qualité de la préparation et du travail fourni. Le jury ne peut que féliciter les candidats et encourager chacun à poursuivre dans cette voie.

Claire Delfosse, Clarisse Didelon, Nathalie Reveyaz, Florence Smits

2.3. Epreuve sur dossier : concepts et méthodes de la géographie

Durée : 7 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit



2.3.1. OPTION A : « Espaces, Territoires, sociétés »

Sujet : La géographie, les géographes et la question du pouvoir

Commentaires généraux

- 32 copies sur 156 ont choisi ce sujet, dont une copie blanche
- Distribution des notes (hors copie blanche) : de 20/20 à 1/20
- Moyenne : 8,78
- Médiane : 8
- Ecart type : 5,01

Par rapport à l'année 2014 (36 copies et 6, 5 de moyenne), le sujet a été choisi par un nombre légèrement plus restreint de candidats, mais il a été plus « valorisant » en termes de notes.

Le sujet s'est avéré sélectif : sur les 32 copies, une proportion significative de très bonnes copies et de bonnes copies. 13 copies ont cependant été notées entre 0 (une copie blanche) et 7 ; 9 copies entre 7 et 10 : il y a donc peu de copies moyennes. Les copies qui ont obtenu des notes supérieures ou égales à 15 étaient indéniablement bonnes, les correcteurs tiennent à féliciter ces candidats pour la maturité de leur réflexion.

Les enjeux du sujet ont départagé les candidats : lorsqu'ils étaient compris, le thème du « pouvoir » a permis aux candidats de donner libre cours à leurs capacités d'analyse. A l'inverse, lorsque les enjeux n'étaient pas compris, il s'est avéré difficile de faire autre chose que de tourner en rond.

Les candidats qui se sont distingués ont témoigné d'une réelle préparation, notamment sur la technique de l'épreuve. C'est le deuxième facteur qui a départagé les candidats. C'était donc un sujet discriminant, ne permettant pas aux stratégies superficielles de remplissage ou de paraphrase de faire illusion. Une assez bonne connaissance de l'histoire de la géographie suffisait aux candidats pour délimiter les enjeux du sujet et le comprendre, au moins dans ses grandes lignes. Une connaissance fine des débats internes, des postures politiques et idéologiques, des différents courants de pensée et de l'importance de la démarche critique ont garanti une compréhension approfondie du sujet. Les candidats soucieux de comprendre la manière dont la géographie a été utilisée et continue à l'être dans les rapports de domination ont bien mieux réussi leur copie que les autres. Rares mais pas absents, les candidats conscients de la portée critique de la géographie vis-à-vis des groupes sociaux dominants ont particulièrement réussi le sujet.

Rappelons que l'analyse du sujet représente un moment crucial pour l'exercice de l'étude sur dossier. La plupart des candidats se sont contentés d'écrire que la question du pouvoir était large, vaste ou vague, sans s'interroger sur les différentes significations et domaines d'application de cette notion. Restait à exprimer clairement ce qu'on entendait par là. Les copies qui ont donc pris le soin de reformuler le sujet à l'aide de tous les synonymes ou antonymes du « pouvoir » ont été considérablement aidées pour éviter le hors sujet. L'exploration de termes tels que « domination, oppression, répression, autorité, souveraineté, régime, subalternisation, exploitation, aliénation, légitimité, illégitimité » et « contre-pouvoir, contestation, résistance, résistance passive, révolte, rébellion, révolution, subversion, anarchisme » ont évidemment permis aux candidats de commencer à réfléchir concrètement à ce que l'intitulé du sujet recelait.

L'histoire de la géographie politique et de la géopolitique est supposée connue au sortir d'une formation universitaire, de même que la confrontation entre les deux « pères » de la géographie française que seraient Paul Vidal de la Blache et Elisée Reclus. Cela n'allait pas de soi pour tous les candidats. Le dossier mentionnait Reclus, certains ont précisé qu'il était anarchiste et communiste, mais rarement déduction en a été tirée. Le dossier contenait un texte réflexif de Jean Dresch, qui fait partie des géographes importants à connaître pour la géographie française, dont le parcours institutionnel était explicité dans le texte : résistant et communiste, sa reconnaissance par l'institution universitaire a été plus difficile que pour des non résistants. La manière qu'il a de présenter ce qu'il a fait de sa mission en Afrique occidentale a été rarement comprise, faute de contextualisation dans les rapports de force qui prévalaient avant la décolonisation et faute d'une interrogation assez poussée sur le rôle social et politique du travail scientifique.

La plupart des copies ont intégré le fait que les rapports de domination reposent sur une approche intersectionnelle : sexe, race, classe (même si ce n'était pas toujours formulé en termes d'intersectionnalité). On peut les en féliciter et féliciter leurs enseignants. Mais certaines copies ignorent encore ce renouvellement pourtant déjà ancien de la géographie. Certains ont même été jusqu'à affirmer que la prétendue neutralité de la géographie interdirait d'explorer les rapports

asymétriques de pouvoir et lui refuserait la légitimité de tenir un discours critique, notamment féministe. La confusion répandue entre objectivité et neutralité n'a donc pas été évitée par tous.

Des lacunes se sont confirmées quant à certains éléments attendus de la bibliographie (avec en particulier une méconnaissance répandue de la géographie à l'époque coloniale et de l'approche postcoloniale), alors qu'un « effet de loupe » a favorisé certains auteurs, notamment Jacques Lévy et Michel Lussault. D'autres lacunes sont à relever dans les différents champs de la discipline (par exemple en géographie sociale et en géographie culturelle) ou sur les différentes approches (critiques, radicales, féministes, structuralistes, poststructuralistes etc.). La distinction entre « champ thématique » et « approche » n'est pas toujours claire, alors que le sujet invitait à faire simplement preuve de bon sens dans une réflexion épistémologique – les manuels, désormais nombreux et bien diffusés, d'épistémologie ou d'histoire de la géographie suffisent amplement pour avoir ce réflexe.

Nombre de candidats ont choisi de capitaliser leur bagage sur des questions de programme actuelles (Amérique du nord) ou passées (conflits), souvent à bon escient. Cela a cependant donné lieu à des croquis liés au programme plutôt qu'à des croquis originaux qui auraient été mieux adaptés au sujet. On peut déplorer le fait que pour beaucoup de croquis, la pertinence pour l'argumentaire restait floue ou éloignée.

Quelques fautes d'orthographe ou de formulation et confusions de vocabulaire récurrentes : « Elisée Reclus » et non « Elysée RECLUS » (ni « y », ni majuscules pour les noms propres) ; « M. Augié », au lieu de Michel Agier ou de Marc Augé. Il a manqué souvent un « t » à « Ratzel ». Alain Lipietz n'est pas géographe. Alain Reynaud (et non « Raynaud ») ; « paradigme » sans « y » ; « gentrification » sans « y ». Des confusions sont à relever : entre « colonial studies » et « postcolonial studies » ; « out of place » ne veut pas dire « hors du territoire » ; le jury a été heureux de ne trouver qu'une seule confusion sur le genre employant l'expression « théorie des genres » (formulation incorrecte) au lieu de « études genre » (formulation correcte).

Question 1 : Comment les géographes se sont-ils saisis de la notion de pouvoir ? L'étude du pouvoir a-t-elle contribué à faire émerger des champs spécifiques dans la discipline ?

La première question invitait sans détour à repérer les champs et sous-disciplines de la géographie qui sont davantage concernés que d'autres par la question du pouvoir. Or, le jury a été surpris de constater que de nombreux candidats ignoraient les différents champs thématiques et sous-disciplines qui se sont constitués au sein de la géographie académique. Cette réflexion ne pouvait se passer d'un regard sur la compartimentation progressive de la discipline en spécialités sous-disciplinaires. Géographie politique, géopolitique, géographie électorale, géographie économique, géographie sociale, géographie urbaine, géographie rurale, géographie physique, géographie culturelle, aménagement et urbanisme, géographie scolaire ou géographie du travail étaient autant de pistes possibles pour interroger la spécialisation infradisciplinaire et son institutionnalisation. Cette compartimentation a pu dans certains cas mettre la question du pouvoir sur le devant de la scène, dans d'autres la masquer, ou encore opérer des retours inattendus sur cette question.

La référence à Yves Lacoste était bien sûr attendue, mais elle a été faite avec parfois de lourdes imprécisions (le renouveau de la géopolitique critique ne s'est pas fait « dans les années 1990 »). Elisée Reclus semble n'avoir été que rarement étudié (on ne saurait se contenter de l'idée qu'il « faisait un peu figure à part »). Le contresens sur Reclus et Lacoste est souvent patent : la géographie c'est peut-être « d'abord, faire la guerre », mais à qui et contre quoi ? Des relectures contextualisées de Friedrich Ratzel, d'André Siegfried, de Harold McKinder, de Jacques Ancel, de Jean Tricart, de Pierre George ou encore d'Alain Reynaud, Renée Rochefort et d'autres auteurs attendus auraient permis d'ancrer le raisonnement.

On pouvait aborder la relation centre/périphérie (mais avec des références précises, notamment à Alain Reynaud, et une réflexion sur le modèle), de même que les nuances des termes « inégalité », « injustice » et « iniquité », la coercition et le consensus. Des termes comme « idéologie » ou « totalitarisme » étaient bienvenus, mais sans faire l'économie d'une réflexion équilibrée et critique sur leurs acceptions et leurs (més-) usages. Une réflexion historicisée et critique sur le pouvoir des cartes et la fabrique de la géographie scolaire était bien sûr un atout pour traiter la question.

Cependant on ne pouvait guère imaginer que la géographie ait jamais été subdivisée en champs plus ou moins imprécis tels que « géographie statistique », « géographie libérale », « géographie de la violence », « géographie behavioriste », selon les copies : la confusion entre champs, approches et postures a été le principal défaut rencontré. En revanche dans certains cas, les nuances entre les postures : radicale, féministe, queer ou subalterniste au sein de la géographie critique ont été décrites, ce que le jury a mis en valeur. La référence aux disciplines voisines comme l'histoire ou la sociologie

permettait bien sûr une meilleure argumentation, que ce soit respectivement avec Michelle Perrot ou Pierre Bourdieu, pour ceux qui ont été cités.

Le jury a apprécié que soient abordés des auteurs désormais abondamment mobilisés en géographie tels que David Harvey, Henri Lefebvre ou Michel Foucault, qui permettaient d'explorer la dimension prescriptive et performative de l'espace, les références à la dénomination spatiale, la géopolitique comme variante appliquée du pouvoir économique, tout autant que le renouvellement de la géographie du vote. Certains ont même pensé à évoquer le rôle dans le renouveau de la géographie critique de maisons d'édition alternatives, attentives aux positions subalternes, ce qui témoignait d'une culture actualisée des publications dans la discipline, en particulier pour ce qui concerne le problème de la traduction de certains textes.

La manière dont les géographes ont depuis le XIX^es. abordé la notion de pouvoir était nécessairement construite, située et historicisée. Élisée Reclus rédigeait la première Géographie universelle pour proposer le savoir stratégique de la connaissance des espaces à l'ensemble des citoyens et non aux seuls états-majors. Se réclamer de lui au moment de la refondation de la géopolitique critique par Yves Lacoste ou, avec l'émergence de la géographie radicale (notamment par David Harvey), c'était prendre en compte que la géopolitique était un ordre aussi économique fondé sur l'appropriation et la dépossession – sans séparer artificiellement géographie économique et géopolitique. Des géographes anticolonialistes comme Jean Dresch ont également fait état du rapport de force découlant des disparités économiques et des processus d'exploitation ou de prédation économique. Dans le même contexte, le découpage de l'espace, le rôle des géographes convoqués pour tracer les frontières, la dénomination des espaces (lieux débaptisés par exemple), la production et la manipulation des connaissances puis des données statistiques étaient des pistes à explorer. La position des géographes appelait une réflexion sur les savoirs situés. Ainsi, plusieurs sous-disciplines et plusieurs postures ou approches se sont progressivement affirmées en géographie, abordant de front la question du pouvoir : la géographie politique (texte de Claval), la géopolitique (avec leurs courants nationalistes, militaristes ou colonialistes et antinationalistes, pacifistes et anticolonialistes respectivement), la géographie économique – avec ses courants marxistes et libéraux, la géographie sociale (d'inspiration marxiste) et radicale (néomarxiste ou anarchiste) la géographie culturelle refondée, dans la lignée des approches constructionnistes du social, notamment féministes, postcoloniales, subalternistes et *queer*, depuis les années 1990 – prenant pour objet les régimes de production des inégalités et les représentations et idéologies servant les rapports de domination, qu'ils soient de sexe, de race ou de classe. On pouvait conclure sur les approches intersectionnelles qui s'avèrent fédératrices dans les différents champs.

Question 2 : L'approche géographique du pouvoir est-elle (seulement) une question d'échelle ?

Cette question a été dans la grande majorité des copies traitée de façon hâtive et superficielle. Elle attendait deux temps de réponse : une définition et analyse de ce que la notion d'échelle recouvre en géographie, et des contre-propositions pour montrer que les échelles ne sont pas une entrée suffisante (la partie « seulement » entre parenthèses de l'intitulé). Bien rares ont été les copies qui ont réussi à traiter ces deux volets de la réponse. On se rend compte que les idées ne sont pas si claires sur la distinction pourtant fondamentale en géographie entre échelle d'observation, échelle d'analyse et échelle d'intervention. Les notions de « maille », « maillage » et de « découpage » ont été largement mises de côté, de même que la définition des termes mêmes d'« échelle » ou de « multiscalaire ». Or, le découpage et la performativité des subdivisions spatiales (échelles du pouvoir, de l'administration et de l'exercice de la démocratie) étaient un point central du sujet.

Inversement, les processus qui se jouent des échelles, qui les croisent ou les connectent entre elles (comme les migrations, les transports, la mobilité, le genre, la sexualité ou encore le travail) n'ont pas motivé l'imagination de la plupart des candidats, à de rares et heureuses exceptions près. Des efforts judicieux ont été faits sur les différentes échelles d'appréhension d'un phénomène (à la manière d'Yves Lacoste sur le Proche Orient), ainsi que sur la combinaison des échelles aux stratégies d'acteurs. De nombreux documents du corpus invitaient explicitement à le faire, notamment ceux sur la Sicile, sur Bruxelles ou sur Phnom Penh.

L'échelle d'observation, l'échelle d'analyse et l'échelle d'intervention sont les trois piliers de toute étude géographique et indispensables pour toute réflexion sur les rapports de pouvoir dans l'espace. La sélection et la production de l'information, la manière de conduire les corrélations et les explications, le contexte juridico-administratif qui contraignent les acteurs, procédures et échelons de l'action font varier la nature et les structures des processus à mesure que l'on change d'échelle. Entre autres, les documents sur les groupes armés colombiens, le contrôle des frontières, la Sicile, les agglomérations belges ou encore le texte sur la géographie sous Vichy étaient faciles à exploiter pour montrer que le choix de l'échelle pouvait influencer l'interprétation et la compréhension des faits géographiques : les structures produisant les inégalités relèvent d'échelles différentes qui s'imbriquent

dans chaque cas d'étude. « Choisir une échelle, c'est se situer dans un régime de justification donné », comme l'a très bien noté une copie.

Cependant, lorsqu'on s'attache à identifier la dimension transversale du pouvoir symbolique, d'autres postes d'observation permettent d'éviter d'être emprisonné par une échelle ou par la difficulté de mener un raisonnement multiscalair. Explorer les dispositifs et les agencements, l'analyse structurale, la topologie et la traçabilité – points, zones, couloirs ou barrières (notamment à partir des documents de cartographie policière ou de la carte de la surveillance à Phnom Penh) – sont aussi fructueux que la performativité du discours et du vocabulaire utilisé, les méthodologies visuelles, l'expérience sensible de l'espace ou la matérialité du paysage – proposés par de nombreux documents, notamment ceux de Doreen Massey, de Linda McDowell et les photographies du corpus.

Question 3 : Au regard des différentes définitions du pouvoir présentées dans le corpus documentaire, cette notion vous paraît-elle pertinente pour traiter des rapports sociaux dans l'espace ?

Il fallait, pour critiquer la notion de pouvoir, au moins l'explicitier, dans ses différentes formes et ses différents détenteurs ou objets d'exercice. L'argumentation a été souvent circulaire et répétitive. Rares ont été les tentatives, suffisamment hiérarchisées, de voir les différentes « définitions » de la notion, mais ce sont plutôt des champs d'application que des définitions terminologiques qui ont été vus. Il fallait quoi qu'il en soit éviter un contresens de fond sur l'éthique au sein des disciplines scientifiques, surtout lorsque les formes de domination dans les rapports sociaux n'ont pas été identifiées, sous couvert de l'idée reçue que « la géographie étant une science, elle se doit de faire des choix mais elle doit rester objective ». Si certains ont visiblement mal compris le texte de Doreen Massey, notamment sa dernière phrase, d'autres l'ont très bien exploité pour évoquer les rapports sociaux de sexe. Il n'en reste pas moins que le terme « genre » a souvent été utilisé à tort et à travers, sans une mention explicite de l'apport de la critique féministe en géographie. Des pistes comme la « réification », « l'habitus », les « solidarités », les « luttes », les « mouvements sociaux » se sont avérés prometteuses, mais pas toujours abouties. Certains ont même énoncé des points de vue tout à fait pertinents (« Il ne faut pas prendre l'espace pour la traduction de normes sociales préétablies, c'est plutôt [...] dans sa pratique même que s'instituent des codes »). Enfin, les contradictions énoncées par Linda McDowell permettaient d'interroger les mobilisations sociales à l'aune de la reconfiguration mondialisée du capitalisme. Trop rares ont été ceux qui ont pris la démocratie pour un système comme un autre d'exercice du pouvoir dans l'espace, sans résister à la tentation de n'aborder que des rapports sociaux dont l'asymétrie était patente, confinant à la caricature : toutes les formes de pouvoir ne sont pas coercitives. Le jury a apprécié certains arguments très pertinents (sur la tenue vestimentaire, les minorités sexuelles, le travail sexuel, les espaces domestiques, avec des références à des auteurs tels que Marianne Blidon, Marylène Lieber, Jean-François Staszak, Raymonde Séchet ou Béatrice Collignon).

Les rapports de pouvoir peuvent faire interagir des États, des institutions, des entreprises, des entités non institutionnalisées, des groupes, des personnes, dans toutes les configurations possibles. Ils peuvent prendre des contenus et des modalités extrêmement variés, dont témoigne la richesse de la terminologie dont les sociétés disposent pour les décliner selon les situations. Tout ordre spatial traduit un ordre social, et tout rapport social est aussi un rapport spatial. C'est dans l'espace que la plupart des codes, règles, explicites ou implicites, se concrétisent : l'espace est donc normatif et prescriptif – à l'exemple de la « violence masculine » (D. Massey) de l'espace, ou de l'espace hétéronormé – c'est en cela que l'expression « production de l'espace » appelait un commentaire. À la lecture de nombre de documents (Michel Lussault, Doreen Massey, Linda McDowell, Paul Claval...), il apparaissait en corollaire que c'est par et dans l'espace que les acteurs peuvent renégocier les normes et reconfigurer les hiérarchies. Que ce soit à l'échelle de groupes (« conscience de classe ») ou d'individus (Rosa Park ou l'inconnu-e de Tiananmen étaient des exemples emblématiques), la lutte et la subversion passent par une mise en acte dans l'espace, elles remettent en question le régime de rationalité spatiale dominant. C'est encore plus patent dans la question du refus du droit à l'espace qu'abordaient les documents sur le flâneur, Phnom Penh ou la sanctuarisation de l'Europe : confinements, enfermements, interdictions d'accès – et les revendications qui les dénoncent – appelaient bien sûr une mobilisation de la notion de « droit à la ville ».

Cependant, des textes comme ceux de Paul Claval et de Linda McDowell invitaient à une réserve vis-à-vis de la notion de pouvoir (« la pauvreté des réflexions sur la nature du pouvoir », « la diversité de ses manifestations » ; « si la classe des travailleurs [...] est divisée non seulement sur les lignes du genre mais aussi racialement et ethniquement [...] »). Une réflexion sur l'appartenance, le statut de la différence ou encore sur l'intersectionnalité permettait de démontrer qu'un renouvellement méthodologique et terminologique permettait aux géographes de rester prudents par rapport aux catégorisations et aux généralisations abusives.

Question 4 : En insistant sur les régimes de visibilité et d'invisibilité, présentez de manière problématisée les différents types de matérialisation du pouvoir dans l'espace.

C'est la réponse qui a le plus souvent fait l'objet d'un traitement graphique. Plusieurs candidats ont pensé à réaliser un diagramme sagittal permettant de croiser type de visibilité et type de pouvoir. Cette approche typologique s'est révélée fructueuse dans ces représentations. On peut toutefois regretter que cette question ait été le plus souvent moins hiérarchisée et moins organisée que les autres, comme si la fatigue des candidats ou le temps manquant les avait amenés à choisir la voie de l'inventaire non raisonné plutôt qu'une démonstration problématisée. Si l'invitation explicite à raisonner sur les régimes de visibilité et d'invisibilité a été souvent ignorée, ou mal comprise, la matérialisation du pouvoir dans l'espace a été plus généralement comprise et explorée, souvent avec un certain bonheur.

En revanche, les politiques visant à rendre visible (mise en scène, fantasmagories du capital etc.) ou invisible (relégation des indésirables, aménagements dissuasifs) et inversement les stigmatisations (survisibilisation de phénomènes peu visibles comme le travail sexuel, les minorités sexuelles, la criminalité) n'ont pas fait l'objet de traitements réussis à de rares exceptions près. Une réflexion sur la matérialisation des pouvoirs et des contre-pouvoirs dans les paysages était tout à fait bienvenue.

Une argumentation typologique pouvait faire jouer les gradients de visibilité avec ceux de l'intensité des pouvoirs dans un cas et des contre-pouvoirs dans l'autre. Monumentalisation, ostentation, mise en scène du pouvoir (*skyline* dans le cas des grandes firmes du capitalisme globalisé, galerie des glaces ou places royales dans le cas de l'absolutisme) ou encore éléments du contrôle militaire (tanks, mur de Berlin) dans des régimes autoritaires : ce registre extrême constituait une première possibilité. Murs, grillages, barrières, dispositifs de surveillance et autres équipements plus légers – notamment avec la patrimonialisation – permettaient d'argumenter sur une déclinaison de pouvoirs plus ou moins coercitifs, y compris des matérialisations de rapports sociaux très asymétriques au sein d'États de droit. Formes invisibles du pouvoir, notamment symboliques, constituaient une troisième variante possible, avec les « murs invisibles » évoqués par Guy Di Méo et dans les documents 1b, 2b, 2c. Enfin, les tactiques d'invisibilisation des indésirables (relégation, déplacement, escamotage) pouvaient être abordées.

Inversement, les contre-pouvoirs pouvaient se lire dans des registres de visibilité plus ou moins clairs, depuis l'investissement des espaces publics centraux (manifestations), notamment ceux qui sont emblématiques du pouvoir des groupes dominants, (avec l'exemple de Bruxelles), jusqu'aux tactiques de camouflage ou de clandestinité (avec l'exemple de la Colombie), en passant par des situations intermédiaires, comme les transports publics, les trottoirs, les cafés ou encore l'espace privé.

Francine Barthes-Deloisy, Serge Weber

2.3.2. OPTION B : « Milieux et environnement »

Durée : 7 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

Sujet :

« L'Arctique, entre changements environnementaux, géopolitique et développement durable ».

Ce sont 84 candidats qui ont choisi l'option B « Milieux et environnement » en 2015, soit presque le double de l'an dernier. La hausse observée depuis plusieurs années se confirme donc de manière spectaculaire (45 candidats en 2014, 28 en 2013, 26 en 2012, 29 en 2011 et 2010). La moyenne s'établit à 6,51. Elle est en hausse par rapport à celle de 2014 (5,82), sans pour autant revenir aux niveaux des années antérieures (7,25 en 2013 et 7,46 en 2012). Comme en 2013, la médiane est à 6 (contre 5 en 2014 et 6,5 en 2012) et les notes s'échelonnent entre 1 et 18 (entre 1 et 15 en 2014, 1 et 19 en 2012). Si les notes très basses sont toujours très nombreuses (40 copies ont une note inférieure ou égale à 5), la proportion des bonnes copies est en hausse par rapport à l'an dernier : 20 copies ont une note supérieure ou égale à 10 (dont une très bonne copie à 18), soit environ 24% en 2015 contre 18% en 2014. Le jury note cependant au fil des années une augmentation du nombre de copies courtes voire très courtes et rappelle donc que des réponses, même brillantes, d'une demi-

page par question ne permettent guère un commentaire satisfaisant et **nuancé, à différentes échelles**, du corpus documentaire proposé.

Quelques conseils de méthode :

Le jury souhaite rappeler ici quelques conseils, dans le souci d'orienter au mieux la préparation des futurs candidats. Il regrette, cette année encore, le trop grand nombre de copies proposant une juxtaposition de descriptions des documents, sans analyse, ni croisement, ni recul critique : citer une liste de documents entre parenthèses ne signifie pas les confronter ou les analyser. Le commentaire de documents est un exercice difficile qui ne saurait se réduire à une paraphrase linéaire ou à une dissertation allusive à propos du corpus : nous renvoyons les candidats à la lecture des tableaux des erreurs les plus fréquentes et des critères d'appréciation insérés dans le rapport 2014. Le corpus est construit de manière à permettre d'approfondir tel ou tel document en l'associant, le confrontant, le comparant à tel ou tel autre(s). Le jury veille particulièrement à ne pas rebuter d'emblée un candidat n'ayant pas de connaissances encyclopédiques sur le thème du corpus, ou qui aurait oublié une définition. Les documents proposés sont choisis pour aider les candidats à se remémorer les notions de bases apprises au cours de leur cursus (comme le document 1c sur les climats arctiques), ou à retrouver les processus en jeu en lisant attentivement les documents, leurs légendes et leurs sources (documents 2c, 5a...). Ainsi, la ligne de Köppen était définie dans la légende du document 1a et son lien avec la limite nord de la forêt était facile à retrouver à la lecture de la carte. Les pales étaient définies dans la légende du document 2b, et la banquise dans celle du document 1b. Croiser cette dernière avec la légende du document 1d sur les icebergs aurait dû éviter au jury d'avoir à lire dans plusieurs copies que les icebergs seraient constitués d'eau de mer gelée correspondant à des morceaux de banquise, voire alimenteraient les glaciers du Spitzberg et du Groenland. Le corpus est ainsi conçu de manière à faciliter la remobilisation de connaissances parfois enfouies dans la mémoire des candidats, sans pour autant suppléer à une solide culture géographique.

Une bonne gestion du temps est nécessaire pour réussir l'épreuve, ce qui n'est visiblement pas le cas lorsque l'introduction représente le tiers ou la moitié de la copie. L'indication du barème doit donc être utilisée comme une aide : il convient de garder un temps suffisant pour traiter correctement la question rapportant le plus de points et de ne pas privilégier l'introduction ou la conclusion au détriment d'une des questions posées. Il convient également de préparer soigneusement au brouillon la trame de ses réponses pour éviter les répétitions et organiser son raisonnement de manière à ne pas répondre à une question dans la réponse à une autre. Il est rappelé aux candidats que les questions posées ne sont pas un vague support pour leur permettre d'en formuler d'autres qu'ils jugeraient plus pertinentes ou plus proches de leurs connaissances. Ainsi, la question 2 ne correspond pas à « quelles sont les stratégies de protection de l'environnement arctique présentées dans les documents ? », la question 3 ne pouvait être remplacée par « quelles sont les ressources de l'Arctique, qui les exploite et comment ? », tandis que l'expression « enjeu stratégique mondial » utilisée dans la question 4 ne pouvait être remplacée par « enjeu très important ». Si la construction graphique est indispensable, et ne saurait se réduire à la paraphrase d'un ou deux documents sous formes de schéma à flèches, il ne s'agit pas de remplacer le commentaire des documents par celui de son propre schéma ou de sa propre carte.

Le jury rappelle que l'introduction est nécessaire pour définir les termes du sujet, ses enjeux généraux et pour présenter les documents, mais qu'un tableau descriptif trop long n'est pas opportun : la présentation des documents doit être synthétique et constituer une première étape générale d'analyse, sous forme de tableau ou non. Il s'agit d'identifier les axes dominants du corpus (qui ne présente jamais une vision exhaustive du thème choisi !), les différents points de vue portés par des acteurs variés (populations autochtones – Inuit ou Evenk – explorateurs polaires du XIXe siècle, employés des industries minières ou du tourisme, responsables politiques, résidents scientifiques temporaires, touristes, journalistes ...), les espaces et échelles concernées : problématiques et mises en perspective peuvent dès lors émerger de la confrontation approfondie de ces documents.

Trop peu de candidats pensent à s'appuyer sur une définition précise des termes clés de chaque question pour problématiser leur réponse et éviter ainsi de transformer la question en affirmation illustrée par un catalogue statique et descriptif, une paraphrase des documents ou des passages hors sujet.

Un recul critique sur les documents proposés est également attendu... à bon escient : trop de candidats regrettent naïvement l'absence d'échelle scalaire sur les cartes en vue polaire (ou en mettent une sur leur propre carte, associée au réflexe - ici mal venu - d'indiquer le nord par une flèche en direction du haut de la feuille). Malgré la légende du document 2 e qui y invitait, le jury regrette que moins de 5 copies s'interrogent sur les différences de qualité ou de date des données recueillies selon les protocoles de collecte ou selon les pays, pour la réalisation des cartes 1b, 2 e, 3a, 5b, 5c, 6c ou du

tableau 6b. Une seule copie souligne les limites du document 5b liées à l'absence de données russes concernant la concentration des polluants dans le sang des femmes, et très peu s'interrogent sur les ambiguïtés du document 6b. Une seule copie souligne que le territoire russe est plus représenté dans le corpus que d'autres, tels le Groenland ou l'Islande.

Le sujet 2015 s'intitulait « L'Arctique, entre changements environnementaux, géopolitique et développement durable ». Si la définition du territoire étudié, l'Arctique, n'a guère posé de difficultés aux candidats, il n'en va pas de même des autres termes du sujet. « durable » n'est pas synonyme de protection de l'environnement, lequel étant d'ailleurs rarement défini dans sa dimension dynamique et évolutive, dans l'interaction de processus naturels, physiques, humains, sociétaux ou historiques. Et sans oublier la question des diverses représentations qu'en ont les acteurs comme y invitaient explicitement les documents 4 et la carte 6a. Si une définition minimale des 3 piliers du développement durable se retrouve dans de nombreuses copies, soit dans l'introduction générale, soit le plus souvent dans la réponse à la question 2, il apparaît clairement au fil des devoirs que la notion est rarement bien comprise et maîtrisée, rarement mobilisée à bon escient en relation avec les documents. Un seul candidat a par exemple eu la bonne idée d'intégrer aux 3 cercles du développement durable les exemples du corpus. La dimension épistémologique voire géopolitique de cette notion, le risque d'anachronisme dans son usage pour qualifier des pratiques des siècles passés sont très rarement mobilisés de manière judicieuse, malgré la question 2 qui mettait le terme durable entre guillemets.

La question des échelles spatiales et temporelles permettant de définir, caractériser des changements environnementaux est rarement posée, de même que la complexité des échanges et des boucles de rétroaction nécessitant des approches nuancées et solidement étayées par des données précises, loin des oppositions binaires entre protecteurs de la nature et exploitants des ressources minérales, entre populations autochtones et nouveaux résidents, entre sédentarité et nomadisme, entre touristes et scientifiques...

Le sujet invitait à s'interroger sur l'originalité, la complexité, les dynamiques évolutives de l'espace et du territoire, voire des territoires, arctiques. Pour cela, la formulation du sujet conduisait clairement à s'appuyer sur l'étude des interactions entre plusieurs enjeux ou thématiques d'actualité que sont les changements environnementaux (qui ne se limitent pas au réchauffement climatique ou aux pollutions), les enjeux géopolitiques (et une culture générale sur le rôle de l'Arctique pendant la guerre froide s'avérait alors indispensable pour contextualiser les évolutions contemporaines) et le thème du développement durable (dont la dimension géographique ne va pas de soi et nécessite de confronter discours des acteurs et dynamiques spatiales, territoriales, visibles à différentes échelles). Il était ainsi possible de problématiser le devoir autour des tensions croissantes entre des ressources convoitées (minières, mais aussi pour le tourisme ou les transports) aux échelles temporelles courtes d'une mondialisation en archipel et les fragilités systémiques d'environnements instables aux dynamiques biologiques, physiques et culturelles souvent beaucoup plus lentes. Un candidat termine ainsi son introduction générale : « en quoi l'Arctique, autrefois aux marges de l'écoumène, est-il aujourd'hui devenu un territoire exploité et convoité au point de créer des conflits géopolitiques et environnementaux dans lesquels interviennent de multiples acteurs ? ».

Question 1 (5 points).

En vous appuyant sur les exemples du corpus, présentez l'originalité des milieux arctiques et en quoi ils peuvent être considérés comme fragiles et instables.

Les réponses à cette question ont révélé de graves lacunes dans la culture générale des candidats, ainsi qu'une réelle méconnaissance tant des processus à l'œuvre que d'une démarche systémique. Trop peu de copies parlent de mosaïque végétale ou paysagère en s'appuyant sur les documents 2ab. Les jeux d'échelle pour expliquer le contraste entre une grande diversité des formes et des paysages à grande échelle (1def, 2abc, 3b) et une certaine homogénéité à petite échelle (1ac, 2 e, 3a, 5c) sont rarement utilisés pour organiser la démonstration. Le terme de biome pour caractériser la forêt boréale (1a, 2b, 3ab, 5c) est rarement connu des candidats, « inlandsis » n'est pas défini (1c), et les termes de mollisol, pergélisol continu et discontinu (1af, 2ab, 5a) sont l'occasion de définitions parfois très fantaisistes. Le document 1f a souvent été très mal compris. La toundra (1a, 2ab, 3a, 4d) n'est souvent décrite qu'à travers la paraphrase de la légende du document 3a (« végétation improductive ») et le fait que les lichens ou les pelouses (2a) qui la composent soient largement consommés par les rennes/caribous (3b) n'est évoqué que dans une copie.

Trop de candidats se contentent de longues paraphrases linéaires des documents 1 et 2abcd. Les plans statiques et descriptifs (Des milieux froids / Une faune et une flore fragiles / Des milieux instables) ne permettent pas de bien traiter la question, passant à côté des liens nécessaires à faire entre fragilité et instabilité, de la question des échelles spatiales et temporelles auxquelles ces fragilités instables ou ces instabilités fragiles se manifestent. Très rares sont les copies qui croisent le document 1a et 1b pour évoquer les différences d'extension saisonnière de la banquise entre été et hiver, une seule nuancant judicieusement son propos en s'appuyant sur les différences de dates des données sources. Le document 1a est généralement mobilisé seul pour évoquer avec catastrophisme le réchauffement climatique pluridécennal qui voit la rétractation de la banquise estivale. Le fait que les limites projetées en 2050 (1a) soient une hypothèse est très peu évoqué pour questionner la fiabilité des données et des modèles prédictifs. Encore plus rares sont les candidats qui s'appuient sur les différences d'extension de la banquise estivale en 2011 (document 5c) et celle présentée sur la carte 1a (2007) pour changer d'échelle et questionner les variabilités interannuelles des phénomènes saisonniers (évoqué aussi dans la légende du document 3b). Il est vrai que trop de candidats ne font pas la différence entre météorologie et climat. Les documents permettaient ainsi d'aborder dans une perspective systémique les liens entre fragilités et instabilités des différents éléments des milieux arctiques à différentes échelles spatiales (de l'échelle stationnelle (1dce, 2ab, 3b, 4b), locale à régionale (2cd, 4ce, 5a), à celle de l'Arctique dans son ensemble (1abc)) et temporelles (saisonnière (1bcd, 2c, 3b, 4bBce, 5ac), interannuelle (1a et 5c, 3b, 5a), décennale (1abe,3b), séculaire (1 e, 2b), pluriséculaire (2d)). « Les milieux arctiques sont originaux dans leur rapport entre unité et diversité » écrit un candidat. Mais très peu de copies ont une approche systémique du milieu, nécessitant de faire le lien entre la faiblesse des précipitations des climats polaires (1bc), le stockage de l'eau sous forme de glace/neige une bonne partie de l'année (1ac, 3b, 5a) et les contraintes subies par la végétation (période végétative courte, lenteur de la régénération végétale en cas de destruction – 4d – ou de pollution – 5acd).

Les documents 1c (3b, 4b) et 5a pouvaient pourtant être mis en relation pour souligner le contraste entre la stabilité hivernale de paysages figés par les températures de - 30 à - 50°C des longues nuits polaires et l'explosion biologique de l'été (visible aussi pour le milieu marin sur le document 2c) liée à l'omniprésence d'eau souvent stagnante (cloaque boueux évoqué dans le document 5a) due à la fonte d'une tranche superficielle du sol (le fameux mollisol ou couche active) sous l'action d'un éclairage beaucoup plus long (2c) qui fait remonter les températures jusqu'à + 15 ou + 30°C et provoque la fonte de la glace superficielle et de la neige. Encore faut-il ne pas oublier que cette eau omniprésente en surface s'explique aussi par les précipitations estivales (effet de continentalité), et l'absence d'infiltration puisque le sol en profondeur reste gelé (permafrost hérité du Würm notamment).

Les bonnes copies ne se contentent pas de constats vagues sur le froid intense mais l'expliquent (en croisant les documents 1c, 2c et 4c par exemple) par la saisonnalité de l'éclairage, l'obliquité des rayons solaires. Les meilleures allèrent jusqu'à souligner l'imbrication entre héritages géomorphologiques, dynamiques climatiques post-würmiennes et actions humaines dans les processus de progression vers le nord de la limite de la forêt et du pergélisol discontinu (1a, 2d). Les décalages temporels entre les différents processus, à grande et petite échelle, sont rarement vus. La corrélation entre variations des températures moyennes et fréquence de l'englacement au Groenland (2d) n'est pas si nette que cela si l'on quitte l'échelle temporelle globale (avant/après 1200) pour s'intéresser à des périodes de temps plus courtes. Les boucles de rétroaction positives ou négatives sont très exceptionnellement évoquées (albédo, position en latitude, inlandsis qui renforcent le froid au Groenland par exemple). Aucune copie ne s'interroge par exemple sur la différence d'extension vers le sud des climats polaires, de la tundra, du permafrost entre le continent américain et eurasiatique, pourtant bien visible sur les cartes...

La place de l'Homme et des sociétés devait être abordée mais sans empiéter sur les réponses aux questions suivantes. Ainsi la fragilité intrinsèque des milieux arctiques ne devait pas être éludée au profit de développements sur le lien entre fragilité et pressions anthropiques. Il ne convenait pas de laisser de côté les nombreux documents du corpus traitant des dimensions physiques de l'environnement (et dont le commentaire pouvait difficilement s'insérer dans les réponses aux questions 2, 3 et 4) pour ne traiter que les fragilités et les instabilités des sociétés arctiques. Certaines copies ont alors habilement traité ce dernier aspect comme transition avec la question suivante.

Question 2 (5 points).

En vous appuyant sur les documents, précisez en quoi certaines stratégies mises en œuvre par les humains en Arctique, hier et/ou aujourd'hui, peuvent être qualifiées de « durables ».

Le « en quoi » de la question devait inciter les candidats à adopter une approche nuancée et dynamique (quel degré, quelle part de « durable » dans une stratégie ?) et non une approche statique et binaire opposant d'anciennes pratiques autochtones, toujours durables, et des stratégies contemporaines non durables (de l'exploitation minière à une pression touristique excessive par rapport aux capacités de régénération du milieu). Cela devait amener à se poser la question des seuils, à interroger les échelles spatio-temporelles de définition du « durable », variables selon les acteurs. Il ne s'agissait pas de se focaliser uniquement sur la protection de l'environnement : peut-on qualifier de durable des stratégies qui préservent les ressources mais ne permettent aucun « développement » pour les sociétés humaines ? Développement, respect de la diversité culturelle, type de gouvernance sont également à prendre en compte (2 e, 3d, 4d, 5d, 6ab).

Certains candidats ont judicieusement insisté sur les différents sens du mot « durable » selon les acteurs et les époques, on pouvait aussi se poser la question d'une durabilité « forte » ou « faible » (Mancebo, 2006). En effet, l'utilisation d'un terme largement connoté par la genèse de son émergence sur la scène internationale (associé au mot développement) dans les décennies 1980 à 2000, nécessitait au moins de s'interroger sur les conditions de son usage pour qualifier des stratégies antérieures à la deuxième guerre mondiale.

De bonnes copies ont proposé une problématisation d'ensemble autour de la question de l'équilibre entre les 3 piliers du développement durable, certaines stratégies permettant plus facilement un équilibre entre prélèvements indispensables à l'épanouissement de la société et pérennité des ressources. Equilibre plus difficile à trouver aujourd'hui avec l'augmentation des pressions et du contrôle anthropiques (tant par le biais de stratégies industrielles d'exploitation que par la mobilisation d'outils de gestion de protection environnementale comme les parcs naturels...). Des parallèles ont pu être faits entre nomadisme autochtone et les « offres itinérantes » des acteurs touristiques (4d) comme stratégie d'adaptation des activités au monde arctique et à ses contraintes (physiques ou réglementaires).

L'ambiguïté des rapports entre sociétés autochtones et développement devait faire partie de la culture générale des candidats et leur permettre une critique intelligente et nuancée des documents (en soulignant leurs limites par exemple, ou le risque d'idéalisation qu'ils représentent à travers une diffusion médiatique large (3b)). Ces images contribuent à construire des représentations plus ou moins en décalage avec la/les réalité(s)... mais ce sont aussi ces représentations que certains acteurs privilégient (touristes, acteurs de la protection de l'environnement...).

Ainsi la complexité des relations entre les sociétés autochtones et les environnements arctiques (4ac) ne doit pas être figée (5d) et réduite à une sagesse intemporelle qui incarnerait le développement durable avant l'apparition de l'expression elle-même. Ainsi, sur le document 4c, ce n'est pas seulement le caractère imagé des appellations des mois qui doit être souligné, ni simplement le lien intime Homme/nature qu'ils impliquent ; mais aussi le rôle central de la chasse et de l'alimentation dans des sociétés où la survie est un effort quotidien. Ce document 4c pouvait être mis en relation avec le document 4 e dans lequel le pittoresque des glaces rendu par le peintre peut occulter cette lutte pour la survie. Là encore, un manque de culture générale transparaît à travers le commentaire de ce document 4 e : de nombreux candidats évoquent des « pirogues à rames », des « barques en bois » (bois venu d'où ?), les termes de kayak ou d'oumiak n'étant jamais cités, pourtant popularisés tant par Paul-Emile Victor (y compris dans ses ouvrages illustrés pour enfants) que par des reportages télévisés de type Ushuaia. Les documents 3b, 4ace pouvaient ainsi être regroupés et analysés à la lumière des concepts de trajection et de médiance d'A. Berque (*Le sauvage et l'artifice*, 1986 ; *Ecoumène*, 2000), comme présenté dans quelques très bonnes copies.

Question 3 (6 points).

Quelles sont les contraintes liées à l'exploitation des ressources de l'Arctique aujourd'hui et quels conflits d'acteurs cette exploitation entraîne-t-elle, à différentes échelles ?

Si certaines copies ont judicieusement critiqué le corpus (pour les questions 2 ou 3) en soulignant l'absence de mention du Conseil de l'Arctique dans les documents proposés, le jury s'étonne du faible nombre de copies à mobiliser les concepts de nordicité/dénordification développés par le géographe canadien L.-E. Hamelin pour analyser les documents évoquant le développement des régions arctiques à travers l'exploitation minière ou touristique.

Là encore, un plan statique et descriptif (Les contraintes / Typologie des ressources et de leur(s) exploitation(s) / Les conflits) ne pouvait convenir, et une lecture attentive de la question (qui portait sur la situation actuelle) aurait évité le hors sujet associé à l'analyse du léger refroidissement post 1200 observé sur le document 2d.

Les efforts faits pour formaliser l'analyse des conflits en distinguant entre effets de voisinage, externalités négatives, conflits d'usages, ont été appréciés. Les contraintes ne se limitaient pas au froid ou à la boue : le rôle de l'isolement et des grandes distances à parcourir pouvaient être mis en

évidence grâce à l'analyse de cartes. L'absence ou l'insuffisance d'outils de régulation (accords multilatéraux, OIG) ne devaient pas être oubliés. Certains ont même mis en relation les documents 1abc avec le document 4bA (voire 4d) pour évoquer les conditions de collecte des connaissances scientifiques permettant l'établissement de ces cartes, connaissances considérées alors comme une ressource.

Les bonnes copies présentent une argumentation dynamique, dialectique et nuancée, mettant en relation dans le raisonnement les contraintes et les conflits tirés des exemples du corpus, à échelle locale (4b, 5ad), régionale infra ou supra-nationale (3d, 4d, 5ab, 6ad), internationale (5ac, 6bcd). Certains ont ainsi structuré leur propos en évoquant les contraintes posées par l'environnement à l'exploitation des ressources de l'Arctique et les conflits associés, avant de se demander en quoi les exploitations accélérées des ressources depuis une soixantaine d'années génèrent aujourd'hui de nouvelles contraintes pour les sociétés (ou pour certains groupes de population) et pour leur environnement (à travers les pollutions locales, les changements environnementaux plus globaux, les changements de modes de vie associés à la sédentarisation, les dommages liés à une surfréquentation touristique de certains sites...). Cette démarche offrait l'avantage d'insister sur la relativité des contraintes et leurs relations avec les stratégies d'acteurs. D'autres candidats ont traité le lien entre contraintes et conflits à travers plusieurs thèmes ou échelles (contraintes et conflits liés au site, à la situation / contraintes et conflits liés à l'exploitation elle-même et au développement de nouvelles techniques – extraction, transport – et créant en retour des risques nouveaux qui sont d'autres contraintes, sources de nouveaux conflits / Les expressions géographiques que revêtent ces conflits selon les échelles - spatiales, temporelles, sociétales). Le jury attendait des nuances et un recul critique permettant de contextualiser certains documents. Ainsi la légende du document 3a définissant la toundra comme « végétation improductive » a trop souvent été prise au pied de la lettre, sans que le contexte d'élaboration de la carte et ses destinataires privilégiés ne soit pris en compte. Le texte 3dA, la carte 2eB devait permettre de rappeler que si la toundra est considérée comme un espace improductif par les grands acteurs de l'extraction minière, elle est considérée comme une ressource vivrière et un environnement de vie par les éleveurs de rennes : divergences de représentations et d'usages qui alimentent les conflits.

Trop de candidats ont pris prétexte des questions 3 et 4 pour proposer des développements mal reliés à la question posée, traitant pour eux-mêmes des thèmes étudiés dans l'année pour les questions au programme. Le jury a ainsi pu lire de longs paragraphes sur la définition des zonages des eaux côtières (eaux territoriales, ZEE, etc.) et la conférence de Montego Bay par exemple. L'analyse des conflits maritimes ne devait pas constituer l'essentiel de la réponse à la question posée mais pouvait être mobilisée à condition de s'appuyer explicitement sur les documents du corpus (5ac, 6cd) et de s'articuler avec une problématique répondant à l'ensemble de la question 3.

Question 4 (4 points).

Dans quels domaines et pour qui, l'Arctique constitue-t-il un enjeu stratégique mondial ? Vous vous appuyerez sur les exemples du corpus présentés de manière problématisée.

L'expression « enjeu stratégique mondial » devait être correctement définie au début de la réponse : trop de candidats ont abordé les questions internationales à l'échelle régionale de l'Arctique sans démontrer en quoi elles impliquaient des enjeux spécifiquement mondiaux. Ainsi des conflits régionaux pouvaient utilement être analysés ici à condition de préciser clairement que certains des États en présence sont des puissances mondiales (Etats-Unis, Russie : 5a, 6c). Le caractère mondial de certains enjeux (protection environnementale par exemple, ouverture potentielle de nouvelles routes commerciales transocéaniques ou relations entre multinationales d'extraction minière et populations autochtones) pouvait également s'exprimer à travers leur lien (symbolique ou non : à expliciter) avec des débats internationaux mondiaux : changement global, marché mondial des énergies fossiles, organisation spatiale du trafic maritime, nouveaux modes de gouvernance associant reconnaissances des peuples autochtones, concertation et démarches participatives. Certains candidats ont su problématiser leur réponse à cette question, comme le montre la citation suivante : « si les regards se tournent de plus en plus vers l'Arctique, c'est en raison des changements environnementaux qui transforment la géopolitique de cet espace. Dans cette perspective, l'Arctique devient un enjeu stratégique mondial. Il est intéressant de s'interroger sur un double mouvement : d'une part l'Arctique devient un enjeu stratégique mondial pour de nombreux états et acteurs économiques, d'autre part il connaît une dynamique de territorialisation croissante par les états riverains, ce qui revient à porter l'attention sur un mouvement à la fois d'ouverture et de fermeture. » Cette thématique d'ouverture et de fermeture pouvait s'articuler avec celle des évolutions dans les modes de gouvernance mobilisés en Arctique vis-à-vis des peuples autochtones, avec des succès divers (3d, 5d, 6ab).

Connaître le rôle de l'Arctique pendant la guerre froide aurait permis à de nombreux candidats de sortir de la paraphrase (et d'éviter de se répéter) en resituant les documents, les comportements de certains acteurs dans un contexte plus large (géopolitique, historique et culturel). Une solide culture générale est donc bien indispensable pour réussir cette épreuve. Certains candidats ont ainsi abordé « l'Arctique comme enjeu stratégique mondial » à travers le thème de l'accroissement des connaissances scientifiques (4d). Bases scientifiques et bases militaires ont longtemps été des « lieux symboliques » des affrontements stratégiques mondiaux entre l'Est et l'Ouest. Le document 2d a également été mobilisé : la richesse des données climatiques tirées de l'analyse des carottes glaciaires aux pôles (et le Groenland est quand même plus accessible que l'Antarctique...) fait de l'Arctique un enjeu stratégique mondial pour mieux connaître, comprendre et anticiper les changements environnementaux en cours qui préoccupent de nombreux acteurs internationaux (5a).

Cette année encore, le sujet de l'option B de l'épreuve écrite sur dossier nécessitait une bonne préparation des candidats et un entraînement régulier tout au long de l'année. Il a révélé pour certains des lacunes importantes, accumulées au cours de l'ensemble de leur cursus universitaire. Mais le jury apprécie tous les ans de constater que les bonnes et très bonnes copies témoignent d'une culture géographique solide et diversifiée, d'une capacité d'analyse et de rigueur dont il faut féliciter les candidats et d'une clarté dans l'expression et l'argumentation qui sont plus que jamais indispensables aux nouveaux enseignants face à leurs élèves.

Nancy Meschimet de Richemond et Arnaud Brennetot

2.3.3. OPTION C : « Aménagement »

Durée 7 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit

« Logement et territoire : quels enjeux pour l'aménagement »

Cette année, 44 candidats ont choisi l'option C. Cela représente une baisse par rapport à l'année précédente. Le sujet, à la fois théorique et empirique, et articulant politique publique et sociale n'a que modérément séduit les candidats. Seules quatre excellentes copies sortent du lot. Elles combinent parfaitement un exposé clair et structuré, une mobilisation et un croisement de tous les documents, une maîtrise du cadre théorique (notamment des concepts liés à l'habitat et au logement) et des connaissances indéniables sur les politiques en matière d'habitat et de logement. La moyenne s'élève à 7,68, la médiane à 7 et les notes s'étendent de 2 à 17. 19 copies sont très faibles (note inférieure à 6) et 12 sont de qualité moyenne (entre 8 et 11).

Globalement, comme chaque année, le jury constate, outre des lacunes dans les domaines de l'aménagement urbain, des défauts de méthode et de syntaxe criants, et des traitements très lacunaires et partiels des documents.

Le dossier documentaire était très dense cette année (19 documents écrits et graphiques) afin de couvrir volontairement toutes les facettes de la thématique proposée (aspects conceptuels du logement et de l'habitat, définition des politiques publiques et sociales et mise en œuvre des outils et de leurs effets) : on ne peut que recommander aux candidats, lorsqu'ils choisissent l'un des trois sujets, de s'orienter vers une option dont il sont familiers, car il est nécessaire de maîtriser les notions, concepts en amont, et de se préparer à traiter des dossiers denses et conséquents.

Le dossier se composait de documents variés, tant sur la forme (textes, cartes, tableaux, graphiques) que sur le fond. **Il convient ici de rappeler comme chaque année que le corpus documentaire ne vise pas à l'exhaustivité sur un thème particulier ; il sert simplement de support à une réflexion qui doit faire émerger une problématisation claire et concise de la part du candidat.** C'est bien là toute la difficulté de l'exercice qui impose au candidat de sélectionner et d'analyser les documents qui lui serviront d'appui à sa démonstration. Tous les documents apportaient, à des niveaux divers, des éléments tangibles qu'il fallait hiérarchiser pour répondre aux différentes interrogations. Le candidat devait se demander alors quels étaient ces différents éléments pour en tirer à chaque fois les idées essentielles pour construire son argumentation. Trop souvent, les candidats se sont attachés à des détails en occultant l'idée maîtresse du document. Trop de place est donnée à une première lecture – proche de la paraphrase – sans qu'un second niveau d'analyse ou une mise en relation avec un autre document ne soit vraiment mise en œuvre. Comme cela a été signalé maintes fois, il faut impérativement apprendre à lire et à analyser les documents rapidement et à développer une

« **stratégie de réponse globale de la question** », **avant de passer à la rédaction**. Trop de candidats sont toujours pénalisés à cause d'un inachèvement du devoir (la dernière question n'ayant pas été traitée par au moins 10 d'entre eux). Ceci se traduit par un déséquilibre criant entre les réponses (trop de longueur dans les deux premières questions et quasi absence de réflexion sur les dernières, d'ailleurs souvent bâclées), des transitions très maladroites et inappropriées et surtout des redites nombreuses, alimentées par l'utilisation abusive de citations.

Sur la forme, et cela semble récurrent chaque année (**cf. les rapports des années précédentes**), il y a véritablement un problème de syntaxe. Outre les erreurs d'étourderie qui pénalisent les copies, la maîtrise du français reste parfois insuffisante. On ne peut qu'inviter les candidats à être extrêmement rigoureux dans l'utilisation du vocabulaire de la spécialité, dont l'utilisation est imprécise. Le jury note aussi un déficit important dans la construction du devoir : les réponses sont souvent rédigées sans un véritable fil conducteur ni une structure adéquate. Comme cela a été signalé dans les rapports précédents, une ou deux phrases introductives, une individualisation des paragraphes et quelques mots conclusifs peuvent se révéler utiles pour rendre intelligible l'organisation de l'argumentation.

Toutefois, c'est sur la méthode de l'analyse des documents que les lacunes sont les plus importantes. Comme cela a déjà été souligné lors des rapports précédents, l'introduction n'est pas obligatoire, mais peut être valorisée sous réserve qu'elle soit très brève, percutante et surtout problématisée. Elle doit très succinctement présenter le contexte et dégager quelques interrogations qui permettent de comprendre la structuration du propos du candidat. Comme cela est souligné chaque année, **il n'est pas nécessaire et même utile de présenter les documents du dossier dans un tableau synoptique, mais éventuellement d'en proposer un regroupement en fonction des questions proposées**. Il ne faut surtout pas les présenter de manière descriptive et exhaustive comme cela est souvent malheureusement le cas dans plus du tiers des copies (au prix d'une perte de temps considérable).

Comme chaque année, mais de manière peut-être moins soutenue que dans les années précédentes, quelques devoirs ne font quasiment pas référence au dossier et s'appuient sur des exemples externes en guise d'illustration du propos. Bien évidemment, les références extérieures au dossier sont autorisées, et même appréciées (comme cela était suggéré dans la question 3) lorsqu'elles complètent ou avancent une idée peu ou pas abordée dans le dossier. **Toutefois, le jury rappelle avec vigueur qu'il ne s'agit pas d'une dissertation mais d'un cheminement qui, à partir des documents, doit déboucher sur une réflexion plus large et théorique**. Il faut en tout état de cause s'appuyer sur les documents (en les citant explicitement dans le devoir) pour étayer ses propos et alimenter la problématique de l'exercice.

Le jury attire toujours l'attention des candidats sur le **hors-sujet** qui reste encore très présent, notamment dans les dernières questions de l'exercice. En effet, on note assez souvent une tendance à dériver vers des propos très généraux au fil de l'exercice. La digression ou le glissement du propos sont des risques majeurs : il s'agit d'un exercice dirigé, avec des questions et un barème : des réponses précises sont donc attendues pour chaque question, et il convient de ne pas anticiper la question suivante. Ainsi, de nombreux éléments sont situés « au mauvais endroit » dans la copie et donc, ne répondent pas à la question posée, mais à la suivante ou à la précédente, ce qui est pénalisant.

Enfin, les copies sont trop faiblement illustrées ou, en tout cas, les croquis sont très faiblement exploités. Dans ce dossier, nous rappelons qu'une ou plusieurs représentations graphiques étaient attendues. Le candidat possédait une grande liberté d'exécution. Cet exercice de synthèse qui fait partie de l'évaluation du travail, devait permettre, à un moment donné dans le devoir, de ramasser le propos par une construction graphique « simple » et synthétique. Trop de candidats ont négligé ce pan du travail, ou lorsqu'ils l'ont fait, ont proposé des constructions trop complexes et confuses.

Question 1 (5 points)

Comment les géographes définissent-ils les notions d'habitat et de logement ? En quoi sont-elles indissociables des questions d'aménagement ?

Dans cette question, il fallait bien distinguer les notions de logement et d'habitat et montrer en quoi, leur évolution dans leur acception au sein de la discipline géographique, impose un regard renouvelé sur les concepts de la géographie sociale. Ces concepts ont été nourris par des apports épistémologiques nouveaux, notamment ceux provenant de la géographie des représentations. Le document 1c évoque l'étude de l'habitat comme « révélateur des modes de vie », selon une approche déterministe largement remise en question tandis que le document 1a souligne « à quel point les

pensées technicistes et fonctionnalistes du logement » se sont « fourvoyées ». Les préceptes de la Charte d'Athènes de 1934 relèvent ce qui constitue une dérive qui relègue le « couple » habitat/logement à la simple question du bâti et donc des structures matérielles - même si la notion de « genre de vie » s'intéresse déjà aux pratiques considérées comme l'émancipation directe de la matérialité des modes de logement.

Les géographes élargissent considérablement les notions d'habitat et de logement grâce, notamment, aux travaux sur « l'habiter » (doc. 1b.) qui montrent l'interrelation entre les pratiques et les représentations dans les relations des sociétés à l'espace. L'habitat serait ainsi l'organisation spatiale et dynamique de « l'habiter » (doc. 1b.), c'est-à-dire « un agencement spatial ». La prise en compte de la mobilité, défini comme « l'habiter *polytropicque* » est soulignée dans le document 1b. et la nécessité de prendre en compte les chaînes de vacance des logements (doc. 4c.) montre le défi que cela représente pour l'aménagement (notamment pour les politiques de l'habitat et la politique de la ville).

La notion d'habitat, moins restrictive que celle de logement, met davantage l'accent sur la prise en compte de l'idéalité et des représentations dans les relations de la société avec son espace. Le document 1.c. évoque la prise en compte des questions d'appropriation et de construction identitaire et psychologique liées aux pratiques de l'habitat, avec notamment la construction d'un « chez-soi ». La notion de logement constitue quant à elle la dimension la plus matérielle de l'habitat, même si elle ne se limite pas à la seule question du bâti, mais incluant également l'étude des pratiques spatiales qui y sont à l'œuvre. Les évolutions épistémologiques permettent d'aborder la question du logement par l'approche systémique qui prend en compte tant l'espace domestique (doc. 1a.), les pratiques de la mobilité du logement et de l'habitat que les dimensions plus classiques de distribution et de qualité du bâti.

L'interrelation entre ces notions et l'action d'aménager est finalement plurielle et complexe. Tout d'abord, l'aménagement peut intervenir sur les aspects matériels du logement : qualité du bâti, nature de celui-ci, insertion dans le tissu urbain environnant. L'aménagement a également, par ses outils de contraintes et de régulation, les moyens d'agir sur les inégalités d'accès à la propriété et de distribution des résidences (documents 2) en tentant de réguler les flux structurants les logiques résidentielles. L'aménagement s'inscrit donc dans un pôle de surveillance de la qualité et de l'accès au logement, éventuellement d'intervention.

Ensuite, l'aménagement intervient sur la sphère représentationnelle inhérente à « l'habiter ». Le document 2d. évoque à ce sujet trois facteurs dans le choix d'un logement (contrainte financière, coup de cœur, « géographie sociale de la ville », explicitant les logiques en œuvre dans « les stratégies du vouloir habiter » (doc. 1c.). Tous ces facteurs dépendent de représentations sociales du cadre de vie d'un quartier ou plus largement d'une métropole ou d'une région – le prix consenti à investir dans l'achat d'un logement est fondé sur la valeur que l'individu accorde à l'environnement spatial (paysage, type de bâti, etc.). Ce système de valeur implique certes des composantes individuelles peu saisissables par l'aménageur, mais connaissent aussi des logiques sociales sur lesquelles l'aménagement intervient en les modifiant, éventuellement en les renforçant ou alors en remettant en question leurs contenus. Le document 1d. évoque à ce sujet des outils d'aménagement comme les ZUP (Zones à Urbaniser en Priorité) instituées en 1958 et la loi Malraux de 1962 sur le patrimoine des centres anciens, qui inversent des tendances, rendant les unes répulsives, les autres attractives. Il s'agit, dans ce cas, d'un rôle « involontaire » de l'aménagement mais qui joue néanmoins un poids considérable dans les stratégies résidentielles et les grandes tendances du logement en France.

Question 2 (5 points)

Comment définit-on aujourd'hui les grandes tendances du logement en France ? Quels en sont les enjeux ?

Commentaire [b1]: Manque un mot ?

Dans cette partie, il était demandé aux candidats de proposer une réflexion sur les tendances du logement en France en les croisant avec les politiques publiques. Dans l'ensemble, la question a été bien comprise mais, beaucoup de candidats n'ont pas fait le lien entre les documents cartographiques et les textes abordant les questions de politiques sociales du logement. Ils se sont contentés d'une description très classique des cartes sans les lier véritablement aux enjeux en matière de politiques publiques.

Trois grandes tendances du logement en France ont été relevées dans les documents, constituant autant de défis pour l'aménageur, mais également pour d'autres acteurs (les populations et les acteurs politiques) du fait des enjeux que l'attractivité résidentielle implique.

Tout d'abord, les cartes des documents 2a. 2b. et 2c. montrent une situation contrastée à l'échelle nationale, entre des régions qui apparaissent comme attractives du point de vue résidentiel et se situant globalement dans le France de l'Ouest et du Sud, par opposition à un nord-est globalement plus répulsif. Ce sont les arrondissements du Midi, de l'Arc atlantique et des espaces frontaliers

(notamment avec la Suisse, l'Allemagne et le Luxembourg) qui connaissent les soldes démographiques par résidence les plus élevés, ainsi que la hausse du nombre de résidences principales la plus importante. Ceci indique en partie que ces espaces accueillent des populations qui s'y installent pour y résider. Ce sont à la fois des actifs et des retraités, attirés par la qualité du cadre de vie considérée élevée d'après les travaux de L. Davezies. Cela peut être également des populations étrangères, transfrontalières, attirées par des coûts de l'immobilier plus bas que dans leur pays d'origine, Allemagne et Suisse notamment. Ces espaces bénéficient d'une « économie résidentielle » qui favorise la consommation et des transferts de revenus importants, et dont les dynamiques d'attractivité résidentielle sont à la fois les causes et les révélateurs. Ces nouveaux venus ont probablement des revenus relativement élevés puisqu'ils sont propriétaires de leur résidence (doc. 2a). Les indicateurs du logement sont alors de bons révélateurs des inégalités géographiques liées aux différentiels de revenus, mais aussi aux caractéristiques propres à chaque espace. En effet, la première carte du document 2 n'est pas tant un outil de réflexion sur les inégalités de revenus et leurs conséquences en matière de logement, qu'un cadre de réflexion sur les structures sociales qui y vivent – même si les deux dimensions sont en partie liées. Les logements des départements du Massif central comptent moins de personnes par ménage, du fait certainement du vieillissement démographique et des pratiques de célibat dans certaines zones rurales en forte déprise. Ici, l'enjeu territorial est lié aux faibles densités démographiques et à l'éloignement entre logements et services sanitaires, sociaux et administratif.

Ensuite, on peut parler d'une complexification des facteurs de choix résidentiels avec une variabilité forte des successions entre territoires répulsifs et territoires attractifs et donc également sur le prix de l'immobilier. Le document 3a. évoque le contexte actuel de la flexibilisation du marché du travail, de la précarisation et de l'appauvrissement des salariés. La gestion de l'offre du logement constitue donc d'autant plus un défi pour les territoires qui doivent articuler leur vision prospective aux requêtes de populations aux enjeux résidentiels différenciés. Le document 3e. sur l'agglomération parisienne et la répartition des logements permet de supposer des logiques d'acteurs divergentes, même si l'absence de documents sur ce point ne permet que d'avancer des hypothèses. Le taux élevé de résidences secondaires et de logements vacants (respectivement 9,9% et 6,8%) permet d'émettre l'hypothèse de la présence de riches « propriétaires investisseurs » dans Paris, ce qui renvoie à la globalisation des marchés immobiliers (doc. 3a.). Tandis que les parts élevées de résidences collectives et individuelles montrent la diversité du tissu résidentiel. La faible part de propriétaires parmi les résidences principales dans les métropoles (doc. 2a.) renvoie à l'importance du parc locatif dans ces espaces et aux difficultés de gestion que cela suppose pour les territoires. Les documents, même s'ils ne l'évoquent pas directement, permettent d'entrevoir le phénomène de gentrification, notamment dans la région parisienne. Ce phénomène atteste également de cette complexification et du dynamisme spatial des logiques résidentielles : la gentrification s'incarne d'abord par le volet du logement, avant de toucher d'autres sphères urbaines.

Enfin, la crise du logement social en France devient une troisième tendance structurante en France. L'importance des textes législatifs accumulés depuis près de 30 ans (et leurs modifications successives), attestent de l'inefficacité des politiques publiques menées (doc. 3e.). Cette crise est à la fois une crise de la demande, bien plus élevée que l'offre (qui reste faible depuis les années 1980 d'après le document 2f.) et une crise sociale remettant en question le modèle français du logement social. Les enjeux sont sociaux et politiques, c'est-à-dire permettre de contenir la ségrégation sociale et les problèmes sociaux dans certaines banlieues défavorisées (doc. 2f.) et, parfois, s'assurer d'un soutien électoral par l'annonce de grands projets de constructions de logements sociaux (doc. 3c.).

Question 3 (6 points)

A partir d'exemples proposés dans le corpus et d'autres de votre connaissance, montrez en quoi la prise en compte du logement implique un changement à la fois d'échelle et de contenu des politiques publiques.

L'idée de cette question était de partir de l'hypothèse que le logement est une catégorie spécifique de l'action publique et que sa prise en compte relève d'une série de spécificités en termes d'échelle et de contenu. Caractériser ces spécificités permet de mesurer l'écart avec les modes d'action publique mis à l'œuvre et d'évaluer la capacité de cette dernière à s'adapter aux problématiques du logement. Les spécificités de la prise en compte du logement se déclinent sous trois tensions.

La première tension (doc. 3a.) montre que le logement associe une multitude d'acteurs très variés et de fortes dépendances aux évolutions des contextes socio-économiques. Le logement est en effet un champ très large (ingénierie, urbanisme, aménagement, problématiques sociales, etc.) qui est intégré dans des logiques de globalisation, de standardisation et de flexibilité. Le contenu est donc spécifique, en tout cas, multisectoriel ; la question des échelles nécessite l'articulation entre le micro-local (la rue, le quartier), la commune, les autres collectivités publiques et les marchés financiers globalisés dans lesquels les entreprises actrices du logement sont insérées.

La seconde tension est celle qui oppose la question du bâti d'une part (caractéristiques, taille, ancienneté...) et de son articulation avec la dimension sociale du logement (docs 3a. 3c. 3e.) d'autre part. Les marchés du logement opèrent à flux tendus entre un pôle technique et économique, celui de la nécessité de la construction et du marché de l'immobilier, et un autre pôle, social, celui de la lutte entre la ségrégation, l'idéal de la mixité sociale (et le droit au logement). Cette tension, l'ambiguïté entre l'impératif de mixité sociale affiché et la ségrégation socio-spatiale, pose elle aussi des questions d'échelle et de contenu spécifique à la politique du logement (docs 3d., 3e.). Le document 3d. fournit un exemple de ces spécificités et montre les espaces où se polarisent les logements sociaux (nord et sud-est parisien) qui font face à d'autres espaces qui en sont quasiment dépourvus (essentiellement le sud-ouest parisien). Cette géographie des logements sociaux ne recoupe nullement celle des limites administratives : les Hauts-de-Seine sont divisés entre un nord et un sud très différents, tout comme les Yvelines qui comprennent des enclaves de pauvreté et de concentration de logements sociaux ; l'est et le nord parisien sont quant à eux, très contrastés. Cette disjonction entre géographie des logements sociaux et géographie administrative illustre bien la spécificité en termes d'articulation des échelles de la politique du logement.

Enfin, la troisième tension spécifique à la politique du logement est l'aller-retour permanent entre centralisation et décentralisation (docs 3a. 3b.). La politique du logement hésite toujours entre la décentralisation des compétences et une recentralisation des décisions et des injonctions politiques. Le document 3a. montre que l'échelle étatique privilégie la régulation économique (aides à la construction) et la régulation sociale (aide à la personne, loi DALO), tandis que l'échelle locale est attachée à limiter l'exclusion sociale. Cependant, à la suite du premier mouvement de décentralisation dans les années 1980 qui a permis une certaine gestion locale du logement, les problèmes sociaux et les émeutes dans les quartiers à la fin des années 1990 ont conduit à une recentralisation de la question du logement. Cette phase de recentralisation s'accélère en 2003 avec le Plan National de Rénovation Urbaine qui conduit à la centralisation de la question du logement, au moins pour les quartiers en difficulté.

La fragmentation des acteurs évoqués en Ile-de-France, mais aussi à Lille (doc. 4d.), où la création de la Communauté Urbaine, ne favorise pas l'intégration de la politique du logement pour des raisons politiques, attestent des difficultés des différents échelons de l'action publique.

Question 4 (4 points)

En quoi la politique du logement peut-elle contribuer à la mixité sociale ? Quelles en sont les limites ? Justifiez votre réponse.

Cette dernière question aborde l'articulation entre politiques publiques et mixité sociale. Question la moins bien traitée (souvent par manque de temps), elle permettait de rappeler qu'entre la mixité sociale comme utopie sociale et idéal à atteindre d'une part, objectif et construction politique d'autre part, il y a un pas que l'aménageur (au sens large) doit franchir.

Le document 4a. rappelle que la mixité sociale est un « idéal à atteindre » depuis la fin du XIXe siècle. Celle-ci se fonde sur une conception républicaine de la justice, la distribution égalitaire des ressources et à *fortiori* des populations. Le document 3e. montre que l'exigence de la mixité sociale n'est devenue le point central de la politique du logement que récemment. Néanmoins, cet objectif érigé en principe et justifiant l'ensemble des politiques du logement en France, possède de nombreuses limites méthodologiques, politiques et théoriques.

La politique du logement s'est attelée à la tâche de la mixité sociale de plusieurs manières. L'identification des déterminants de la ségrégation socio-spatiale (doc. 4c.) a permis de jouer sur plusieurs points :

- La loi SRU et son article 55 oblige les communes à justifier de plus de 20% de logements sociaux. Elle est censée favoriser la construction de logements sociaux dans les communes relativement riches et la « déconstruction » dans les communes les plus pauvres, et ainsi améliorer la mixité sociale.
- Le Plan National de Rénovation Urbaine mise sur une démolition des bâtiments emblématiques de la ségrégation sociale, les barres et les tours, devenus des marqueurs stigmatisants de la relégation sociale. Pour ses promoteurs, seule la solution de la démolition s'impose. Celle-ci permet alors de requalifier les quartiers, d'attirer de nouvelles populations plus aisées et, à terme, d'améliorer (au moins théoriquement) la mixité sociale.
- D'autres politiques plus diffuses ont aussi pour objectif d'améliorer la mixité sociale. La sélection des locataires du parc social par les bailleurs HLM permet de dresser des « micro-politiques » de mixité sociale ; la mobilisation du foncier et les incitations financières aux promoteurs permettent également de jouer avec les acteurs privés de la ville pour améliorer la mixité dans les villes.

Cependant, ces politiques de mixité sociale possèdent un nombre certain de limites qui questionnent finalement leur légitimité. En effet, ces politiques produisent aussi des effets pervers qui interrogent sur leur efficacité. Ces limites sont de plusieurs ordres :

- d'un point de vue méthodologique d'abord, la mixité dépend de l'échelle d'observation (le quartier, la ville, l'agglomération, etc.). La question se pose également de savoir quel critère mobiliser pour évaluer la mixité (revenus, compétences, taux de chômage) ? Le document 4b. montre bien la difficulté à se saisir de plusieurs critères.
- Ces politiques, dans leur mise-en-œuvre, révèlent également un certain nombre d'effets pervers (micro fragmentation des zonages d'intervention, effets de seuil en deçà desquels une partie de la politique sociale de s'applique pas, etc.).
- Les limites peuvent également être politiques : accords spécifiques locaux sur la gestion foncière, décalage entre le discours et la pratique, etc.

Pascal Chevalier, Renaud Le Goix

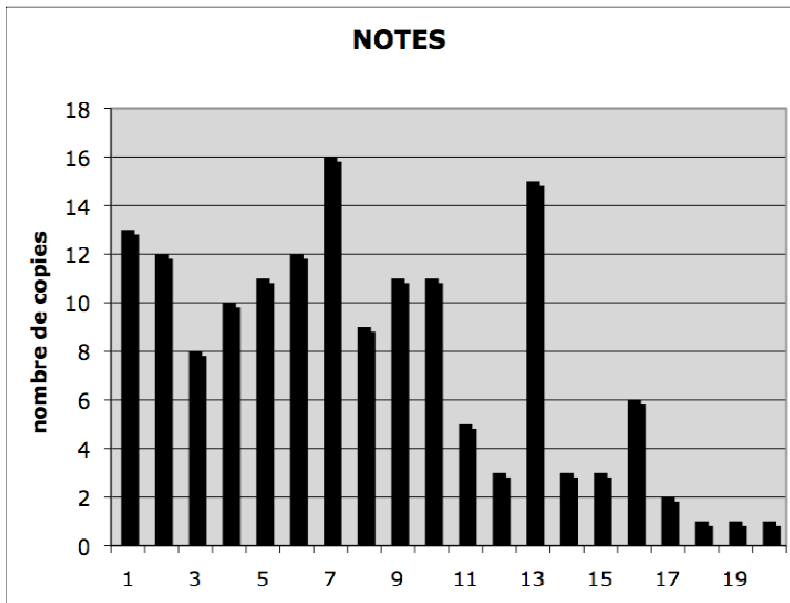
2.4. Composition d'histoire

Durée 7 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit

Sujet : La participation des citoyens à la vie politique en France de 1789 à 1899, principes et réalités

La commission a corrigé 154 copies. La moyenne est proche de 7,5, comme en 2014, ce qui est plutôt satisfaisant par rapport à 2012 et 2013 (7,34 et 6,35). On se réjouit que 74 copies ont obtenu au moins 8, le hasard faisant que c'est le même nombre que l'année dernière et que celui des admissibles. On se réjouit aussi de ce que les copies ayant obtenu 5 ou moins sont passées de 63 à 56. On se réjouit moins, certes, de ce que le nombre de celles ayant obtenu 10 ou plus a lui aussi baissé, de 62 (dont 43 à 12 ou plus) à 54 (dont 35 à 12 ou plus), avec une nette progression, de 31 à 48, des notes entre 6 et 9. Par ailleurs, on constate qu'à une exception près (l'auteur d'une copie notée 15) tous les candidats ayant obtenu 11 et plus sont admissibles, et presque tous (9 sur 11 dans les deux cas) ceux ayant obtenu 10 et 9 ; si ensuite les proportions diminuent puis s'effondrent, sont encore admissibles 5 des 8 candidats ayant obtenu 8, puis 10 des 16 ayant obtenu 7, deux de ceux ayant obtenu 6 et un de ceux ayant obtenu 4 et 5 : un rapport antérieur indiquait qu'un concours est d'autant plus juste qu'il autorise une malchance ou une méforme. On notera que deux candidats admissibles avec 8 et 7 en Histoire, et pour le second un total dangereusement faible à l'issue de l'écrit, ont produit deux des meilleurs oraux en Histoire, et se classent dans les cinq premiers du concours ; à l'inverse, une candidate qui avait 14 de moyenne à l'écrit, et se situait ainsi aux alentours de la douzième place provisoire, n'a pu être reçue : l'écrit est une étape indispensable, mais les coefficients remettent tout en jeu à l'oral. On ne peut par ailleurs que répéter ce qui a été dit l'an passé, qu'il est « difficile d'inférer des tendances et surtout de les expliquer » ; reste qu'il est légitime de penser que le niveau de l'épreuve se maintient. Enfin, on ne s'étonnera pas de très bonnes notes, la commission ayant considéré comme normal d'utiliser toute la gamme possible, et le 20 ne signifiant pas la perfection, mais correspondant à la dissertation jugée la meilleure parmi celles soumises aux correcteurs.



Pour ce qui est de la dissertation en général, les remarques des années antérieures restent évidemment valables, et les futurs candidats sont invités à consulter les rapports précédents. On attirera l'attention, une fois de plus, sur l'orthographe, même d'usage (avec des doubles lettres oubliées ou inventées, de « s'affronter » à « universsel ») et surtout sur des fautes d'accord, des confusions entre participes passés et passés simples (« on n'avait abboli »), sur le jargon quelquefois, sur la graphie aussi encore que les copies à l'écriture pénible soient rares (il ne faudrait pas que l'effort en ce sens se relâche... et une copie difficile à lire se trouve automatiquement dévalorisée). Ceci dit, les catastrophes orthographiques sont rares, et le niveau global très honorable, surtout en ce qui concerne les copies dont les notes laissent supposer une admissibilité.

Les correcteurs ont par ailleurs été étonnés de la relative rareté des références culturelles personnelles, par rapport à la variété des allusions signalée dans le rapport 2013, d'Amadou Hampâté Bâ à Hergé ou de Pierre Bourdieu à Rudyard Kipling : rien de tel cette fois, et les exemples, même pertinents (il ne faudrait pas qu'ils disparaissent !), semblent en général issus de cours ou de manuels, malgré de trop rares bonnes utilisations, plutôt originales, de *Lorenzaccio*, de *L'Education sentimentale*, de « L'enterrement à Ornans » de Courbet ou d'une phrase d'Alphonse Allais, plus quelques autres tombant malheureusement à plat comme une allusion à *L'Insurgé* de Vallès pour illustrer les monarchies censitaires. L'impression est que la France du XIXe siècle est plus étrangère aux candidats que les empires coloniaux du XXe. Cela nuit aux « accroches » introductives, souvent sacrifiées, peu reprises en conclusion : les rares fois où c'est le cas, ce n'est guère heureux, comme une déclaration du Premier ministre Manuel Valls (« my government is pro-business »), rattachée au sujet de façon artificielle... En général, le lien entre l'introduction et la suite est hélas ténu, voire absent, qu'il s'agisse d'une référence bibliographique soupçonnée d'être de seconde main comme celle à « Serge Bernstein », ou d'une mise en perspective du terrorisme de Robespierre à l'attentat de janvier 2015 contre *Charlie Hebdo* en passant par les anarchistes de la fin du XIXe siècle... De même, les définitions des termes du sujet, les considérations étymologiques sur les mots citoyenneté, démocratie etc., semblent souvent des figures imposées artificielles sans effet sur la conduite ultérieure du propos et menant parfois à des tautologies (« un citoyen est un individu, doté de droits et participant à la vie citoyenne ») ou à des confusions et erreurs préjudiciables : un correcteur peut ainsi apprendre qu'*Urbs* est grec et *polis* latin, ou avoir affaire à des caractères supposés grecs mais relevant de la cacographie.

Par ailleurs, si des collègues se sont émus de ce que le sujet posé au CAPES commençait en 1815, ils peuvent être d'une certaine façon rassurés pour ce qui est des préparations, même si ce n'est pas vraiment réjouissant : leur période de prédilection semble mieux connue ou au moins plus développée que les décennies suivantes, et la IIIe République en particulier est souvent sacrifiée – pas seulement dans des dissertations ayant adopté un plan chronologique souvent commode, mais qui fait courir le risque de devoir résumer drastiquement la fin de la période si l'on a mal surveillé l'écoulement des heures, car il s'agit bien d'un problème de connaissances (ainsi, une copie pourtant plutôt bonne ne consacre que quinze lignes à la période 1870-1899, une autre, cas extrême soldé par une note bien plus basse, s'arrête à 1804...). Enfin, en ce qui concerne le plan, bien des choses étaient possibles et

ont été jugées valables : différentes césures ont été choisies (1799 ou 1804, voire 1795, assez souvent 1814 voire 1830 d'une part, et d'autre part souvent 1848, parfois 1851, 1852 ou 1860, plus rarement 1870, 1871, 1875 ou 1879). L'important est que le découpage se justifie par le propos général, même si l'on peut toujours subodorer que le choix doit beaucoup à la répartition des connaissances des candidats, ce qui est après tout légitime ; les plans thématiques sont sans doute, comme souvent, plus difficiles à maîtriser, et risquent d'engendrer des répétitions ou de prendre l'allure d'une suite de tiroirs, mais on a vu par exemple une fort bonne copie s'organiser de façon assez simple, autour de la participation par le vote puis par la violence et enfin des autres formes de participation pacifique, ou une autre, moins bien menée, reprendre ces catégories dans un autre ordre : les diverses façons de s'exprimer, la participation électorale, la participation violente. Au bout du compte, dans les conditions du concours et même si les historiens sont moins maniaques de la tripartition qu'on le dit parfois, un bon plan a trois caractéristiques : il ne laisse pas d'aspect dans l'ombre ; il ne crée pas de répétition pénible (et qui constitue au minimum une perte de temps pour le candidat) ; et... il a été trouvé assez tôt pour permettre la rédaction de la copie.

Ces généralités posées, la commission a décidé de fournir cette année non un corrigé, mais un exemple de ce qu'elle a pu lire, l'une des meilleures copies. Il ne s'agit pas d'un modèle parfait, et chacun trouvera, au-delà de rares scories formelles volontairement laissées en l'état, des oublis, des éléments peu développés, d'autres qui mériteraient discussion. Mais il a paru utile de donner une indication concrète sur la réalité du concours, sur ce qui est apparu comme très satisfaisant : une fausse impression d'exigences stratosphériques peut paralyser certains. Certes, si à l'avenir les copies de cette qualité se multipliaient, si d'autres présentaient même des améliorations (de celles si faciles à apporter dans la quiétude de qui est chez lui et non en train de passer une épreuve de concours), la note d'une telle copie baisserait – la commission avoue peu y croire, même si elle en serait fort heureuse. Par ailleurs, bien entendu, de moins bonnes copies ont, fort heureusement, mené à l'admissibilité, avec des notes tout à fait honorables :

« Seuls méritent le nom de citoyens ceux qui participent au gouvernement du pays. Cette participation effective est une obligation primordiale et une condition vitale de l'homme ». Jules Favre, dans son Guide pratique de l'électeur publié en 1868, pose ainsi le lien fondamental entre citoyenneté et participation à la vie politique, les citoyens pouvant être définis dans un premier temps comme ceux qui prennent part à la vie de leur communauté politique en vertu de droits et de devoirs qui leurs sont conférés. Ce qu'affirme Jules Favre, c'est un principe, c'est-à-dire une idée qui exprime une norme ou une valeur, qui doit se traduire par une "participation effective". La participation à la vie politique est en effet un ensemble de principes, qui rendent compte de la façon dont cette participation est pensée et définie par ceux qui les énoncent, mais aussi de réalités, en d'autres termes de pratiques concrètes par lesquelles la participation des citoyens se manifeste. Le rapport entre principes et réalités est nécessairement complexe et peut s'analyser en termes de temporalités, le temps de l'affirmation d'un principe n'étant pas celui de sa mise en œuvre dans la réalité, mais aussi du point de vue des différents acteurs de la vie politique, de ceux qui énoncent les principes à ceux qui les appliquent, s'y opposent ou proposent d'autres formes de participation. Ces tensions sont présentes dans la vie politique tout au long de la période qui s'étend de 1789 à 1899. Ainsi, en 1789 des principes fondamentaux pour la participation des citoyens sont posés : la souveraineté et la représentation, notamment dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (26 août 1789). Les sujets du roi deviennent citoyens précisément parce que le principe même de leur participation à la vie politique est affirmé. La même année, des formes très diversifiées de participation apparaissent : la presse connaît un essor sans précédents tandis que les Français prennent les armes pour mettre un terme à l'Ancien Régime pour ne donner que quelques exemples. Plus d'un siècle plus tard, les principes de souveraineté et de représentation n'ont pas été remis en cause et ont même été approfondis avec le suffrage universel. Certaines réalités de la participation sont devenues des principes comme la liberté de la presse. C'est dans le cadre de cette dernière que les Français s'expriment au sujet de l'affaire Dreyfus selon une forme pacifiée mais non apaisée de participation politique. Dans ce contexte, il s'agit de se demander si l'évolution du rapport entre les principes et les réalités de la participation des citoyens à la vie politique conduit à une disparition des formes de participation contraires aux principes énoncés, en d'autres termes si la vie politique connaît une période de pacification.

De 1789 à 1815, pendant la révolution, le Consulat et l'Empire, des principes fondamentaux sont énoncés concernant la participation des Français à la vie politique et une grande diversité de formes de participation est expérimentée qui donne lieu à des débats sur les principes à adopter. A partir de la Restauration et jusqu'au coup d'Etat de Louis-Napoléon Bonaparte le 2 décembre 1851 et le rétablissement du suffrage universel, les principes de souveraineté et de représentation sont approfondis en partie en réponse à des sollicitations exprimées par des formes de participation toujours diverses tandis que les principes relatifs à ces formes de participation fluctuent selon les régimes. Enfin, la période qui s'étend du Second Empire à 1899 est marquée par un processus

d'ancrage des pratiques conforme à des principes en matière de participation à la vie politique qui sont confirmés ou réaffirmés.

En 1789, un événement annoncé par le roi conduit un grand nombre de Français à s'intéresser à la vie politique : la réunion des Etats-Généraux, assemblée des trois ordres de la société française (Tiers-Etat, clergé et noblesse) convoquée par Louis XVI en vue d'établir des réformes notamment fiscale. L'élection des mandataires du Tiers-Etat pour les Etats-généraux ouvre une période d'affirmation de principes et d'expérimentation de pratiques relatifs à une dimension fondamentale de la participation des citoyens à la vie politique : le vote. Les Etats-Généraux sont pensés par le roi comme une vaste consultation. En ce sens l'élection des mandataires n'est pas directement une forme de participation puisque ces derniers ne sont pas amenés à décider. Ce n'est qu'à partir de l'été 1789 et l'affirmation du principe de souveraineté et de représentation que le vote devient véritablement, en principe, une forme de participation à la vie politique. La déclaration des droits de l'homme et du citoyen affirme ainsi que "le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation" (article III) et que "la loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens peuvent donc concourir personnellement de par leurs représentants à sa formation" (article VI). Ces principes sont traduits institutionnellement d'abord dans le règlement électoral d'octobre 1789 puis dans la Constitution de 1791 qui fixent les conditions de participation au suffrage pour élire les représentants de la nation. Ils ne sont mis en cause par aucun texte constitutionnel, même si les conditions changent (par exemple la Constitution de 1795 impose aux citoyens de savoir lire, écrire et exercer une profession mécanique pour pouvoir voter) A partir de ces principes, il convient de s'interroger sur les réalités de la participation par le vote. D'une part il convient de souligner que de nombreux citoyens sont exclus selon le principe de distinction entre citoyens actifs et passifs. Un cens est imposé par la plupart des constitutions (payer une contribution égale à trois journées de travail par exemple dans le cas de celle de 1792), à l'exception notable de celle de 1793 (jamais appliquée), ce qui exclut les plus pauvres, tandis que les femmes, les domestiques ou encore à certains moments les libres de couleur dans les colonies. D'autre part tous les citoyens actifs ne votent pas. La question de la participation des citoyens aux élections sous la Révolution a fait l'objet de nombreux débats historiographiques. Certains historiens, comme P. Gueniffey, considèrent qu'elle est très faible et peu significative. D'autres, comme M. Edelstein montrent au contraire qu'elle est d'autant plus importante que les conditions sont contraignantes, notamment dans les campagnes puisqu'il faut se déplacer au chef-lieu de canton. En tout état de cause, elle est très variable forte en particulier lors des élections municipales 1790 (75%), elle est beaucoup plus faible en 1792 pour l'élection de la Convention (25%). Pendant le Consulat et l'Empire, les français votent mais certains résultats sont truqués. De plus ils élisent des listes de confiance au sein desquelles l'exécutif (Premier Consul puis Empereur) nomme des députés, ce qui rend la participation des citoyens à la vie politique ineffective.

Ainsi, si pendant cette période les principes de représentation et de représentation [sic] sont énoncés, la réalité de la participation des Français par le vote à la vie politique est nuancée : beaucoup de citoyens ne peuvent voter, l'abstention reste forte et les modalités de l'élection sous l'Empire vident le vote de sa fonction politique. Mais la participation à la vie politique ne se réduit pas à l'élection, en particulier à cette période d'effervescence de pratiques de citoyenneté.

La période révolutionnaire est marquée par un phénomène de libération de la parole sous différentes formes, la presse, mais aussi les débats au sein des sociétés politiques ou encore les pétitions. Le nombre de titres de presse augmente considérablement. De nombreux journaux sont créés comme L'Ami du Peuple de Marat, l'Observateur de Feydel ou encore le Père Duchesne de Hébert. La presse est un moyen de s'informer, notamment au sujet des débats de l'Assemblée, mais aussi d'exprimer des opinions et d'assurer une fonction de "surveillance" de ce qui se passe à l'Assemblée. C'est notamment le rôle que se donnent les fondateurs de la Bouche de fer, qui cherchent à exercer un "quatrième pouvoir" à travers cet organe de presse. Le journaliste Marat est également considéré comme une figure représentant le "journalisme d'inquisition" par Cyril Lemieux dans un article de 1992 (paru dans Politics) ce qui montre bien que la presse joue un rôle politique et qu'écrire est bien une forme de participation à la vie politique. Cette pratique est autorisée par un, principe également énoncé dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (article XI "tout citoyen peut parler, écrire et imprimer librement") Ce principe est néanmoins remis en cause en particulier sous le Consulat et l'Empire. A la fin de l'Empire, la quasi-totalité de la presse parisienne a disparu, l'exemple de la presse montre bien que les principes ne sont pas définitifs. Il en est de même avec les sociétés politiques et le droit de pétition, autres formes très importantes de participation des citoyens à la vie politique, qui, contrairement à l'élection, sont accessibles aux femmes, du moins à certains moments. Les sociétés politiques sont très nombreuses à partir de 1790. D'après Danielle Pingué, elles sont près de 6 000 au début de la Convention (1792). Elles sont inégalement réparties sur le territoire français. Par exemple ; d'après R. Dupuy qui analyse la Champagne et la Picardie, le village d'Acy compte plusieurs sociétés qui rassemblent près de 200 membres alors que celui de Soulaines n'en compte qu'une seule qui comporte 9 membres. Pour les femmes c'est un lieu de participation

important. S'y déroulent des débats des lectures de journaux et de compte-rendus de l'Assemblée. C'est aussi au sein de ces sociétés que sont rédigées des pétitions adressées aux représentants. Or, le droit de pétition qui est une possibilité importante de participer à la vie politique pour les citoyens notamment passifs, comme le rappelle Robespierre lors d'un débat à l'Assemblée au sujet du projet de Le Chapelier qui visait à le réduire, est mis en cause le 10 mai 1791 par le décret Le Chapelier qui interdit les pétitions en nom collectif et restreint le droit de pétition aux citoyens actifs. Cet exemple montre que si des formes de participation sont expérimentées par les citoyens certaines donnent lieu à l'affirmation de principes les restreignant Il en est de même pour les sociétés politiques interdites par l'article 360 de la Constitution de l'an III (1795). Privés de parole, certains citoyens s'expriment alors par des formes violentes de participation à la vie politique.

La Révolution est une période marquée par l'importance des "journées révolutionnaires" et par des formes violentes de participation politique. Le 4 juillet 1789 est l'exemple le plus connu d'une population qui prend les armes pour lutter contre un symbole de l'Ancien régime et de l'arbitraire : la prison de la Bastille. Cette réalité violente de la participation est entérinée en tant que principe par la Constitution de l'an I (1793) qui affirme un droit et même un devoir d'insurrection. Sous la Convention, la participation par la manifestation plus ou moins violente est réellement effective comme au printemps 1793 lorsqu'une manifestation de sans-culottes parisiens contribue à la chute des Girondins (2 juin), sans parler du rôle de la foule l'été précédents dans la chute de la royauté (10 août 1792). A partir du Directoire, cette modalité de la participation tend à disparaître en vertu du principe d'ordre confirmé pendant le Consulat et l'Empire. Mais participer en prenant les armes peut aussi être une forme légale de participation à la vie politique. Cela prend deux formes principales pendant cette période, la garde nationale, dès 1789, et l'armée, en particulier à partir de 1798 et la loi Jourdan Delbrel qui établit la conscription. Les gardes nationaux participent par exemple lors de la fusillade du Champ de Mars le 17 juillet 1791, lorsque La Fayette ordonne d'ouvrir le feu sur les membres du club des Cordeliers venus déposer une pétition réclamant la chute du roi. L'armée participe avec les gardes nationaux à la défense du pays, mais aussi à la vie politique intérieure en particulier lors du coup d'Etat du 18 brumaire de Bonaparte. Ainsi, les formes de participation à la vie politique sont nombreuses pendant la Révolution, le Consulat et l'Empire qu'il s'agisse d'une participation par le suffrage, la parole ou les armes. Si certains principes évoluent, notamment en matière de liberté de parole et de réunion, ou encore de droit à l'insurrection, le principe de souveraineté, qui sous-tend celui de participation par le vote, n'est pas remis en cause. En 1814, la Charte octroyée par le roi aux Français maintient le principe de l'élection des députés et réaffirme la liberté de la presse.

Pendant la Restauration, le principe majeur concernant la participation des citoyens à la vie politique est la restriction du suffrage, même si le principe électif est maintenu. Le cens exigé pour voter est de 300 f, et de 1000 f pour être éligible, ce qui réduit la possibilité de participer directement en tant que représentant et indirectement en tant qu'électeur. En 1820, la loi du double vote accorde plus de poids à la participation du quart des électeurs les plus imposés ce qui confirme cette conception d'un suffrage réservé à un petit nombre de privilégiés. Ce principe restrictif ne dure pas puisqu'à partir de la Monarchie de Juillet le suffrage s'ouvre. En mars 1831 deux lois permettent à un nombre relativement large de citoyens (3 à 4 millions) de voter pour élire les officiers de la garde nationale et les conseillers municipaux. Surtout en avril 1831 le cens est abaissé (20 f pour être électeur et 500 f pour être éligible) Cette dynamique d'ouverture du suffrage se poursuit au tout début de la I^{re} République avec la proclamation du suffrage universel (masculin) et le décret du 5 mars 1848. En principe donc, la participation à la vie politique par le vote est renforcée puisqu'un grand nombre de citoyens devient électeur (9 millions). Les femmes restent exclues du suffrage. La réalité de cette participation confirme un renforcement numérique des participants. Selon Maurice Agulhon c'est pendant la I^{re} République, en tenant compte de l'ouverture du suffrage en 1831 qui a familiarisé les Français avec l'élection, que les citoyens sont véritablement entrés en politique (La République au village 1979). Cependant cette participation n'est pas un acte totalement libre et indépendant tel que le vote tend à être perçu par la suite. P. Rosanvallon utilise ainsi l'expression de "suffrage-communion" pour rendre compte de cette forme de participation collective. L'exemple le plus connu de cette réalité est sans doute l'élection d'A. de Tocqueville racontée dans ses Souvenirs. Dans le chapitre "Ma Candidature" il relate le jour du vote au bourg de Saint-Pierre dont tous les habitants votent pour lui. Ainsi, si le principe de l'élection est affirmé par l'instauration du suffrage universel (remis en cause par la loi du 31 mai 1850 mais rétabli en décembre 1851 par L. N. Bonaparte), la réalité de cette forme de participation ne correspond pas à cette époque à l'idée qui s'impose par la suite "d'individu = une voix" (P. Rosanvallon Le Sacre du citoyen 1992) Comme pendant la période précédente, d'autres formes de participation coexistent avec le vote, d'autant plus importantes lorsque le suffrage est restreint.

Pendant les monarchies censitaires les principes relatifs aux possibilités des citoyens de s'exprimer, de s'opposer ou encore de se réunir sont assez fluctuants, tantôt restrictifs et tantôt libéraux. Cela a des effets sur la réalité de la participation qui présente des modalités plus ou moins cachées et

secrètes. Pendant la Restauration la liberté de la presse est restreinte en particulier après l'assassinat du duc de Berry en 1820. Mais les citoyens s'expriment par exemple à travers les chansons, comme Béranger qui écrit sous la Restauration des chansons au contenu fortement engagé ("le Marquis de Carabas" sur les émigrés par exemple) ou encore par l'intermédiaire de pièces de théâtre comme Tartuffe de Molière dont des éditions qui contiennent une préface critique envers le roi circulent dans les années 1820. Les citoyens participent également dans le cadre de sociétés secrètes comme la Charbonnerie constituée par Joubert, Buchez ou encore Bazard au début des années 1820. Ses membres étaient au nombre de 50 000, divisés en "ventes" sur tout le territoire français. Ce type de société est un lieu de réflexion politique et d'opposition au régime des Bourbons. Pendant la Monarchie de Juillet, au début du moins, la parole est libérée et la presse et les sociétés politiques redeviennent des lieux de participation. Raspail fonde la Société des Amis du peuple dès l'été 1830. Ledru-Rollin fonde son journal La Réforme en 1843. Cependant le régime devient progressivement moins libéral et restreint, en particulier en 1834 (loi sur les coalitions) et 1835 ("lois scélérates"), les possibilités de participations. Dans ce cadre, les opposants au régime élaborent de nouvelles formes de participation. Emmanuel Fureix a ainsi étudié les enterrements républicains, comme celui du général Lamarque en 1832, qui sont d'importants moments de rassemblement et d'expression pour les républicains (la France des larmes). Le régime peut en effet difficilement faire interdire ce type de cérémonie qui rend hommage à de grandes personnalités. Les banquets sont également un lieu de participation "dissimulée" pendant la Monarchie de Juillet. Les opposants se réunissent dans un cadre privé pour contrer l'interdiction qui est faite de se rassembler à plus de 20 personnes (code pénal). Ils y discutent de textes politiques et élaborent des pétitions. Enfin, on peut évoquer les salons qui sont des lieux de participation à la vie politique notamment pour les femmes comme Mme de Lamartine, Mme Hugo ou Delphine de Girardin. A partir de 1848, la participation par les clubs (100 000 personnes participent aux réunions de clubs parisiens au printemps 1848) ou la presse connaît un essor considérable mais des principes restrictifs sont réaffirmés dès l'été 1848, ce qui montre que les libertés de presse et de réunions ne sont pas encore des principes stabilisés. La participation des citoyens par la parole hésite encore entre le légal et l'illégal pendant cette période, et n'exclut pas, loin s'en faut, les formes de participation par les armes.

La participation des citoyens à la vie politique par la force, pendant cette période qui s'étend des monarchies censitaires à la I^{re} République, et particulièrement importante dans la mesure où elle donne naissance à deux reprises à un nouveau régime politique. En effet, la Monarchie de Juillet est née d'une révolution, elle-même déclenchée à la suite de la publication d'ordonnances royales prévoyant entre autres la restriction du suffrage et de la liberté de la presse, en d'autres termes à la suite d'affirmation de principes limitant la participation des citoyens à la vie politique. Cet exemple des Trois Glorieuses montre bien l'imbrication entre principes et réalités de la participation, la réalité étant ici provoquée par la réaction à un principe et donnant lieu à de nouveaux principes. La I^{re} République est également née d'une Révolution (février 1848), forme de participation par la force qui a été entre autres déclenchée suite à l'interdiction par le roi de la campagne des banquets, autre principe limitant la participation. Cependant, toutes les actions plus ou moins violentes menées par les citoyens à cette période n'ont pas abouti, que l'on pense à la révolte des Canuts (1831 et 1834), à l'insurrection de Blanqui et Barbès (1839) ou encore aux journées de juin 1848. Cette forme de participation est une réalité néanmoins importante de la période qui s'achève en décembre 1851 avec la répression des républicains insurgés contre le coup d'Etat de L. N. Bonaparte. Le député Baudin par exemple meurt sur une barricade, témoin d'une des dernières manifestations violentes de la participation des citoyens à la vie politique.

Le régime du Second Empire naît avec le rétablissement du suffrage universel limité par la loi du 31 mai 1850 qui écartait les indigents et les citoyens migrants du suffrage. Pendant toute la période qui voit L.-N. Bonaparte au pouvoir la pratique de l'élection s'ancre notamment dans les campagnes. Les Français votent pour élire les membres du Corps législatif et pour valider (ou refuser) les plébiscites soumis par l'empereur au peuple. En apparence, la souveraineté populaire est ainsi maintenue. Mais le principe du plébiscite correspond plutôt à une démocratie d'assentiment qu'à une participation véritablement libre. Ainsi une caricature de Daumier paru dans Le Charivari le 30 avril 1870 résume cette idée de "participation dirigée". On y voit deux hommes du peuple qui interrogent un maire : "M'sieur l'maire c'est quoi un bibiscite ?" et le maire de répondre que "c'est un mot latin qui veut dire oui". De plus, si les citoyens élisent des députés qui les représentent au Corps législatif, celui-ci a peu de pouvoir, même si le régime accorde de plus en plus de possibilités aux parlementaires (droit d'adresse en 1860, initiative des lois en septembre 1869, responsabilité du gouvernement en avril 1870). La participation des citoyens par le vote est confirmée au début de la III^e République qui maintient le suffrage universel conformément au vœu notamment de Gambetta et renforcée dans la mesure où les représentants élus ont plus de pouvoir dans un régime qui est véritablement parlementaire. Le principe de souveraineté du peuple devient de plus en plus une réalité dans la mesure où les Français, déjà familiarisés avec la pratique du vote pendant le Second Empire

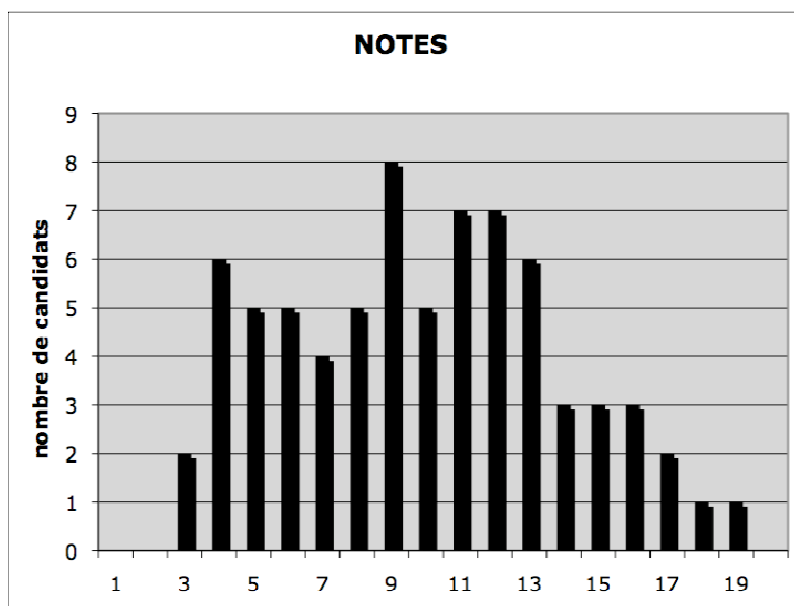
participent de plus en plus aux élections. Cette période est donc marquée par l'ancrage dans la réalité et les pratiques de principes énoncés aux époques précédentes en matière de participation par l'élection de représentants, lesquels acquièrent plus de pouvoirs sous la IIIe République (par rapport au Second Empire).

Pendant cette période, les formes de participation à la vie politique autrefois "dissimulées" sont progressivement et surtout durablement légalisées. Pendant le Second Empire les libertés d'expression et de réunion restent restreintes et les citoyens participent toujours de manière "dissimulée". Sudhir Hazareesingh a par exemple étudié les initiatives de certains Français lors de la célébration de la fête nationale le 15 août (Quand le 14 juillet était fêté le 15 août). Il donne l'exemple du 15 août 1869 à Marseille : des individus, républicains, ajoutent sur les affiches annonçant la "fête nationale" le mot "dernière" pour indiquer qu'ils souhaitent la chute du régime. A partir de la IIIe République et notamment des lois sur la liberté de réunion et de presse en 1881, les Français n'ont plus besoin d'avoir recours à ces formes de participation alternatives. L'espace public de débat s'élargit les tirages des journaux augmentent considérablement, d'autant plus que les Français accèdent de plus en plus à la lecture grâce à l'école (même si les progrès de l'alphabétisation remontent au Second Empire) la libéralisation en matière de participation explique en partie le recul des formes plus violentes.

La Commune (mars-mai 1871) est souvent considérée comme la dernière forme de participation violente à la vie politique française au XIX^e siècle. Après la semaine sanglante (mai 1871), il n'y a en effet plus d'insurrection de cette ampleur. On peut néanmoins évoquer les manifestations de mineurs et d'ouvriers, parfois violentes et meurtrières, qui appartiennent néanmoins plutôt au monde du travail. Plus proches de la vie politique, les attentats anarchistes des années 1890 sont des formes particulièrement violentes de participation à la vie politique, puisqu'un président de la République y a même perdu la vie (Sadi Carnot). Néanmoins ces pratiques ne sont limitées à un nombre restreint d'acteurs. De manière générale on peut considérer que les conflits de la vie politique se jouent à partir de cette période essentiellement à la Chambre des députés et dans la presse, comme en témoignent deux grandes crises majeures du début de la III^e République la crise du 16 mai 1877 et l'affaire Dreyfus. L'exemple de l'affaire Dreyfus est tout à fait significatif. En effet les fortes oppositions entre les Français au sujet de Dreyfus accusé de haute trahison s'expriment avant tout dans la presse qui est une forme de participation devenue légale et qui permet cependant d'affirmer des opinions avec force, notamment par l'usage de caricatures et de dessins. On peut citer par exemple le célèbre dessin de Caran d'Ache paru dans un numéro du Figaro de janvier 1898 ou bien sûr le "J'Accuse" d'E. Zola paru dans l'Aurore. Cet exemple montre qu'à la fin du XIX^e siècle les Français participent à la vie politique non seulement par le vote mais aussi par des formes pacifiées, mais non apaisées (puisque les tensions sont fortes).

De 1789 à 1899 les principes et les réalités de la participation des citoyens à la vie politique s'articulent de façon différente, selon les régimes, selon les acteurs. On peut noter que les principes ne sont pas toujours premiers et peuvent s'inspirer de pratiques. Certains doivent attendre plusieurs générations avant de trouver une traduction dans la réalité. De manière générale on observe un mouvement progressif mais non uniforme vers un rapprochement entre les principes et les réalités de la participation, rapprochement qui sous-tend une définition du citoyen en tant que celui qui participe à la vie politique dans le cadre de principes légaux et pacifiés. Tous les principes ne sont néanmoins pas des réalités en matière de participation en 1899 et de nombreuses évolutions s'opèrent par la suite. On peut penser par exemple au principe de suffrage universel, qui n'est une réalité pour les femmes que près de 50 ans plus tard. »

Certes, à côté de cette copie et d'autres de grande ou de bonne qualité, la commission a eu des surprises d'une tout autre nature, relevant de la simple bourde, ou de façon plus grave de l'absence de maîtrise de la chronologie élémentaire, des faits ou du sens des mots, parfois d'une difficulté à imaginer qu'un régime puisse évoluer, qu'une République puisse restreindre le suffrage ou que le Second Empire puisse se muer en démocratie parlementaire, que noblesse et bourgeoisie soient distinctes, qu'un pouvoir républicain puisse ne pas être concentré dans les mains d'un président, sans parler de la propension à attribuer à tel ou tel (bon) auteur des formulations ayant existé bien avant lui, voire dès les faits. Faire défiler les erreurs pourrait permettre à des candidats de s'interroger sur leurs connaissances, voire les décomplexer, mais aussi décourager certains, et donner une autre fausse idée, non plus stratosphérique mais abyssale, du concours, tout aussi nuisible pour les candidats même si elle satisferait quelques piliers de ce café du commerce virtuel qu'est internet, prompts à crier à la décadence faute de se résigner aux effets des ans sur eux-mêmes. Mieux vaut donc inviter de nouveau les candidats à se reporter aux rapports précédents : l'an dernier, l'utilité des entraînements à la dissertation en sept heures (exercice physique, surtout dans le cas de la dissertation d'Histoire, venant après trois autres épreuves) a été rappelée, pour « corriger des défauts récurrents » dont la



« longueur excessive des introductions » et la « difficulté à conclure avec efficacité » mais aussi « une mauvaise gestion du temps », aggravée parfois, on l'a vu, par un manque de connaissances sur la fin de la période... Mais il faut surtout redire que les correcteurs ont lu nombre de très bonnes ou bonnes copies, montrant que l'exercice n'est en aucun cas hors de portée.

Vivien Barriere, Olivier Forlin, Danielle Le Prado Madaule, Sabine Lefebvre, Manuel Royo, Éric Vial

3. Commentaires des épreuves orales

3-1 Epreuve de commentaire de documents géographiques.

L'épreuve de commentaire de documents géographiques de la session 2015 consistait en un exposé de 30 minutes, consacré au commentaire du dossier documentaire, suivi d'un entretien de 25 minutes environ. Le dossier documentaire porte sur les questions au programme, éventuellement croisées (La France. Mutations des systèmes productifs ; Géographie des mers et des océans ; Etats-Unis/Canada/Mexique ; Représenter l'espace). Il est composé généralement de 8 à 12 documents de tous types, le nombre variant en fonction de leur niveau de complexité. Lors de l'entretien, un temps de 5 minutes est consacré à des questions à caractère didactique et pédagogique, et 20 minutes environ à l'entretien de fonds sur l'exposé du candidat et le programme incluant bien sûr là aussi les dimensions pédagogiques et didactiques.

Le jury a eu plaisir à entendre des prestations de grande qualité, et tient à souligner le très bon niveau de préparation technique à l'épreuve d'une majorité de candidats. Comme les années précédentes, quelques très bons exposés (un exposé a obtenu la note de 20, deux, ont obtenu les notes de 18/20) témoignent à la fois de l'efficacité des préparations et du travail des candidats. La moyenne de l'épreuve est à un bon niveau (9,75/20), et l'on observe qu'un grand nombre de candidats ont suivi les recommandations formelles. Cependant, beaucoup de candidats, qui restent mal préparés aux exigences de l'exercice demandé, ou qui n'ont approché le programme que de manière superficielle, ont commis d'importantes erreurs de lecture et contresens, et sont pour certains insuffisamment aguerris au raisonnement géographique (13 exposés ont obtenu une note inférieure ou égale à 05/20). Aussi souhaitons-nous rappeler quelques conseils, déjà donnés dans des rapports précédents.

L'introduction représente un temps fort de l'exposé permettant au candidat de bien expliciter le sujet en définissant certains termes conceptuels ou techniques majeurs du dossier et de développer un questionnement aboutissant à une problématique. Celle-ci ne peut se résumer à une rafale de questions et doit faire émerger un/des fil(s) directeur(s) du dossier documentaire. Définir les termes du

sujet et une problématique n'est pas un exercice formel ou rhétorique ; il ne suffit pas de citer des définitions tirées des dictionnaires, mais il faut pouvoir replacer les notions mobilisées dans les grands débats épistémologiques de la géographie et s'appuyer sur ces définitions et cette problématique lors de l'exposé. De même, il ne s'agit pas seulement d'organiser l'exposé en parties (le plan), mais bien de cerner les questions et enjeux géographiques que posent le dossier : cet aspect a été bien maîtrisé par les candidats les mieux préparés. La présentation des documents (qui doit être très concise) vise précisément à mettre en évidence ces questions et enjeux ; le jury tient à redire que la présentation paraphrastique du dossier documentaire est inutile. Le classement des documents dans un tableau « synthétique » selon la nature des sources n'est pas forcément opportun. De même, présenter de manière détaillée et non structurée un à un les documents a fait perdre un temps considérable à quelques candidats.

Sur le plan formel, le jury a été heureux de constater une nette amélioration de la maîtrise de l'exercice, ce qui témoigne de la qualité de la préparation au concours. En particulier, peu de problèmes de gestion du temps ont été relevés : seuls deux candidats n'ont pas tenu le temps imparti, avec un contenu de l'exposé par ailleurs faible. On note toutefois dans un grand nombre d'exposés, des introductions trop longues (jusqu'à 7 minutes...) et donc des parties très déséquilibrées. Il faut encore rappeler que le plan en trois parties n'est pas une obligation à l'agrégation de géographie, et qu'il n'est pas toujours pertinent : nous avons relevé de bonnes prestations reposant sur des plans en deux parties. La gestion du temps concerne également le moment de la préparation. On ne peut qu'inviter les candidats à la prudence, et leur conseiller de se limiter aux documents proposés dans le dossier et d'éviter de recourir à des cartes supplémentaires (qui ont souvent été bien peu et bien mal utilisées dans l'exposé). Ce point est particulièrement crucial quand les candidats demandent à illustrer leur dossier avec une carte topographique, car celle-ci peut susciter des questions : un candidat a par exemple demandé communication d'une carte topographique au 1:25 000 afin d'éclairer un exemple d'installation nucléaires civiles, mais ignorait la présence d'installations militaires majeures sur cette carte classique. Le jury recommande de ne se faire communiquer de cartes supplémentaires que dans des cas où le candidat est sûr que cela lui permettra de valoriser son exposé par un document qui apporte un éclairage pertinent au dossier : cela est dans ce cas bien sûr fortement valorisé, quand c'est fait à bon escient. Ainsi, on peut souligner que les cartes anciennes, par exemple, ont été mobilisées de manière souvent très pertinente par les candidats, à l'appui d'un croquis de synthèse montrant l'évolution des paysages et des territoires, au fil de la mutation d'un système productif. On peut retenir que les dossiers sont souvent bien fournis en documents riches. Le jury veille à ce que ceux-ci soient relativement englobants et assez complets sur une question, tout en opérant des choix afin de circonscrire, d'orienter et de limiter le sujet dans l'intérêt du candidat : il n'y a donc pas de piège dans les dossiers conçus par le jury. Dit autrement, on n'attend pas que les candidats sortent un document « mystère » qui serait particulièrement attendu et absent du dossier. En cas d'utilisation de pages d'atlas, celles-ci pourront être numérisées par les appariteurs et intégrées dans la présentation *powerpoint* ou l'atlas pourra être apporté et utilisé durant l'exposé si besoin. En revanche, le jury attend que le candidat fasse une lecture exhaustive des documents, les confronte et, si le cas s'y prête, en tire des graphiques, des schémas, des représentations des systèmes en œuvre (diagrammes sagittaux)... Les candidats qui ont le mieux réussi l'épreuve confrontaient, comparaient les documents.

Certains défauts récurrents pénalisent encore trop fortement quelques prestations. En particulier lorsque le commentaire de documents est traité comme une leçon, les documents n'étant que vaguement signalés, à l'appui d'un discours relativement général, l'argumentation ne fonctionnant alors que par des évocations allusives. Trop souvent également des documents sont ignorés ou laissés de côté. Ce défaut, observé partiellement dans nombre d'exposés, est rédhitoire lorsque tout l'exposé devient un discours ignorant les documents, même s'il est nourri d'un savoir précis (un sujet sur les systèmes productifs accompagné d'une carte topographique a donné lieu à un exposé faisant référence à de nombreux auteurs et modèles mais les documents ont été très largement ignorés). L'analyse précise et approfondie du dossier se fait en amont de l'exposé, qui doit être structuré par des questions et un raisonnement. On rappelle que si les intitulés des dossiers, souvent très ouverts, autorisent différentes problématisations, il ne s'agit pas de privilégier une orientation d'analyse ignorant une partie des documents ou produisant une lecture qui gomme la diversité des représentations en jeu. Les documents rassemblés dans le dossier sont de langages, de sources et d'auteurs différents. Il s'agit donc d'en faire une lecture critique en s'interrogeant sur ce qui est énoncé et comment cela est énoncé (le mode de représentation, les choix de figuration, d'autant que *représenter l'espace* est au programme), d'en montrer les objectifs, les limites, les non-dits, voire les partis pris — non pas de les paraphraser. Il s'agit également de mettre en relation les documents pour chercher à comprendre comment jouent, dans la situation donnée à analyser, des faits de natures, d'échelles et de temporalités diverses. Mettre en relation les documents permet aussi de faire ressortir les logiques convergentes ou contradictoires des actions et des acteurs. Il n'est pas de géographie

sans acteurs (individuels et collectifs, ordinaires ou institutionnels, privés ou relevant de l'action publique), lesquels sont souvent oubliés dans des exposés qui évoquent des processus et des dynamiques comme suspendues. Quand les acteurs sont signalés, leurs actions sont trop souvent présentées de manière désincarnée, aboutissant à prêter des intentions à des entités qui en sont dépourvues : une « ville veut promouvoir... », telle filière « souhaite... ». Tout ceci mérite d'entrer dans les logiques d'acteurs de manière un peu construite, ce qu'invitaient à faire certains dossiers (sur les fromages, la production vitivinicole, la filière nucléaire, les aéroports et la ville), mais n'a pas été toujours bien réussi par les candidats. De plus, en particulier sur les systèmes productifs, un travail sur les acteurs ne doit pas se substituer entièrement à l'analyse des structures et des dynamiques spatiales, qui demeure essentielle, attendue et parfois malheureusement omise. Par ailleurs, la carte topographique, souvent donnée dans les dossiers, doit être analysée selon les méthodes classiques de l'exercice : trop souvent, les catégories de base, voire la compréhension de la légende de la carte topographique (une confusion entre lotissements dans des communes périurbaines et cités ouvrières ; les routes forestières mal interprétées ; les entrepôts et bâtiments associés à des activités industrielles pas commentés...) sont prises en défaut : ces lacunes sont particulièrement révélées lors de l'entretien, comme le sont les lacunes et imprécisions de vocabulaire.

Il est par ailleurs rappelé aux candidats qui prépareront pour la première fois que, depuis trois années, tous les candidats ont à commenter un dossier présenté sous la forme d'un diaporama enregistré sur une clé USB. La maîtrise formelle de l'outil est globalement bonne, mais certains candidats se contentent d'utiliser le fichier à disposition simplement pour faire défiler les images à commenter, tandis que d'autres ont véritablement bâti leur présentation en mobilisant les outils logiciels permettant de retravailler les cartes, les tableaux statistiques ou les textes, de produire des effets de zoom et de surlignage ou de confronter et d'articuler des éléments tirés de plusieurs documents, etc. On ne peut qu'inciter les candidats à préparer aussi l'aspect technique de l'épreuve, en s'entraînant au maniement des logiciels (en particulier *Powerpoint*).

Pour les croquis et schémas, les outils traditionnels (transparents) sont à disposition des candidats. De manière générale, les candidats consacrent un temps insuffisant à la préparation d'un support cartographique (croquis, schémas, croquis de synthèse), elle reste parfois rudimentaire et peu démonstrative, confinant dans certains cas à de la paraphrase graphique ou cartographique. La production de cartes, graphiques ou schémas n'a de sens que si elle répond à un traitement, par le candidat, d'informations contenues dans les documents, et si elle exprime, de façon pertinente, une interprétation et/ou une explication géographique de la réalité à analyser. Nous avons valorisé de belles tentatives de constructions de diagrammes sagittaux, notamment sur les questions *représenter l'espace* et *La France : mutation des systèmes productifs*, qui se prêtaient bien à l'analyse systémique. Le recours à ces modes de représentation n'a bien évidemment rien d'obligatoire et doit être mobilisé à bon escient. Les notions associées, toutefois (boucle de rétroaction...) méritent d'être mieux maîtrisées par les candidats.

L'entretien avec le jury est un moment majeur de l'épreuve. Il débutait par quelques questions à caractère didactique et pédagogique, afin de satisfaire les exigences des textes en vigueur. Cette première partie de l'entretien n'a pas dérouter les candidats, la plupart s'y étant préparé avec une lecture préalable des programmes, et une réflexion sur la mise en œuvre de choix documentaires, de transpositions pédagogiques, de réflexions didactiques. Toutefois, on aura noté que très souvent, les candidats se réfugient dans « l'étude de cas » pour justifier la transposition d'un thème de dossier, mais se sont montrés moins à l'aise sur les questions relatives par exemple à la difficulté d'enseigner telle ou telle question, en fonction des contextes ou des niveaux (comment, par exemple, enseigner la mondialisation ? comment s'appuyer sur l'espace vécu des élèves, par exemple en sixième, pour travailler sur l'habiter dans l'espace proche ? quelles transpositions didactiques pour aborder, par exemple, les systèmes productifs ?). Il faut souligner qu'il n'y a pas de réponse attendue en la matière. Il s'agit surtout d'interroger les capacités de réflexion et d'analyse de situations professionnelles à venir.

De manière générale, l'entretien peut aider à rectifier, à préciser un point, mais il permet aussi de tester les connaissances précises du candidat. Le jury évalue notamment la précision des notions employées, vérifie des éléments de définition, demande au candidat d'approfondir des éléments survolés dans le propos, revient sur un document ignoré. L'objectif n'est donc pas de piéger le candidat, mais d'aller vers lui avec une certaine bienveillance. L'analyse de la carte topographique, quand elle est fournie dans les dossiers, se montre un exercice important de distinction entre les candidats. La question *représenter l'espace* permet de plus, sur de nombreux types de documents, d'élargir le champ de l'interrogation aux questions de représentations et de sémiologie. L'entretien donne aussi au candidat l'occasion de montrer sa pleine capacité à argumenter, réfuter ou proposer des analyses parfaitement recevables dès lors qu'elles sont bien étayées. Là encore, des questions testent la capacité à prendre en compte les dimensions pédagogiques.

Rappelons enfin qu'il s'agit d'une épreuve sur programme et que les candidats sont invités à mobiliser leurs connaissances pour contextualiser, compléter, mettre en perspective l'information rassemblée dans le dossier, dont le sens ne peut être dégagé qu'à la double condition d'une analyse serrée des documents et d'une connaissance maîtrisée des questions au programme. Les lacunes sur des notions de base relatives aux systèmes productifs, ou un traitement très lacunaire du programme Canada - Etats-Unis - Mexique, l'absence de questionnement sur la dimension temporelle des situations géographiques à analyser (alors que la question au programme porte sur les mutations de ces systèmes productifs) limitent nécessairement la pertinence du commentaire du dossier.

En conclusion, nous rappelons aux candidats qui n'ont pas été reçus que l'entretien organisé à l'issue de la proclamation des résultats avec les membres du jury leur est particulièrement destiné. Ils peuvent généralement y rencontrer les membres du jury qui les ont interrogés, et les conseils personnels donnés en cette occasion peuvent être très efficaces en vue de la préparation de la session suivante.

Arnaud Brennetot, Pascal Chevalier, Claire Delfosse, Renaud Le Goix (président de la commission), Florence Smits, Serge Weber

Liste des sujets proposés.

France – systèmes productifs

Michelin : un système productif spécifique

- Document 1. Carte au 1/25 000 Clermont-Ferrand
- Document 2. Corine Védrine, « Des espaces disciplinaires aux espaces de jouissance : les transformations de Michelinville », décembre 2014 *Espaces et sociétés* 2014/3 (n°158), p. 135-149.
- Document 3. Thomas Zanetti (2015), « Un territoire local connecté au monde global par des proximités actives depuis un siècle : le cas de Michelin à Clermont-Ferrand », Actes du colloque international « Construire les proximités dans un monde global », 8^{èmes} journées de la proximité, Tours les 20-21-22 mai 2015
- Document 4. INSEE Auvergne, *Les Dossiers n°17*. Septembre 2012
- Document 5. Clermont-Ferrand – La cité Michelin de Chanturgue, 1920. <http://www.laventuremichelin.com/dossier-pedagogique-doc2-colline-de-chanturges-1920.php>
- Document 6. « Michelin acquiert Sascar, un leader sud-américain », article du journal *La Montagne*, 2 septembre 2014.
- Document 7. « Exclusif. Les 100 premiers centres de Recherche et Développement de France », Magazine *L'usine Nouvelle*, 9
- Document 8. « L'Aventure Michelin », plaquette publicitaire, Office du tourisme Royat-Chamalières, 2015

La production laitière bovine en France

- Document 1. « La production et la collecte de lait », sources Eurostat, 2012; <http://www.produits-laitiers.com/l-economie-laitiere-en-europe>
 - 1a. « Exploitations avec vaches laitières en France métropolitaine », source Eurostat
 - 1b. « La production de lait de vache en Europe », source Eurostat
- Document 2. Chatellier V., Lelyon B. (2012), « Fin des quotas laitiers et diversité des modèles de filières laitières », Communication aux *Rendez-vous de l'INRA au SPACE*, 2012, Rennes, www.prodinra.inra.fr/ft?id={3B8A87D2-DF71-4729-8AF1-1478729F635B
 - 2. a. Collecte de lait en 2010, source Agreste
 - 2. b. Densité des quotas laitiers en 2012, source Agreste
- Document 3. « L'utilisation du lait pour la fabrication de produits laitiers français en 2013 », Sources Eurostat, CNIEL, <http://www.produits-laitiers.com/l-economie-laitiere-en-europe>
- Document 4. « La diversité des territoires laitiers – Zones d'élevage en 2012 », Source: Institut de l'Élevage, 2012
- Document 5. Nathalie Tiers, « Recensement agricole 2010, L'installation en lait plus dynamique en montagne », Revue *Cultivar élevage*, 20 janvier 2014
- Document 6. A. Cahuzac « L'industrie laitière française dans la compétition internationale », *L'Usine Nouvelle*, n°3320, septembre 2012

- 6. a. Arla Foods, le géant suédo-danois qui effraie
- 6. b. Les dix premiers groupes laitiers français
- Document 7. Stanislas du Guerny (2012) « Le laitier chinois Synutra va investir 90 millions d'euros à Carhaix », *L'Usine Nouvelle*, n°3320, 2013
- Document 8. B.L. « Ferme des 1.000 vaches, la Confédération paysanne demande des explications à Stéphane Le Foll », *La France agricole*, 28 mai 2014, Source: <http://www.lafranceagricole.fr/actualite-agricole/ferme-des-1-000-vaches-la-confederation-paysanne-demande-des-explications-a-stephane-le-foll-88744.html>
- Document 9. « La ferme d'élevage du futur », Source: Institut de l'élevage, <http://idele.fr>
- Document 10. Fumey Gilles, Bérion Pascal, « Dynamiques contemporaines d'un terroir et d'un territoire : le cas du gruyère de Comté », *Annales de géographie* 4/2010 (n° 674) , p. 384-40.
- Document 11. « Répartition de la marge brute du lait et de l'emmental vendu en grande distribution en 2011 » Source: Observatoire des marges et des prix alimentaires, <https://observatoire-prixmarges.franceagrimer.fr/Pages/default.aspx>

Le Languedoc : la mutation d'un système vitivinicole

- Document 1. Carte au 1/25 000 Sète. Cap d'Agde
- Document 2. Arnal Clément, Laurens Lucette, Soulard Christophe, « Les mutations paysagères engendrées par l'arrachage viticole, un vecteur de mobilisation des acteurs territoriaux dans l'Hérault », *Méditerranée* 1/2013 (n°120) , p. 49-58
- Document 3. Jean-Pierre Lacan, article du journal régional *Le Midi Libre* , le 19 novembre 2013
- Document 4. Le domaine Listel, entre Sète et Agde/ Château de Villeroy (Archives DOMINIQUE QUET) <http://www.midilibre.fr/2012/06/27/exclusif-listel-veut-transferer-siege-et-usine-de-production-a-aigues-mortes,524303.php>
- Document 5. Laurent Flandre, « Le " petit " Aniane dit non au " grand " Mondavi », *Journal L'humanité*, 17 mai 2001
- Document 6. AGRESTE 2010, Recensements agricoles
- Document 7. « Viticulture : le Languedoc-Roussillon conquérant à l'export », *Journal l'Hérault du jour* du 25 février 2013

Rouen : une métropole en question

- Document 1. Carte Top 25 1911 ET « Rouen et forêts rouennaises », Source : IGN.
- Document 2. Rouen et l'espace vécu d'Emma Bovary
- 2a. Description de l'arrivée à Rouen dans Madame Bovary. Source : Gustave Flaubert, 1857, *Madame Bovary : Mœurs de province*, Extrait du chapitre 5, troisième partie.
- 2b. La région de Mme Bovary, Source : Armand Frémont, 1976, *La région, espace vécu*, Paris, PUF, p. 128.
- Document 3. Le système urbain français au milieu des années 1960. Source : HAUTREUX Jean, ROCHEFORT Michel, 1965, « Physionomie générale de l'armature urbaine », *Annales de géographie*, p. 660-677.
- Document 4. Forum de Rouen. La France des métropoles, demain les villes mondiales. Événement organisé avec le quotidien Libération le 16 décembre 2014, pour célébrer le passage de l'intercommunalité de Rouen au statut de « Métropole » (loi MAPAM).
- Document 5. *Rouen Normandie Métropole* au sein de l'aire urbaine de Rouen.
- Document 6. « Rouen Seine Cité ». Source : Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen, 2015.
- Document 7. Rouen : enquête sur les vrais risques industriels. Source : *L'Express*, le 26/03/2013.
- Document 8. L'emploi métropolitain dans les aires urbaines supérieures à 100 000 habitants en 2011. Source : INSEE, 2011.
- Document 9. Article « Choix de la capitale normande : le monde économique rouennais atterré », Source : Laurent Dérouet, article publié dans le quotidien haut-normand *Paris Normandie*, 14 avril 2015.

Nouveaux enjeux autour de la filière bois : l'exemple de la région Rhône-Alpes

- Document 1. Les forêts de la région Rhône-Alpes et la filière-bois Source : Agreste Rhône-Alpes, « Enquête sur les exploitations forestières et scieries en 2013 », *Coup d'œil* n°171, fév. 2015.
- Document 2 Suite. Les forêts de la région Rhône-Alpes et la filière-bois Source : Agreste Rhône-Alpes, « Enquête sur les exploitations forestières et scieries en 2013 », *Coup d'œil* n°171, fév. 2015.

- Document 3. Sciage, un atout pour la montagne. Source : Agreste Rhône-Alpes, « Enquête sur les exploitations forestières et scieries en 2013 », *Coup d'œil* n°171, fév. 2015.
- Document 4. Filière-bois en Rhône-Alpes. Effectif du secteur bois-construction en 2011. Source: Observatoire Fibra fédération bois de Rhône-Alpes page construction ameublement www.fibra.net
- Document 5. La valorisation du bois dans le massif des Bauges ; premier texte : (Source : ETD, *Le bois des forêts françaises. Une opportunité de développement pour les territoires ruraux*, Les notes d'ETD 2009. Deuxième texte : Source : PNR, Réseau rural français, Communes forestières, *Référentiel d'expériences territoriales favorisant la transformation du bois local*, oct. 2011
- Document 6. Carte au 1/25 000. Massif de Chartreuse Nord, n° 3333 OT
- Document 7. Le PNR de Chartreuse et le bois. Source des deux textes : ETD, *Le bois des forêts françaises. Une opportunité de développement pour les territoires ruraux*, Les notes d'ETD 2009.
- Document 8. Le bois dans le massif de la Chartreuse. Source plaquette du comité interprofessionnel du bois de Chartreuse.

Bourg-en-Bresse une ville moyenne industrielle ?

- Document 1. Carte au 1/25000 Bourg en Bresse-Est
- Document 2. La population du bassin de vie de Bourg-en-Bresse (source Insee *Bassin de vie de Bourg-en-Bresse : un territoire attractif dont l'industrie reste une spécificité*, François Lebrun, Insee Rhône-Alpes).
- Document 3. Les villes intermédiaires et leurs espaces de proximité. Carte extraite de Territoires 2040, Datar.
- Document 4. Bourg-en-Bresse et l'agriculture. Extraits de divers documents
- Document 5. Les entreprises dans le bassin de vie de Bourg-en-Bresse (source Insee *Bassin de vie de Bourg-en-Bresse : un territoire attractif dont l'industrie reste une spécificité*, François Lebrun, Insee Rhône-Alpes).
- Document 6. Spécificité du tissu productif du Bassin de vie de Bourg-en-Bresse par rapport à la zone de référence en 2009. (Source Insee *Bassin de vie de Bourg-en-Bresse : un territoire attractif dont l'industrie reste une spécificité*, François Lebrun, Insee Rhône-Alpes).
- Document 7. Emplois et services dans le bassin de vie de Bourg-en-Bresse (source : Insee *Bassin de vie de Bourg-en-Bresse : un territoire attractif dont l'industrie reste une spécificité*, François Lebrun, Insee Rhône-Alpes).
- Document 8. Berliet et Bourg-en-Bresse. (Extraits de textes et photographies de *C'est à Bourg. Le magazine de la ville de Bourg-en-Bresse*. Mars-avril 2015 Rubrique « Bourg Story ». P. 20)

La mise en tourisme de la montagne : l'exemple des Trois Vallées

- Document 1. carte Les Trois Vallées, IGN Top 25, édition 2008
- Document 2. photos de stations. Sources: 2A : Courchevel, <http://grandesalpes.com> ; 2 : Les Ménuires, <http://www.remontees-mecaniques.net/bdd/station-22.html> ; 2C : Val Thorens, <http://www.savoie-mont-blanc.com>
- Document 3. le « Plan neige ». Source : C. Dreyfus-Signoles, *L'espace touristique*, Bréal, 2002
- Document 4. Les « affaires » de la Vanoise. Sources: D'après F. Charvolin, « L'affaire de la Vanoise et son analyse », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*. 2012/1 n°113, p. 82-93 et N. Grynszpan, « Dans la Vanoise, l'appât de l'or blanc contre le Parc national », *Le Monde*, 12/10/2012
- Document 5. « Les Trois Vallées : des stations écolos? ». Source: V. Fabre-Bonté «Eclairage », texte de présentation d'une émission de 2007, consultable sur le site de l'INA: <http://fresques.ina.fr/montagnes/impression/fiche-media/Montag00104/les-3-vallees-des-stations-ecolos.html>

Les systèmes agro-alimentaires de la région rémoise (Carte de Reims au 1:50 000)

- Document 1. Carte de Reims au 1/50 000° IGN
- Document 2. l'aire géographique de production des raisons de Champagne. Source: Union des maisons de Champagne, http://www.maisons-champagne.com/terroirs/gd_terroirs.php
- Document 3. le Champagne, un vin de négociants. Source: http://www.1855.com/news-1855/?id_news=003880&lg=fr
- Document 4. « Le « bon » et « beau » pays nommé Champagne pouilleuse ». Source: R. Dion, « Le « bon » et « beau » pays nommé Champagnepouilleuse ». L'information

géographique. 1961, vol. 25. p. 209-214.

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ingeo_0020-0093_1961_num_25_5_2099#

- Document 5. données du recensement agricole de la Marne. Source: *L'agriculture dans la Marne*. Edition 2007. Direction régionale et départementale de l'Agriculture et de la Forêt de Champagne-Ardenne et de la Marne. <http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/D5107C01.pdf>
- Document 6. extraits de la carte de Reims au 1/25 000^e (édition 1991) 6A : A l'ouest de Reims. 6B: au sud de la feuille.

L'aéroport et la ville : activités, emplois, systèmes productifs

- Document 1. Carte topographique 1:25000^e IGN n°1 :25000 2413OT Dammartin en Goële (zone de l'aéroport Roissy CDG et ses environs).
- Document 2. Carte topographique 1:25000^e IGN n°1 :25000 Toulouse 1 :25000 Toulouse 2043 ET (zone de l'aéroport Toulouse – Blagnac et ses environs).
- Document 3. Le Grand Roissy (carte de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme. IAU et texte d'accompagnement. Source: <http://www.iau-idf.fr/liou-et-vous/mediatheque/expositions/le-grand-roissy.html>, 2015
- Document 4. Les projets : vers une nouvelle géographie des bassins et des pôles d'emplois ? (2 pages, numérotées 4.1 & 4.2) Source: EPA Plaine de France, ECODEV, 2012, Estimation quantitative et qualitative des nouveaux emplois sur le territoire du Grand Roissy (rapport). [en ligne : <http://www.plainedefrance.fr/thematique/grand-roissy>]
- Document 5. Une évaluation des impacts socio-économiques des aéroports français Source : UAF (2012). Les aéroports français, le défi de la compétitivité: Union des Aéroports Français. 20 p., <http://www.aeroport.fr/etudes-et-publications.php>.
- Document 6. Aménagement et développement économique autour de l'aéroport Source: Les salariés d'Airbus veulent faire sauter le bouchon de l'aéroport, La Dépêche du Midi, Publié le 21/01/2014
- Document 7. Les activités aéronautiques et spatiales dans le Grand Sud-Ouest Source : Carroué L., 2014, La France, les mutations des systèmes productifs, Armand Colin (U)
- Document 8. L'impact économique de l'aéroport de Nantes Atlantique (2012). Source : CCI, 2012, Evaluation de l'impact économique de l'Aéroport Nantes Atlantique en 2012. Note de synthèse. [en ligne : <http://nantesstnzaire.cci.fr>]
- Document 9. Mouvement commerciaux, mouvements fret, et trafic à bas coûts Source: UAF (Union des aéroports français), 2014, résultats d'activité des aéroports français, statistiques de trafic. [en ligne : <http://www.aeroport.fr>]

La filière nucléaire

- Document 1. Extraits de cartes topographiques et orthophotographies (de 1a. à 1f) Source : IGN / Géoportail, 2015.
- Document 2. Plaquette de présentation du PNB. Source: Pôle Nucléaire Bourgogne, 2015 [en ligne: <http://www.polenucleairebourgogne.fr/>]
- Document 3. Le transport des matières nucléaires. Source: Greenpeace / Réseau Sortir du Nucléaire / CRIL-RAD / Arte, 2015. [en ligne : <http://www.sortirdunucleaire.org/article30825>]
- Document 4. Le nucléaire civil en France. Source: Tertrais, B, 2011, *Atlas mondial du nucléaire*. Autrement (Atlas), p. 28-29
- Document 5. Les acteurs du nucléaire civil en France. Source: Tertrais, B, 2011, *Atlas mondial du nucléaire*. Autrement (Atlas), p. 28-29
- Document 6. Les déchets nucléaires. Source: Tertrais, B, 2011, *Atlas mondial du nucléaire*. Autrement (Atlas), p. 12 et 19
- Document 7. Enrichir l'uranium. Source: Tertrais, B, 2011, *Atlas mondial du nucléaire*. Autrement (Atlas), p. 10
- Document 8. Produire de l'électricité. Source: Mérenne-Schoumaker, 2011, *Géographie de l'énergie*, Belin (Sup) ; Mérenne-Schoumaker, 2011, *Atlas des énergies mondiales : Quels choix pour demain ?*
- Document 9. Contester et militer (extraits de tracts, infographies et sites internet). Source: Réseau Sortir du Nucléaire, 2015. [en ligne : <http://www.sortirdunucleaire.org/>] ; Greenpeace, 2010 [en ligne : <http://www.greenpeace.org/>] ; Tertrais, B, 2011, *Atlas mondial du nucléaire*. Autrement (Atlas).

Le système productif du Roussillon

- Document 1. Carte au 1/25 000 Banyuls – Col du Perthus – Côte Vermeille
- Document 2a. « Description du produit », extrait du *Cahier des charges d'Indication géographique protégée « Anchois de Collioure »*, 2000, p. 5. Source : Institut national de l'origine et de la qualité, http://ec.europa.eu/agriculture/quality/door/documentDisplay.html?chkDocuments=156_1_fr
- Document 2b. « La pénurie d'anchois menace les sauteurs de Collioure ». Source : Marion Paquet, *France Bleu Roussillon*, mercredi 15 octobre 2014 à 18h00
- Document 3. Le programme départemental des trois Routes des vins et des terroirs. Source : Conseil général des Pyrénées-Orientales, <http://www.ledepartement66.fr/694-historique-du-projet.htm>
- Document 4. Les appellations d'origine protégée des vins du Roussillon. Source : <http://www.winesofroussillon.com/the-region>
- Document 5. Canton de Côte Vermeille, chiffres clefs. Source : INSEE *Chiffres clefs*, Recensements de 2006 et 2011, INSEE CLAP (Connaissance locale de l'appareil productif). <http://www.insee.fr/fr/themes/comparateur.asp?codgeo=cv-6619>
- Document 6. L'eurodistrict catalan transfrontalier. Source : Adenane Djigo, « La coopération transpyrénéenne : un modèle de gouvernance de proximité ? », *Belgeo*, 2013, <http://belgeo.revues.org/10594>
- Document 7. « Les agriculteurs prennent pour cible le consulat d'Espagne », *L'Indépendant*, 20 août 2011 (Photo Thierry Grillet).

La chaussure et le territoire : le cas de Romans-sur-Isère

- Document 1. Carte topographique 1/25 000 Romans-sur-Isère (n°3135O, 2008)
- Document 2. Les grandes étapes de l'histoire de la chaussure à Romans. Source : Musée international de la chaussure de Romans, *Dossier pédagogique* (non daté, consultable en ligne), p. 26.
- Document 3. La tannerie et la chaussure à Romans : des origines à l'ère industrielle. Source : Musée international de la chaussure de Romans, *Dossier pédagogique (id.)*, p. 6-8.
- Document 4. Marques Avenue, boulevard Gambetta. Source : Wilmotte et associés (Jean-Michel Wilmotte), <http://www.archi-guide.com/AR/wilmotte.htm>.
- Document 5. Visite guidée du Canal de la Martinette. Source : romansmag.fr, rubrique *Patrimoine*, 6 août 2013.
- Document 6. Répartition de l'industrie de la chaussure en France en 1930. Source : Etienne Clémentel, *Larousse commercial*, 1930. Source : <http://www.carto-mondo.fr/carte/france-carte-de-repartition-de-lindustrie-de-la-chaussure-1930>
- Document 7. Archer, un groupe cité en exemple. Source : <http://wikiresilience.developpement-durable.gouv.fr/index.php/Fichier:Archer.bmp>.

Granville – Mont Saint Michel : systèmes productifs

- Document 1. Carte topographique Granville – Mont Saint Michel 1215ET 1 :25000.
- Document 2. Vues aériennes obliques de Granville en 2008. Source: photographies personnelles.
- Document 3. 2008-2011: trois années consécutives de baisse de l'emploi. Source: Dir. Régionale des entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Basse-Normandie http://www.direccte.gouv.fr/IMG/pdf/2011-07_Tendances_de_l_emploi_en_Basse-Normandie_en_2010_dans_les_grands_etablissements.pdf]
- Document 4. La Basse Normandie, première région équine française. Source: Agreste Basse Normandie, 2012, n°55. [en ligne : <http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/>]
- Document 5. « Développer les ports ». Bilan 2010 de la CCI Centre et Sud-Manche. (2 pages) Source: CCI Centre et Sud-Manche, 2010, Rapport d'activité annuel 2010 [en ligne : <http://www.centreesudmanche.cci.fr>] .
- Document 6. Évolution de la population des communes de la Manche entre 2007 et 2012. Source: Insee, recensements de la population 2007 et 2012 [en ligne : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=11&ref_id=21956]
- Document 7. Vue aérienne oblique du Mont Saint Michel en 2008. Source: photographies personnelles.
- Document 8. L'opération de rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel. Source: Syndicat Mixte Baie du Mont Saint Michel, 2015, [en ligne : http://www.projetmontsaintmichel.com/mentions_legales.html]

Document 9. Les producteurs d'agneaux AOP prés-salés du Mont Saint-Michel. Source: Organisme de défense et de gestion de l'AOP prés-salés du Mont Saint Michel, 2015, [en ligne : http://www.aop-pressales-montsaintmichel.fr/carte_producteurs.php]

Canada – Etats-Unis – Mexique

Les fromages en Amérique du Nord

- Document 1. Données de cadrage: Source Atlas Mondial du lait (site internet) et Fédération internationale de laiterie
- Document 2. Quelques données de cadrage suite Extraits de revues laitières.
- Document 3. La production laitière en Amérique du Nord. Source : *Atlas de l'Amérique du Nord*, Atlande, 2013
- Document 4 L'industrie laitière canadienne. Sources : *Les retombées économiques de l'économie laitière au Canada en 2013* Préparé par les producteurs de lait du Canada . 31 mars 2015 et extraits de « Profil de l'industrie laitière canadienne » 2000. Site du ministère de l'agriculture du Canada.
- Document 5. Quelques groupes présents en Amérique du Nord. Sources : sites d'entreprises.
- Documents 6. Les fromages canadiens. Sources : Catherine Ferland , « Fromages du Québec », *Encyclopédie du patrimoine culturel de l'Amérique française* en ligne et Site Internet organisations professionnelles canadiennes. 2015
- Document 7. La politique laitière du Canada : un système précaire en pleine évolution. Source : *Hoogwegt Dairy Horizons*
- Document 8. Mexique : le plus vaste marché pour les États-Unis. Source : *Hoogwegt Dairy Horizons*
- Document 9. Le fromage de Cotija. Source : Extraits de l'article de T.Poméon, F. Boucher et C. Escoto, « Appellation d'origine ou appellation générique : le fromage de Cotija au Mexique », *Ethique et économique*, 2006. <http://ethique-economique.net>
- Document 10. Fromages tendance de consommation. Sources : lemonde.fr/economie/
- Document 11. Les routes des fromages en Amérique du Nord. Sources : sites internet touristiques.
- Document 12. Les fromages un patrimoine ? Source : Catherine Ferland , « Fromages du Québec », *Encyclopédie du patrimoine culturel de l'Amérique française* en ligne.

Le vin aux Etats-Unis

- Document 1. Carte de production de vin aux Etats-Unis. Carte réalisée par Raphaël Schirmer, in F. Legouy et S. Boulanger, *Atlas de la vigne et du vin. Un nouveau défi de la mondialisation*, Paris, A. Colin à paraître.
- Document 2. La production de vin aux Etats-Unis, Source : Wine Institute from TTB data. History Revised. *Revised on Feb 11, 2015.*
- Document 3. Carte de la consommation de vin aux Etats-Unis. Carte réalisée par Raphaël Schirmer, in F. Legouy et S. Boulanger, *Atlas de la vigne et du vin. Un nouveau défi de la mondialisation*, Paris, A. Colin à paraître.
- Document 4. La consommation de vin aux Etats-Unis. Source : Wine Institute from TTB data. 2014.
- Document 5. Les régions viticoles aux Etats-Unis. Source : *La Revue du vin de France / Figaro Magazine*, publié en 2008 aux éditions Marie Claire.
- Document 6. Paysage viticole aux Etats-Unis. Source site internet spécialisé des Etats-Unis.
- Document 7. Les exportations américaines de vin. 2009. Source : Raphaël Schirmer Géoconfluences.
- Document 8. La Californie viticole. Cartes réalisées par Raphaël Schirmer. La première extraite de : « Le vignoble californien. Vignoble de la mondialisation », à paraître et l'autre parue sur le Site Géoconfluences, « Les vins californiens en quête d'un territoire ». 2007.
- Document 9. Le vignoble des Etats-Unis d'Amérique, un vignoble métropolitain, Raphaël Schirmer in F. Legouy et S. Boulanger, *Atlas de la vigne et du vin. Un nouveau défi de la mondialisation*, Paris, A. Colin à paraître.
- Document 10. Photographies de pancartes de domaines viticoles californiens. Raphaël Schirmer, « Le vignoble californien. Vignoble de la mondialisation », à paraître.
- Document 11. Les Etats-Unis, El dorado des investisseurs français ? Source : *Les Echos*. 10/01/2014.

L'industrie en Amérique du Nord

- Document 1. les industries *maquiladoras*. Source : M. Weigert, *La coproduction dans l'ALENA. L'exemple des nouvelles générations de maquiladoras*. IPEMED. Oct. 2014
- Document 2. les mutations de Lowell. Source : C. Magin, « Géographies d'une ville industrielle américaine: Lowell en modèles chronographiques », *Mappemonde*, 68, 2002.4, p. 27; photo: <http://home.comcast.net/~corey.sciuto/lowell10.htm>
- Document 3. le complexe militaro-industriel en Californie. Source : G. Dorel, *Atlas de Californie*, Autrement, 2008, p. 69
- Document 4. exemples de clusters; Sources : 4A: les fondements des clusters. d'après M. Feldman, J. Francis, *Entrepreneurs and the Formation of Industrial Clusters*. <http://www.cs.jhu.edu/~mfeldman/Feldman%20-EFIC.pdf>, 4B: la Silicon Valley. Source : G. Dorel, *Atlas de la Californie*, Autrement, 2008, p. 37
- Document 5. le développement des sources d'énergie dans la vallée de la Tennessee. Source : <http://global.britannica.com/EBchecked/topic/587358/Tennessee-Valley-Authority-TVA>
- Document 6. les étapes de la mise en place de l'industrie au Canada. Source : cours d'histoire, Collège ville-Marie, Montréal, <http://www.cvm.qc.ca/glaporte/canada04.pdf>
- Document 7. extraction et transformation des sables bitumineux à Fort McMurray. Source : S. Héritier, « Energie et environnement: l'exploitation des sables bitumineux en Alberta », *Mappemonde* n°87, 3-2007, <http://mappemonde.mgm.fr/num15/articles/art07304.html>
- Document 8. l'industrie automobile au Mexique. Source : Comité des constructeurs français d'automobiles, *Zoom éco. de 15H30*, 29/07/2013, <http://www.cdfa.fr/Le-point-sur-l-industrie,124501>
- Document 9. la rive méridionale du lac Erié au début des années 1990. Source : A. Bailly, G. Dorel, « Etats-Unis ». *Géographie universelle, Etats-Unis, Canada*, Hachette, GIP Reclus, 1992. p. 91
- Document 10. « nouveau industriel, l'autre rêve américain ». Source : S. Delanglade, *Les Echos*, 26/05/2015
- Document 11. part de l'industrie dans l'emploi de quelques Etats des Etats-Unis et Provinces du Canada. Source : Statistique Canada (2008) ; Bureau of Economic Analysis (2012)

Les transports en Amérique du Nord

- Document 1. les réseaux routiers et autoroutiers principaux. Sources: 1 A : Canada (2005), A. Padova. *Participation fédérale à la construction et à la politique routières du Canada*. 2006. <http://www.parl.gc.ca/content/lop/researchpublications/prb0569-f.htm#annexeb>; 1 B : Les interstate highways et les routes à péages (toll road) aux Etats-Unis en 2004, Dr. J-P Rodrigue, Wikipédia; 1C : autoroutes et routes principales au Mexique en 2008, <http://mapasdemexico.org/maps/roads3.html>
- Document 2. les tubes en Amérique du Nord. Source : http://www.theodora.com/pipelines/north_america_oil_gas_and_products_pipelines.html
- Document 3. les principaux ports de conteneurs en Amérique du Nord en parts de marché en 2012, *Journal of Containers*, Source : <http://www.joc.com/joc-top-25-north-american-container-ports-2012>
- Document 4. la durée du trajet ferroviaire depuis et vers Ottawa entre 1867 et 1890. Source : A. Bailly, G. Dorel, J-B Racine, P. Villeneuve, « Etats-Unis, Canada. *Géographie universelle*, GIP Reclus, Hachette, 1992
- Document 5. des banlieues. Sources : 5A : Fort Myers, http://www.boston.com/bigpicture/2010/09/human_landscapes_in_sw_florida.html; 5B: Ville-Mont-Royal, Source plan: Wikipédia
- Document 6. les navettes de la Silicon Valley. Source : L. Ronfaut, « San Francisco se rebelle contre la Silicon Valley », *Le Figaro*, 23/01/2014
- Document 7. pollution atmosphérique et indice de la qualité de l'air à Mexico. Source : S. Rufat, « Mexico au risque de son développement », *Géoconfluences*, 2006, <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/risques-et-societes/corpus-documentaire/mexico-au-risque-de-son-developpement#3>
- Document 8. la voie maritime du Saint-Laurent. Source : http://www.lesaint-laurent.com/pages/la-voiemaritime_dusaintlaurent.asp
- Document 9. les vélos en libre-service (VLS). Source : O. Razemon, « En Amérique du Nord, corrélation entre revenu et usage des vélos en libre service », *M Le Magazine du Monde*, 7 novembre 2014, <http://transports.blog.lemonde.fr/2014/11/07/correlation-entre-revenu-et-usage-des-velos-en-libre-service/>

- Document 10. les échanges commerciaux terrestres nord-américains. Source : *Sur la voie du développement durable*, Commission de coopération environnementale, 2011, p.17
- Document 11. l'industrie automobile au Mexique. Source : Comité des constructeurs français d'automobiles, *Zoom éco. de 15H30*, 29/07/2013, <http://www.ccf.fr/Le-point-sur-l-industrie.124501>

Les périphéries de Mexico

- Document 1. La zone métropolitaine de la ville de Mexico, carte de localisation. Source : Ribardièrè, A. and Tallet, B. (2011) Mexico. Paris Autrement (collection Atlas Mégapoles).
- Document 2. Les dynamiques démographiques (DF et Etat de Mexico). Source : Ribardièrè, A. and Tallet, B. (2011) Mexico. Paris Autrement (collection Atlas Mégapoles).
- Document 3. L'expansion urbaine de Mexico. Source: Valette J.-F., 2014,. *Mobilités et ancrages dans les quartiers populaires de la périphérie de Mexico : une approche de la maturation urbaine*. Thèse de doctorat de géographie, Université Paris 1, 955 p.
- Document 4. Les grands types de peuplement à Mexico. Source: Valette J.-F., 2014,. *Mobilités et ancrages dans les quartiers populaires de la périphérie de Mexico : une approche de la maturation urbaine*. Thèse de doctorat de géographie, Université Paris 1, 955 p.
- Document 5. Les paysages de l'espace résidentiel. Source : Ribardièrè, A. and Tallet, B. (2011) Mexico. Paris Autrement (collection Atlas Mégapoles).
- Document 6. Les dynamiques de la division sociale de l'espace. Source: Valette J.-F., 2014,. *Mobilités et ancrages dans les quartiers populaires de la périphérie de Mexico : une approche de la maturation urbaine*. Thèse de doctorat de géographie, Université Paris 1, 955 p.
- Document 7. Documents photographiques. Source: Valette J.-F., 2014,. *Mobilités et ancrages dans les quartiers populaires de la périphérie de Mexico : une approche de la maturation urbaine*. Thèse de doctorat de géographie, Université Paris 1, 955 p.
- Document 8. Les transports. Source : Ribardièrè, A. and Tallet, B. (2011) Mexico. Paris Autrement (collection Atlas Mégapoles).
- Document 9. L'accès aux commerces. Source: Catherine Paquette, « Mobilité quotidienne et accès à la ville des ménages périurbains dans l'agglomération de Mexico. Une lecture des liens entre pauvreté et mobilité », *Revue Tiers Monde* 2010/1 (n° 201), p. 157-175. DOI 10.3917/rtm.201.0157
- Document 10. « L'étalement urbain fait émerger de nouveaux aléas ». Source: Rufat S, 2006, Mexico au risque de son développement, *Géococonfluences* [en ligne : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/risques-et-societes/corpus-documentaire/mexico-au-risque-de-son-developpement#2>]
- Document 11. Les colonies populaires dans la typologie des formes de peuplement. Source: Antonine Ribardièrè et Jean-François Valette, « La pauvreté urbaine à Mexico : une approche de la diversité des colonies populaires », *EchoGéo* [En ligne], 30 | 2014, mis en ligne le 04 décembre 2014, consulté le 31 mai 2015. URL : <http://echogeo.revues.org/14020> ; DOI : 10.4000/echogeo.14020
- Document 12. De la régularisation foncière à la consolidation. Source: Rufat S, 2006, Mexico au risque de son développement, *Géococonfluences* [en ligne : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/risques-et-societes/corpus-documentaire/mexico-au-risque-de-son-developpement#2>]

Le sport et les métropoles en Amérique du Nord

- Document 1. Coca-cola et le sport. Source: Iconographie : *Coca-Cola Journey*, The Coca-Cola Company [en ligne: <http://www.coca-colacompany.com/coca-cola-historical-sports-photo-gallery>] ; tableau « Globalisation du sponsoring sportif et des activités de Coca Cola », in Bourg Jean-François, Gouguet Jean-Jacques, « II. La mondialisation des marchés du sport », *Économie du sport*, Paris, La Découverte , «Repères», 2012, 128 pages URL : www.cairn.info/economie-du-sport--9782707171436-page-37.htm.
- Documents 2a et 2b. Jeux olympiques, coupes du monde. Source: BRETAGNOLLE A., LE GOIX R., VACCHIANI-MARCUZZO C. (2011). *Métropoles et mondialisation*. Paris: La documentation Française, 64 p. & : Gillon P, Grosjean F., Ravenel L., 2010, Atlas du sport mondial, Autrement
- Document 3. Vancouver et la rénovation urbaine. Source: SCOTT A. J. (2011). «Emerging cities of the third wave». *City*, vol. 15, n° 3-4, 289-321.
- Document 4. La candidature infructueuse de Chicago aux Jeux Olympiques en 2016. Sources : Texte – site officiel du mouvement olympique, 2015 [en ligne :

<http://www.olympic.org/fr/content/lolympisme-en-action/heritage-olympique/lheritage-de-candidature/>], Carte Architecture Week, 2010.

http://www.architectureweek.com/2010/0113/news_4-4.html

- Document 5. Olympisme, projection planétaire de méga-événements et politique. Sources : 1968, Fairfax Digital / 1984, Wally McNamee. Corbis
- Document 6. Les jeux olympiques de 1996 à Atlanta. Source: Sabatier P., 1996, Coca-Cola a mis la ville en bouteille. La marque rouge et blanche est la bienfaitrice de la Géorgie. Et des JO. Bienvenue à Cocatlanta!, Libération, 20/7/1996 [en ligne: http://www.liberation.fr/evenement/1996/07/20/coca-cola-a-mis-la-ville-en-bouteille-la-marque-rouge-et-blanche-est-la-bienfaitrice-de-la-georgie-e_176601]
- Document 7. Stages d'altitude au Mexique et au Nouveau Mexique. Source: L'Équipe Magazine, n° 1077, 11 janvier 2003
- Document 8. Sport universitaire. Source: journaux universitaires : [<http://ivycoach.com/the-ivy-coach-blog/tag/ivy-league-sports/>] ; The Daily Princetonian, [<http://dailyprincetonian.com/sports/2013/09/ivy-league-championships-by-school-2012-13/>]
- Documents 9a et 9b. Sports et équipements sportifs dans une ville mondiale (New York) Source: Le Goix, R. (2009) Atlas de New York. Paris: Autrement (collection Atlas Mégapoles).
- Document 10. Rénovation des équipements sportifs. Source: New York Daily News, 2008, Shea Stadium's been raining long balls for years [en ligne : <http://www.nydailynews.com/sports/baseball/mets/shea-stadium-raining-long-balls-years-article-1.320195>] ; photographie arienne, Matt Robinson, 2012, New York City Metroszenes.com
- Document 11. Salt Lake City, une station de ski ? Source: New York Daily News, 2008, Shea Stadium's been raining long balls for years [en ligne : <http://www.nydailynews.com/sports/baseball/mets/shea-stadium-raining-long-balls-years-article-1.320195>] ; photographie arienne, Matt Robinson, 2012, New York City Metroszenes.com
- Documents 12.a b et c. Montréal 1976 (sites en ville) Source: Carte des sites des jeux de Montréal, [en ligne : <http://montreal360.net/carte-interactive-des-sites-des-jeux-olympiques-de-montreal-1976>] et Ville de Montréal, 2015, [en ligne : http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=3056.3514022&_dad=portal&_schema=PORTAL]
- Documents 13. Les cartes des supporters. Source: TOM GIRATIKANON, JOSH KATZ, DAVID LEONHARDT and KEVIN QUEALY, New York Times, 19 oct. 2014. [en ligne : http://www.nytimes.com/interactive/2014/05/12/upshot/12-upshot-nba-basketball.html?_r=0&abt=0002&abg=0]

Mers et Océans

La Manche, un espace convoité

- Document 1. L'activité de plaisance en Manche, 2012. Source : Pascal Buléon, Jean-Louis Shurmer-Smith, *Atlas transmanche*, version en ligne : <http://atlas-transmanche.certic.unicaen.fr/>
- Document 2. Marnage et courants de marée en Manche. Source : Service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM), <http://cartodyn.data.shom.fr/>
- Document 3. Ampleur des pollutions marines par les hydrocarbures (1960-2007). Source : Pascal Buléon, Jean-Louis Shurmer-Smith, *Atlas transmanche*, version en ligne : <http://atlas-transmanche.certic.unicaen.fr/>
- Document 4. Des zonages multiples. Source : Pascal Buléon, Jean-Louis Shurmer-Smith, *Atlas transmanche*, version en ligne : <http://atlas-transmanche.certic.unicaen.fr/>
- Document 5. Densité moyenne de la circulation maritime en 2014. Source : <https://www.marinetraffic.com/fr/>
- Document 6. La carte du débarquement. Source : Mémorial de Caen, 2014, *Le Débarquement et la Bataille de Normandie (6 juin – 21 août 1944)*, Livret thématique pour les classes de primaire, Caen, 9 p.
- Document 7. Les volumes de pêche dans la Manche (2001-2010). Source : *Atlas des pêcheries de la Manche*. http://sirs.agrocampus-ouest.fr/CHARM_V2/index.php?action=menu_fiche.php?code=1&type_code=ME&atl_version=0&idlang=fr
- Document 8. Brittany Ferries : une compagnie atypique. Source : département du Finistère, <http://www.finistere.fr/Tout-commence-en-Finistere/DOSSIER-Tout-commence-en-Finistere/Brittany-Ferries-une-compagnie-atypique>

- Document 9. Carte des aires marines protégées. Source : Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Basse Normandie, <http://www.crpbn.fr/environnement/aires-marines-protégees/>
- Document 10. Bugaled. L'enquête se poursuit. Source : *Le Télégramme de Brest*, 1er juin 2010.
- Document 11. Trafic commercial des ports de la Manche en 2009. Source : Pascal Buléon, Jean-Louis Shurmer-Smith, *Atlas transmanche*, version en ligne : <http://atlas-transmanche.certic.unicaen.fr/>
- Document 12. Trafic passagers des ports transmanche en 2009. Source : Pascal Buléon, Jean-Louis Shurmer-Smith, *Atlas transmanche*, version en ligne : <http://atlas-transmanche.certic.unicaen.fr/>

La crevetticulture

- Document 1. « Le ratio pêche de crevettes/aquaculture », source : IFREMER, 2009, <http://aquaculture.ifremer.fr/Statistiques-mondiales/Stats-crustaces/Production-mondiale>
- Document 2. « L'arbre à crevettes », source : <http://fr.ulule.com/arbreacrevettes/>
- Document 3. « L'élevage de crevettes à Madagascar », source: Sébastien Hervieu « A Madagascar, la seule crevette d'élevage bio du monde », *Le Monde* 1er avril 2009.
- Document 4. « La crevetticulture en Nouvelle-Calédonie », source 4A, 4B et 4C: IFREMER, http://www.ifremer.fr/ncal/crevetticulture/filiere_crevette
- Document 5. « Comparaison de l'utilisation des terres et du couvert végétal dans le delta du Godavari (côte orientale de l'Inde) en 1989 et 1999 », source: Lars Hein *Impact de la crevetticulture sur les mangroves bordant la côte orientale de l'Inde*, <http://www.fao.org/docrep/X8080f/x8080f08.htm>
- Document 6. « La production de crevettes », sources 6A et 6B: *FAO 2007* (données 2005) http://www.ifremer.fr/aquaculture/statistiques_mondiales/les_crustaces/production_des_peneides
- Document 7. « La production de crevettes au Bangladesh », source: Cédric Gouverneur, « Bangladesh, une paupérisation moderne » Août 2005 *Le Monde diplomatique*
- Document 8. « L'élevage de crevettes fragilise l'environnement », « *L'aquaculture* », *Carto n°5*, 2011
- Document 9. « Le marché de la crevette », Evolution de la production mondiale des produits de la mer. <http://www.infopesca.org/sites/default/files/complemento/actividadesrecientes/adjuntos/818/Les%20Produits%20de%20la%20Mer%202012.pdf>
- Document 10. « la pêche à la crevette nordique », *Crevette nordique nord-est de Terre-Neuve, côte du Labrador et Détroit de Davis*. Pêches et Océans Canada. <http://www.dfo-mpo.gc.ca/fm-gp/peches-fisheries/ifmp-gmp/shrimp-crevette/shrimp-crevette-2003-fra.htm>
- Document 11. L'élevage des *Penaeus vannamei*, source: Programme d'information sur les espaces aquatiques cultivées. *Penaeus vannamei*, http://www.fao.org/fishery/culturedspecies/Penaeus_vannamei/fr
- Document 12. « Les effets de la crevetticulture », *Danger sur la mangrove*, http://www.univ-larochelle.fr/IMG/pdf/danger_sur_la_mangrove.pdf

Les croisières s'amusement ?

- Document 1. « paquebots de croisière: une importance cruciale pour les chantiers de Saint-Nazaire », source : D. Cosnard « Les Chantiers de l'Atlantique sauvés par la commande de deux paquebots géants », *Le Monde*, 26 mars 2014, cité par A. Frémont et A. Frémont-Vanacore, « Géographie des espaces maritimes », *La Documentation photographique* n°8104, mars-avril 2015, La Documentation française, p. 27
- Document 2. « les croisières à Venise », source : A. Frémont, A. Frémont-Vanacore, « Géographie des espaces maritimes », *La Documentation photographique* n°8014, La Documentation française, mars-avril 2015, p. 26-27
- Document 3. « évolution du nombre de croisiéristes dans le monde » sources : 3a: Olivier Dehoorne et Nathalie Petit-Charles, « Tourisme de croisière et industrie de la croisière », *Études caribéennes*, 18 | Avril 2011, mis en ligne le 29 août 2012, URL : <http://etudescaribeennes.revues.org/5623> ; 3b: A. Frémont, A. Frémont-Vanacore, « Géographie des espaces maritimes », *La Documentation photographique* n°8014, La Documentation française, mars-avril 2015, p. 27
- Document 4. « l'île privée de Castaway (Bahamas) réservée aux clients de la Disney Cruise Line », source : O. Dehoorne et N. Petit-Charles, « Tourisme de croisière et industrie de la croisière », *Études caribéennes* n°18, avril 2011

- Document 5. « les croisiéristes dans la Caraïbe », source : Olivier Dehoorne, Christelle Murat et Nathalie Petit-Charles, « Le tourisme de croisière dans l'espace caribéen : évolutions récentes et enjeux de développement », *Études caribéennes*, 13-14 | Décembre 2009, mis en ligne le 19 avril 2010. URL : <http://etudescaribeennes.revues.org/3843>
- Document 6. « l'apport économique de la croisière », sources : 6a: Olivier Dehoorne, Christelle Murat et Nathalie Petit-Charles, « Le tourisme de croisière dans l'espace caribéen : évolutions récentes et enjeux de développement », *Études caribéennes*, 13-14 | Décembre 2009, mis en ligne le 19 avril 2010. URL : <http://etudescaribeennes.revues.org/3843> ; 6b: Euro-méditerranée, <http://euro-mediterranee.blogspot.fr/2015/03/marseille-provence-dans-le-top-5-des.html>
- Document 7. « aménager les ports pour accueillir les paquebots », sources : 7a: Olivier Dehoorne, Christelle Murat et Nathalie Petit-Charles, « Le tourisme de croisière dans l'espace caribéen : évolutions récentes et enjeux de développement », *Études caribéennes*, 13-14 | Décembre 2009, mis en ligne le 19 avril 2010. URL : <http://etudescaribeennes.revues.org/3843>, 7b: <http://forum.plaisir-croisiere.fr/t1691p60-le-quotidien-de-la-mer-n1-jan-fevrier-2015-par-corsair>
- Document 8. « les nouveaux paquebots », source : <http://www.nedcruise.info/oasis%20of%20the%20seas.htm>
- Document 9. « circuits de croisières en Méditerranée en 2010 », source : Géoconfluences, « Le tourisme de croisières en Méditerranée », C. Fournier, 2011. <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/typespace/tourisme/TourScient6.htm>
- Document 10. « les croisières vers l'Arctique et l'Antarctique », source : d'après A. Grenier « Croisières et tourisme polaire: des vacances aux confins de la géographie », *Vertigo*, 2003, <http://vertigo.revues.org/8444>
- Document 11. « un marché qui ne connaît pas la crise », source : C. Palierse, « Malgré le naufrage du Costa Concordia, le marché de la croisière reste bien orienté », *Les Echos*, 15/03/2012

Les détroits

- Document 1. les principales aides à la navigation dans le détroit de Malacca. Source : Nathalie Fau, « Le détroit de Malacca: porte océane, axe maritime, enjeux stratégiques » *Géoconfluences* le 15/11/2004, <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/transv/Mobil/MobilScient4.htm>
- Document 2. évolution diachronique des infrastructures de Tanger-Med. Source : Nora Mareï, « Le détroit de Gibraltar dans la mondialisation des transports maritimes », *EchoGéo* [En ligne], 19 | 2012, mis en ligne le 10 février 2012. URL : <http://echogeo.revues.org/12919> ; DOI : 10.4000/echogeo.12919
- Document 3. situation du détroit de Malacca dans le système de transport mondial. Source : Nathalie Fau, « Le détroit de Malacca: porte océane, axe maritime, enjeux stratégiques » *Géoconfluences* le 15/11/2004, <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/transv/Mobil/MobilScient4.htm>
- Document 4. l'aménagement des rives d'un détroit. Source : Nora Mareï, « Le détroit de Gibraltar dans la mondialisation des transports maritimes », *EchoGéo*, 19/2012, *opus cité*.
- Document 5. un détroit. Source : A. Frémont, A. Frémont-Vanacore, *Géopolitique des espaces maritimes*, *Documentation photographique* n°8104, La Documentation française, mars-avril 2015, p. 39
- Document 6. les grandes routes maritimes mondiales. Source : ISEMAR: Institut supérieur d'économie maritime, <http://www.isemar.asso.fr/fr/pdf/carte-isemar-32.pdf>
- Document 7. les flux maritimes mondiaux (pétrole et conteneurs). Source : A. Frémont, A. Frémont-Vanacore, *Géopolitique des espaces maritimes*, *Documentation photographique* n°8104, La Documentation française, mars-avril 2015, p. 19
- Document 8. le détroit d'Ormuz. Source : D. Ortolland, J-P Pirat, *Atlas géopolitique des espaces maritimes*. Frontières, énergie, pêche et environnement, Technip, 2008, p. 187
- Document 9. la piraterie dans le détroit de Malacca. Sources : 9a : « Les pirates à l'offensive en Asie du Sud-Est, Agence France-Presse, 18 juin 2014, cité dans *Documentation photographique* n° 8104; 9b : http://www.lemonde.fr/asia-pacifique/breve/2014/04/23/piraterie-3-marins-enlevés-dans-le-detroit-de-malacca_4405530_3216.html#e16UxR0o78SMg5sG.99
- Document 10. extrait de la Convention de Montego Bay. Source : http://www.ifmer.org/assets/documents/files/documents_ifm/documents-convention-droit-mer.pdf

Mare nostrum, une mer partagée ?

- Document 1. Les opérations de surveillance de l'agence Frontex. Source : Migreurop, *Atlas des migrants en Europe, Géographie critique des politiques migratoires*, Paris, Colin, 2012.
- Document 2. La quasi absence de ZEE en Méditerranée. Source : Didier Ortolland, Jean-Pierre Pirat, *Atlas géopolitique des espaces maritimes*, Paris, Technip, 2010.
- Document 3. « La France veut une zone économique exclusive en Méditerranée », Source : Caroline Britz, *Les Echos*, 1er décembre 2009.
- Document 4. « La discrète création d'une ZEE par la France en 2012 ». Source : Louis-Narito Harada, Avocat au Barreau de Paris, <http://www.actu-environnement.com>, 20 novembre 2012.
- Document 5. l'enjeu des hydrocarbures en Méditerranée orientale. Source : (www.quiperdgagne.fr, 6 mars 2013)
- Document 6. Origine des macro-déchets dans la mer Méditerranée. Source : *La pollution de la Méditerranée : état et perspectives à l'horizon 2030, Rapport d'office parlementaire*, 2010, senat.fr
- Document 7. « Non aux grands navires dans la lagune de Venise ». Source : salviamovenezia.wordpress.com, 2012.
- Document 8. Les principales compagnies de croisière en Méditerranée. Source : Carine Fournier, *Géococonfluences*, 2011.
- Document 9. Le port de Tanger Med I, vue générale. Source : Nasser Djama, « Forte croissance de Tanger Med où sera mis en service un troisième terminal à conteneurs l'an prochain », *L'usine nouvelle*, 26 mars 2014.
- Document 10. le SIVE et le « bouclage » de Gibraltar. Source : H. Parmentier, *Géococonfluences*, 2008.

Représenter l'espace

Définir et représenter l'espace rural

- Document 1. Nicot B.H. (2005) « Urbain/rural: de quoi parle-t-on? », BHN-Document de travail, Université Paris-12-Val-de-Marne, <http://www.sirius-upvm.net/doc/geo/urbain-rural.pdf>
- Document 2. Berque A., « Le rural, le sauvage, l'urbain », *Etudes rurales* 1/2011 (n°187) , p. 51-61
- Document 3. « Les composantes temporelle et territoriale de l'espace rural » in Berger A. et Rouzier J. (1995), « L'espace rural, élargissement conceptuel et orientation méthodologique », *Revue de l'Économie rurale*, n°229, pp. 3-10.
- Document 4. « Espace rural/espace urbain selon les définitions INSEE » in Berger A, Chevalier P. , Dedeire M. (2005), *les nouveaux territoires ruraux, éléments d'analyse, PULM, p.32*
- Document 5. Brutel C. et Levy D. (octobre 2011), «Le nouveau zonage en aires urbaines de 2010. 95 % de la population vit sous l'influence des villes », INSEE Première, n°137
- Document 6. Dedeire et al. (2012), « Le choix des catégories spatiales : Quels référentiels dans une lecture dynamique des processus? », in « Dynamiques des espaces ruraux en France : vers un modèle des trajectoires démographiques ? », n°2011/3, pp. 521-537.
- Document 7. Depraz S. (2007) « vers une définition internationale du rural en Europe » in Berger et al., *Héritages et trajectoires rurales en Europe*, l'Harmattan, pp.85-108
- Document 8. Typologie urbaine-rurale des régions NUTS 3 (NUTS version 2010), définition EUROSTAT, Rapport pour la commission européenne, *Rural Development in the EU 2012*
- Document 9. Depraz S. (2009) « Géographie des définitions officielles du rural en Europe » Vers une définition internationale du rural en Europe in Berger et al., *Héritages et trajectoires rurales en Europe*, l'Harmattan, p.104.

Représenter l'espace français

- Document 1. Carte de France corrigée par ordre du Roy sur les observations de Mrs de l'Académie des Sciences, 1693. Source : Gallica, Bibliothèque Nationale de France.
- Document 2. Nombre d'heures de soleil par an. Source : Météo France (1961-1990).
- Document 3. Paris et le désert français. Source : Jean-François Gravier, 1947, *Paris et le désert français*, Paris, Le Portulan, p. 192-193.
- Document 4. Châssis figuratif du territoire de la France partagé en divisions égales entre elles, présenté devant le Comité de constitution des départements de l'Assemblée nationale, le 29 septembre 1789 par le député Thouret. Source : Centre historique des Archives nationales (Paris).
- Document 5. Couverture et extrait du Tour de Gaule d'Astérix. Source : René Goscinny, Albert Uderzo, 1965, *Le Tour de Gaule d'Astérix*, Paris, Hachette.

- Document 6. Les villes résistent à Marine Le Pen. Source : Jacque Lévy, 2012, *Cartographie de l'élection présidentielle française 2012. Le Monde*, 25-26 avril 2012,
- Document 7. Grands traits de l'organisation de l'espace français. Source : Brunet Roger, 1973, « Structure et dynamisme de l'espace français : schéma d'un système », *L'Espace géographique*, tome 2 ,n°4, p. 249-254.
- Document 8. La représentation de la France non métropolitaine à l'Assemblée nationale (mandature 2012-). Source : Assemblée Nationale, 2015.
- Document 9. La France en miniature. Source : Boston University Abroad. <http://www.bu.edu/paris/tourism/daytrips/france-miniature/>
- Document 10. Zone de polarisations en 1990-2000. Source : DATAR, 1971, « Une image de la France en l'an 2000. Le scénario de l'inacceptable », Travaux et recherche de prospective, Paris, La Documentation française.
- Document 11. L'espace-temps multimodal français. Source : Alain L'Hostis, 2000, « Pratiques multimodales du transport des voyageurs », *Atlas de France*, volume 11 : Transport et énergie, Reclus/La Documentation Française.

Représenter l'espace : le cas de l'espace des diasporas

- Document 1. 1a. Evolution de la population française à l'étranger (1995-2011). Source : William Berthomière, 2012, « "A french what ?" À la recherche d'une diaspora française. Premiers éléments d'enquête au sein de l'espace internet », Programme de recherche TIC-Migrations Projet e-Diasporas Atlas : <http://e-diasporas.fr>. (Source des données : Ministère des Affaires étrangères et européennes). 1b : Législatives 2012 : les nouvelles circonscriptions électorales. Source: W. Berthomière, 2012, *ibid*.
- Document 2. La reconnaissance du génocide arménien. Source : *Le Monde*, 13 avril 2015.
- Document 3. Recomposition des différentes sphères du réseau d'A., étudiant marocain en France, selon le commentaire du graphe. Source : Sabrina Marchandise, 2012, « Investir le web social des étudiants marocains en mobilité internationale. Une méthode imposée par le terrain », Programme de recherche TIC-Migrations Projet e-Diasporas Atlas : <http://e-diasporas.fr>.
- Document 4. Le quartier culturel et culturel de Bussy-Saint-Georges. Source : *Journal de Bussy*, n° 137 et n° 146 (2011 et 2013), et site de la municipalité: www.bussysaintgeorges.fr/les-services/culte/.
- Document 5. Problèmes identitaires et avenir des Indiens en Afrique de l'Est. Source : Michel Adam, 2010, « Les minorités d'origine indo-pakistanaise au Kenya, en Tanzanie et en Ouganda », *Transcontinentales* n° 8-9, <http://transcontinentales.revues.org/788>.
- Document 6. Spectacle de danse Butô au bord du canal Saint Martin (10^e arr.), juin 2006. Source : Hadrien Dubucs, 2013, « Entre culture *in* et culture *off* : les trajectoires spatiales et professionnelles d'artistes japonais dans l'agglomération parisienne », *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement* n° 19-20, <http://tem.revues.org/2136>.
- Document 7. Crossing maps, cartographies traverses. Source : Sarah Mekdjian, <http://sarah-mekdjian.blogspot.com>.
- Document 8. Réimaginer la frontière avec une boule à neige. Source : ww.antiatlas.net/blog/2014/04/22/reimaginer-la-barriere-frontaliere-avec-des-boules-a-neige/.
- Document 9. Une sculpture polémique. Source : « Carla Bruni-Sarkozy, une statue portant ses traits à Nogent-sur-Marne », *Marie Claire*, août 2012. Source de la photographie : *Elle*, août 2012.
- Document 10. Serge Reggiani, « C'est moi, c'est l'Italien », source : http://www.paroles-musique.com/paroles-Serge_Reggiani-L_Italien-lyrics
- Document 11. Ethnoburb ou suburbia ethnique? le cas d'Oadby, dans l'agglomération de Leicester. Source : William Le Goff, 2008, « La suburbanisation des minorités ethniques aisées à Leicester (Angleterre) : la constitution d'une *ethnic suburbia* », *Géocarrefour*, vol. 83, n° 2, p. 99-111.
- Document 12. La diaspora chinoise dans le monde. Source : Christian Jaffrelet (dir.), 2009, *L'enjeu mondial des migrations internationales*, Paris, Presses de Sciences Po.

Sujets croisant deux questions au programme :

La Polynésie française : une économie en archipel (Carte « Tahiti, Archipel de la Société », Carte touristique au 1 : 100 000)

- Document 1. Carte « Tahiti, Archipel de la Société », Carte touristique au 1 : 100 000. Source : IGN.
- Document 2. La France revient sur l'atoll de Mururoa. Source : Michel Cabiroi, *La Tribune*, 20/10/2014.

- Document 3. La pêche palangrière en Polynésie française. Source : Synthèse des données de la pêche professionnelle, de l'aquaculture et de la perliculture, 2013, Direction des ressources maritimes et minières.
- Document 4. Publicité pour la marque de produits parapharmaceutiques Polysianes (laboratoires Klorane). Source : site Internet de la marque Polysianes.
- Document 5. Liste des entreprises exportatrices en Polynésie. Source : Direction Générale des Affaires Economiques, 2015.
- Document 6. Le parc de concessions perlicoles en Polynésie française. Source : Synthèse des données de la pêche professionnelle, de l'aquaculture et de la perliculture, 2013, Direction des ressources maritimes et minières.
- Document 7. Des touristes globalement satisfaits. Source : Institut Statistique de la Polynésie française, 2008, Enquête « Le sentiment des touristes sur la destination Polynésie française », *Points forts de la Polynésie française*, n° 8.
- Document 8. Densités de population en Polynésie française. Source : Institut Statistique de la Polynésie française, 2009, *Atlas démographique de la Polynésie française*, Recensement de la population de 2007, Regards Hors série n° 2, p. 6.
- Document 9. Pratiques de la plage en Polynésie française. Source : BLONDY C., « Pratiques de la plage en Polynésie française », *Mappemonde*, vol. 111, n° 3.
- Document 10. Commerce extérieur en Océanie. Source : ARGOUNES F., MOHAMED-GAILLARD S., VACHER L., 2011, *Atlas de l'Océanie, Continents d'îles, laboratoire du futur*, Paris, Autrement.
- Document 11. Le fret international de la Polynésie française. Source : Institut Statistique de la Polynésie française, 2012, Le fret international en Polynésie française de 2001 à 2012.
- Document 12. Répartition du tourisme en Polynésie française. Source : Institut Statistique de la Polynésie française, 2014, Bilan Tourisme 2013, *Points forts de la Polynésie française*, n° 9.

]

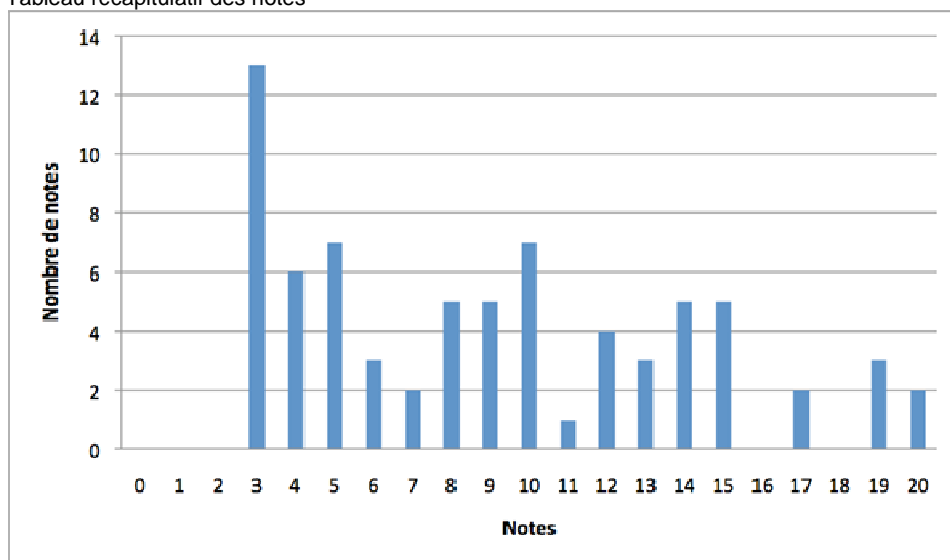
Représenter Chicago

- Document 1. Plan de ville (document papier) : Chicago.
- Document 2. Circuit touristique : l'architecture de Chicago depuis la rivière. (document papier). Source: Chicago Architecture Foundation, 2015. (document d'information fourni lors des promenades en bateau, accompagnées d'un commentaire architectural).
- Document 3. Chicago et ses périphéries, dans la Documentation Photographique. Source: Chicago et ses Edge Cities », image Landsat 7, 4 juillet 1999, d'après Ghorra-Gobin C. et Poiret G., « Etats-Unis/Canada, regards croisés », *Documentation photographique* dossier n°8092, mars-avril 2013.
- Document 4. Les généralisations des modèles de l'Ecole de Chicago. Source : Le Goix, 2005, Métropoles et mondialisation le défi majeur du XXIe siècle. Ellipses
- Document 5. La croissance de la ville, d'après E. Burgess (1925). Source : Ernest W. Burgess, 1925, « The Ecological Approach to the Study of Human Community » in Park, Burgess, McKenzie, *The City*, University of Chicago. (extrait)
- Document 6. La croissance de la ville, schéma explicatif, d'après E. Burgess (1925). Source : Ernest W. Burgess, 1925, « The Ecological Approach to the Study of Human Community » dans Park, Burgess, McKenzie, *The City*, University of Chicago. (extrait)
- Document 7. Planifier Chicago : le plan Burnham. Bennett (1909) – 2 pages. Source: "Chicago. Plan of the Center of the City, Showing the Present Street and Boulevard System," *Plan of Chicago*, plate CXI. Chicago History Museum. Tiré de Daniel Burnham, *Make Big Plans*, The Newberry Library, Chicago. [en ligne : <http://burnhamplan100.lib.uchicago.edu/newberryexhibit/index.shtml>]
- Document 8. Représenter le changement urbain à Chicago. Source: Delmelle, E. C. (2015) Five decades of neighborhood classifications and their transitions: A comparison of four US cities, 1970–2010, *Applied Geography*, 57(0), pp. 1-11 (<http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0143622814002860>)
- Document 9. Chicago représentée avec des données publiques. Source: Chicago Tribune, 2015 [en ligne : <http://crime.chicagotribune.com/chicago/shootings>], et City of Chicago, Data Portal, 2012 [En ligne : <https://data.cityofchicago.org/Environment-Sustainable-Development/Green-Roofs-Map/u23m-pa73>]
- Document 10. Mobiliser la figure du ghetto à Chicago pour comparer Source: Extrait de Wacquant L., 2014, *Parias urbains*. La Découverte (traduit par S. Chauvel, de la version anglaise, 2008 *Urban Outcasts: A Comparative Sociology of Advanced Marginality*)

3.2. Leçon de géographie hors programme

Constituant l'une des trois épreuves orales de ce concours, la leçon de géographie n'est ni plus difficile, ni plus exigeante que les deux autres, encore moins celle que d'aucuns qualifient d'« épreuve reine » de l'oral, comme en attestent les résultats de nombre de candidats dont certains ont très bien réussi cette épreuve et totalement raté l'une des deux autres, ou inversement. Elle permet simplement de tester d'autres compétences des candidats, en l'occurrence leurs capacités à construire en un temps limité et à l'aide de quelques références bibliographiques une leçon sur un sujet pour lequel ils n'ont pas nécessairement de connaissances précises. Cette année, l'épreuve de leçon hors-programme a connu **une vraie embellie**, avec une moyenne globale qui a sensiblement augmenté par rapport aux années précédentes : elle est de 9,08 cette année, contre 8,25 en 2014 et 7,87 en 2013. Cette évolution positive est d'autant plus marquante et représentative qu'elle prend appui sur 73 prestations portant sur 29 sujets. Si les notes s'étalent de 03/20 à la note maximale de 20/20, la moyenne est toutefois caractérisée cette année par de profonds écarts, avec un nombre important de bonnes, voire d'excellentes prestations (17 candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 14/20, dont 3 à 19/20 et 2 à 20/20), et un nombre conséquent de leçons faibles ou très faibles (26 candidats n'ont pas dépassé la note de 05/20, et 13 d'entre eux ont obtenu 03/20). Le jury tient à souligner une très nette amélioration dans la maîtrise de l'exercice en lui-même : tous les candidats à une exception près ont tenu le temps imparti des 30 minutes, présenté une problématique et un plan structuré (généralement en trois parties), illustré de documents graphiques ou photographiques et se sont efforcés de répondre aux questions qui ont suivi l'exposé. Plus largement, le jury félicite et remercie les candidats qui ont tous fait preuve d'une grande écoute et dont le comportement a été exemplaire.

Tableau récapitulatif des notes



Une double évolution importante de l'épreuve en 2015 : l'usage du numérique et le questionnement pédagogique

L'introduction du numérique est déjà ancienne puisque ce dernier avait fait une timide apparition comme un outil possible de présentation pour l'épreuve de leçon en 2014. Cette année, une étape plus décisive a été franchie : les candidats ont eu accès pour cette épreuve à un ensemble de sources et ressources numériques. L'ordinateur mis à leur disposition pour la préparation comportait à la fois une suite bureautique classique (Microsoft Office 2010 Word/Excel/PowerPoint, Libre Office 4.2 Writer/Calc/Impress, Gimp2, Inkscape, Paint, VLC, Windows Media Center, Adobe Flash, Adobe Reader, Firefox, Internet Explorer) et l'accès verrouillé à un certain nombre de sites (Cairn, Catalogue de la bibliothèque de l'Institut de géographie, Edugéo, Eduscol Portail national d'histoire-géographie, Eduscol Eduthèque, Gallica, Géoconfluences, Géoportail, Googleearth, Hypergéol, Mappemonde, OpenEdition Revues, OpenEdition Books, Persée), offrant des articles en lignes, des sources et des exploitations pédagogiques possibles. Comme les années passées, les candidats ont reçu, 1/2h après le tirage, une liste comportant 5 ou 6 références bibliographiques clés (articles, numéros thématiques de revues, résumés ou introductions de thèse, ouvrages - catalogues d'exposition, actes de colloques, atlas, manuels, etc.) qu'ils ont pu compléter le cas échéant en ayant accès pendant une durée de 4h (1h après le tirage et jusqu'à 1h avant le passage) à l'ensemble de ces ressources en ligne. Notons que parallèlement à cet accès numérique, il leur a été également possible de demander aux appariteurs des ouvrages ou articles dont ils connaissaient les références précises et qui n'étaient pas mobilisables sur les sites autorisés. Rappelons enfin que la bibliographie proposée par le jury n'est évidemment pas exhaustive, mais permet de saisir les principaux enjeux du sujet proposé, d'où l'intérêt de l'exploiter de manière approfondie avant de la compléter le cas échéant par quelques sources supplémentaires. *In fine*, le candidat doit reporter sur une feuille l'ensemble des références bibliographiques mobilisées lors de sa préparation afin de la remettre au jury au moment de son passage.

L'expérience s'est avérée particulièrement concluante, les candidats ayant fait de cette nouvelle possibilité un usage pertinent et raisonné (sans tomber dans le piège que l'on aurait pu craindre d'un recours excessif à ces nouvelles sources) qui leur a permis d'ajouter quelques références bibliographiques complémentaires, le plus souvent utiles et constructives pour la démonstration scientifique. Par ailleurs, si cette année encore les candidats avaient le choix de présenter ou non leur leçon sous un format numérique, la quasi-totalité d'entre eux ont utilisé un diaporama comme support de l'exposé, parfois *a minima* pour présenter le plan, parfois pour projeter des documents, cartes ou photos scannées, parfois comme un vrai outil pédagogique avec une construction numérique élaborée de l'exposé. On notera à cet égard l'usage particulièrement bienvenu de captures d'écran de cartes extraites du site Géoportail ou d'images aériennes tirées de Google Earth qui ont particulièrement bien illustré, à différentes échelles, certaines analyses de l'exposé. Cette année encore toutefois la plupart des candidats ont combiné l'usage du vidéo- et du rétro-projecteur, la construction d'un croquis ou schéma de synthèse sur transparent restant pour nombre d'entre eux plus rapide compte tenu du temps imparti. Cette possibilité sera maintenue l'année prochaine, même si nous encourageons vivement les candidats à se familiariser avec les différents logiciels de cartographie permettant d'élaborer des cartes ou croquis sous format numérique.

Cette innovation dans le déroulement des épreuves orales du concours (mais qui n'en est pas une dans le contexte actuel de l'enseignement où les enseignants utilisent quotidiennement les ressources numériques pour élaborer leurs cours et les outils bureautiques dans la construction des supports) sera donc poursuivie l'année prochaine selon des modalités identiques, avec probablement quelques évolutions à la marge de la liste des sites accessibles, lesquelles seront portées à la connaissance des candidats via les sites officiels.

Par ailleurs, comme souligné maintes fois, l'agrégation de géographie s'inscrit dans la perspective d'un recrutement de professionnels de la formation amenés à enseigner dans le secondaire. Les différentes commissions d'épreuves orales, dont en particulier celle de la leçon hors-programme, doivent donc évaluer le potentiel pédagogique de chaque candidat et sa capacité à se projeter dans son futur métier et à anticiper/formaliser des préoccupations professionnelles. D'où une partie de l'entretien suivant l'exposé destiné à évaluer cette compétence au travers de questions élaborées notamment à partir du sujet proposé : Quel est l'intérêt de ce thème pour enseigner la géographie en collège ou en lycée ? Est-ce réaliste ? Si oui comment ? Si vous aviez la liberté pédagogique d'enseigner ce thème qui n'est pas dans les programmes, le feriez-vous ? Et si oui pourquoi ? Comment, avec quels supports ? Sur des thématiques de recherche ou concepts pointus : en quoi sont-elles utiles (voire indispensables) pour un enseignant ? Comment rendre ces notions accessibles à des élèves ? Avec des élèves en difficulté, aborderiez-vous ce sujet ? Si oui ou non, pourquoi ? Comment ? Etc.

L'intégration d'un questionnement pédagogique dans le fil de l'entretien continuera d'être présente et affirmée dans la session 2016.

Diversité et actualité des sujets proposés

Comme lors des précédentes sessions, la commission propose des sujets variés dans tous les champs de la discipline, respectant l'équilibre entre la géographie thématique, renvoyant à des sujets portant sur des thèmes généraux (*le riz, le diamant, steppes et prairies*), des objets géographiques (*les grottes, la jungle, les aéroports, le pont...*) les notions ou concepts (*l'Ailleurs, l'exotisme*), et la géographie des territoires, que celle-ci s'illustre dans des monographies régionales (*La Patagonie, la Turquie, la Birmanie, La Loire...*), dans des comparaisons entre deux lieux (*Hanoï et Ho Chi Minh Ville*), ou dans des thématiques régionalisées (*renovation et réhabilitation urbaines en Europe, les mobilités en Afrique*). Des sujets portant sur la biographie d'un géographe continuent d'être proposés, comme cette année avec *Eric Dardel*. Dans la continuité des années précédentes, les sujets s'inscrivent dans un souci de prise en compte des évolutions récentes du monde : *la Birmanie*, dont l'actualité depuis la chute de la junte début 2010 fut brûlante, *le tourisme hors des sentiers battus*, dans un contexte global de surenchère dans l'offre de produits touristiques prétendument alternatifs, *le loup* à l'heure où les conflits entre les éleveurs ovins et les écologistes se multiplient localement autour du retour de ce prédateur, font de fait écho à une actualité politique, sociale et économique diverse. Mais l'actualité scientifique est aussi la préoccupation du jury. Les productions récentes de géographes et d'équipes de recherche, que ce soit sous la forme de travaux de thèse (thèse sur la jungle d'Elsa Vieillard Baron, ou sur les grands aéroports internationaux de Jean-Baptiste Frétygn par exemple) ou d'articles ou numéros thématiques de revue, inspirent les membres du jury qui proposent des sujets en prise directe avec les avancées de la recherche actuelle et ne relevant pas seulement de leurs spécialités respectives.

Le jury se félicite de la prise en compte des recommandations émises dans les rapports précédents, et s'attachera ici, dans un esprit bienveillant et constructif, à souligner les qualités des prestations entendues cette année, et à pointer les points qui restent à travailler et à améliorer.

Des qualités à consolider et des faiblesses à rectifier

Comme évoqué plus haut, **les aspects formels des présentations orales sont en progrès** avec, à de rares exceptions près, un exposé construit, introduit par une problématique générale, structuré autour de deux ou trois parties annoncées, présenté au travers d'un discours vivant et détaché des notes en respectant le temps imparti. Le jury a entendu de beaux exemples d'entrée en matière fondés sur une culture artistique, littéraire ou cinématographique (une accroche sur le roman *L'Homme à l'envers* de Fred Vargas pour la leçon sur le loup, sur les voyages de Tintin pour introduire la leçon sur l'Ailleurs), ou sur l'actualité avec la destruction du site de Palmyre par le groupe Daesh dans le cadre de la leçon sur le patrimoine mondial. Des efforts substantiels ont également été produits sur les problématiques qui, à de rares exceptions près, sont claires et succintes, même si elles relèvent parfois plus d'un questionnement « alibi » (du type : « En quoi les milieux sont-ils révélateurs du développement des sociétés contemporaines ? ») que d'une vraie question. Les titres des parties ont été souvent bien travaillés, donnant lieu à de beaux exemples, comme pour la leçon sur le diamant (1. Un minéral du « plus », 2. Une ressource à multiples facettes, 3. Pour quelle éternité ?). Régulièrement conseillée par le jury, la production d'**au moins un croquis ou schéma personnel**, que ce soit sous format numérique ou sous la forme d'un transparent, a conduit cette année encore à de belles réussites.

Le jury tient également à souligner les **progrès réalisés dans la présentation formelle des documents** choisis par les candidats, que ce soit des cartes topographiques demandées pour illustrer un aspect à grande échelle (carte de Millau mobilisée dans le cadre de la leçon sur les grottes, ou celle de Bordeaux pour illustrer celle sur les ponts), ou des photographies (souvent issues des Documentations photographiques) décrites à partir d'un support papier ou numérique. Soulignons une fois encore l'importance de l'illustration du propos à travers la présentation de quelques documents éclairants et pertinents qui constituent une vraie plus-value dès lors qu'ils sont bien choisis et solidement commentés au fil de l'exposé. Le jury rappelle *a contrario* que l'écueil principal réside dans la présentation d'une carte prétexte qui ne sert qu'à vaguement localiser mais sans réel commentaire, voire qui ne sert à rien (cf la carte au 1/25 000^e de la Réunion, utilisée dans le cadre de la leçon sur la sortie de la transition démographique) ou d'une photographie peu lisible sur laquelle le candidat plaque une analyse « pré-fabriquée ». Enfin, la commission déplore l'usage de la paraphrase de la part de candidats qui n'hésitent pas à citer des paragraphes entiers d'un article sans les commenter vraiment et surtout d'une manière finalement bien peu pédagogique. Rappelons à cet égard que les documents ou références bibliographiques doivent permettre aux candidats de construire un argumentaire au service de leur démonstration, et n'ont aucune utilité à être repris littéralement.

Au-delà des progrès évoqués, des faiblesses ou défauts récurrents ont néanmoins été constatés cette année par le jury qui tient à insister sur quatre points majeurs.

Un grand nombre de candidats, dont certains ont présenté une leçon tout à fait honorable, ont eu **tendance à appliquer des concepts génériques** et, disons-le, assez « passe partout », à des sujets qui ne s'y prêtaient pas nécessairement. C'est ainsi que les notions de centre-périphérie, de système monde, de mondialisation ou de développement durable ont été plaqués et utilisés de manière souvent « forcée », ou à tout le moins artificielle pour traiter un grand nombre de sujets dont l'enjeu principal était ailleurs. Par exemple aborder le sujet sur *le riz* seulement à travers le prisme du système monde conduisait à occulter des pans entiers du sujet sur les paysages et pratiques rizicoles et à réduire le sujet à une dimension trop exclusivement économique. De même, aborder *les grottes* comme des espaces au départ périphériques mais devenus centraux aujourd'hui était pour le moins discutable. Enfin, le concept de développement durable a imprégné nombre de leçons (comme sur *le loup, la jungle, la Loire, les steppes et prairies, les transports dans la ville européenne*, etc.), parfois de manière éclairée, souvent de manière plaquée et artificielle, donnant lieu à des analyses convenues et sans réelle plus-value. Rappelons enfin que les thèmes proposés par le jury ne sont pas/n'ont pas été systématiquement à l'origine d'un « renouvellement majeur de la discipline ». Des candidats peinent ainsi à montrer en quoi leur sujet (le désert de Gobi...) incarne un renouveau de la géographie, oubliant les paysages et les hommes.

Découlant de ce premier défaut, **l'approche multiscalaire a souvent été défailante**, et la grande échelle fut la grande sacrifiée de nombre de leçons qui sont restées trop centrées sur la seule petite ou moyenne échelle. Ce fut le cas d'un certain nombre de leçons portant sur une monographie régionale (*la Turquie, la Patagonie*) davantage étudiées à travers leur place dans le système monde que comme un territoire comportant une grande diversité de lieux et de paysages qu'il convenait d'analyser à grande échelle. Il en fut de même pour l'étude des *grands aéroports internationaux*, centrée sur leur relation à la ville et sur leurs connexions aux réseaux mondiaux et où l'étude des territorialités internes à l'aéroport a été négligée. Si le paysage est un concept, c'est aussi une réalité qui se donne à voir et qui s'analyse à plusieurs échelles, particulièrement utile pour un enseignant face à des jeunes environnés d'images véhiculées par les médias.

La troisième faiblesse, maintes fois soulignée dans les rapports précédents, concerne la manière dont **les sujets de géographie régionale** sont traités. Les approches restent trop souvent générales, à petite échelle, et surtout ne présentent pas une image « sensible » de ces territoires dont on ne voit le plus souvent ni les populations, ni les paysages. C'est ainsi que la Patagonie n'est présentée qu'au travers de son économie et de sa marginalité, sans que l'on ait une idée du caractère montagneux et austral de cette région (le Cap Horn n'est pas cité), ni de ses vastes dimensions qui lui confèrent une grande variété climatique et paysagère. Il en est de même pour le sujet sur *la Birmanie, la Turquie, la Loire* et même *Les Palestiniens*, dont les habitants, les manières de vivre, les mobilités, les pratiques sociales ou culturelles sont bien peu détaillés.

Enfin, le jury pointe **de grandes faiblesses dans la culture générale et géographique** des candidats. Bien sûr, on ne peut attendre de jeunes candidats d'avoir une culture large et exhaustive dans les différents domaines de la géographie, mais l'écart s'est avéré parfois étonnamment important entre la qualité de l'exposé oral de certains d'entre eux et la grande faiblesse de leurs connaissances sur des notions ou éléments fondamentaux de la géographie, mise en évidence au moment de l'entretien avec les membres de la commission. Plus précisément, les lacunes sont très marquées dans les domaines de géographie climatique (les mécanismes de la formation des nuages ou du brouillard, de la mousson, des cyclones ne sont pas du tout maîtrisés), de la géomorphologie (l'orogénèse, la formation des volcans, les phénomènes d'érosion donnent lieu à des explications totalement fantaisistes) ou de la biogéographie (la présentation de formations végétales particulières comme les forêts, les steppes, la jungle reste au mieux très approximative, voire totalement erronée). Mais elles le sont également dans des thèmes dont on aurait pu penser qu'ils seraient maîtrisés depuis la licence, tels que les processus de rénovation ou de réhabilitation urbaines en Europe (les candidats ne connaissent pas les secteurs sauvegardés et confondent allègrement les deux notions) ou encore les questions démographiques (à cet égard le sujet portant sur *la sortie de la transition démographique dans le monde* a traduit une méconnaissance profonde à la fois des éléments de base sur les définitions et évolutions des taux de natalité, mortalité, fécondité, etc., mais aussi des enjeux contemporains de l'évolution de la population dans le monde. Le jury invite donc les futurs candidats à travailler soigneusement ces éléments de base, qui continueront à être mobilisés lors de la session 2016 au travers de sujets croisant différents champs géographiques.

Le jury tient à rappeler que **les critères de notation** tiennent compte d'une multitude de paramètres pour évaluer les prestations : comparaison entre les 2 ou 3 prestations des candidats sur le même sujet, mais aussi entre sujets proches ; difficulté de traitement du sujet dans l'absolu et au regard de la bibliographie proposée ; sujet abordé et diffusé dans un cursus de géographie ou plus récent dans le champ de la discipline... Mais la notation tient également compte du niveau de culture générale et géographique évaluée au travers de l'entretien suivant l'exposé, de la présentation de documents, de

la production cartographique, de la clarté de l'expression, de la réflexion pédagogique et de la capacité du candidat à se projeter dans son futur métier.

L'agrégation de géographie reste bien sûr un concours très exigeant, mais dont les difficultés ne sont pas insurmontables pour tout candidat qui travaille régulièrement et consciencieusement tout au long de l'année et qui, dans le cadre de la préparation à l'oral, se frotte directement aux exercices demandés dans les conditions du concours tout en s'imprégnant des conseils délivrés chaque année dans le rapport du jury.

Philippe Allée, Francine Barthe-Deloizy, Jean-Claude Batrel, Nathalie Bernardie-Tahir (présidente de la commission), Nancy Meschinnet de Richemond.

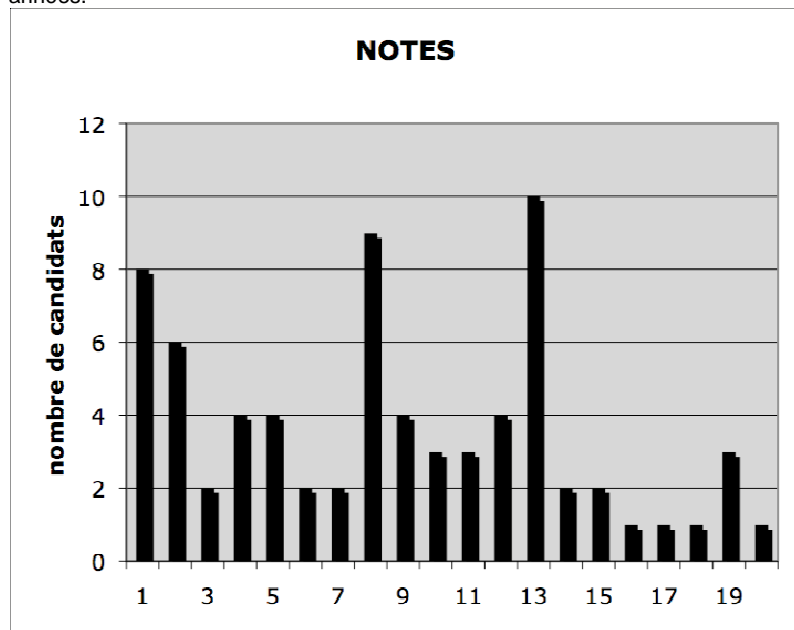
Liste des 29 sujets proposés lors de la session 2015

- La Birmanie
- Latitudes et longitudes
- Le riz
- L'Ailleurs
- Brumes et brouillards
- Le Bassin Parisien
- La Turquie
- Les mobilités en Afrique
- Les grottes
- Steppes et prairies
- Les transports dans la ville européenne
- Le tourisme hors des sentiers battus
- Le patrimoine mondial de l'humanité
- Le désert de Gobi
- La Loire
- La jungle
- Le diamant
- La sortie de la transition démographique dans le monde
- Rénovation et réhabilitation urbaines en Europe
- L'exotisme
- E. Dardel
- Le loup, objet géographique
- La Patagonie
- Les grands aéroports internationaux dans le monde
- La forêt de Brocéliande
- Les Palestiniens
- Le vélo
- Hanoï et Ho Chi Minh Ville
- Le pont, objet géographique ?

3.3. Commentaire et confrontation de documents d'histoire

La commission a entendu 73 candidats, 11 de plus que l'an passé. Les notes très basses, 5 ou moins, sont un peu plus nombreuses, 24 au lieu de 21, mais un peu moins qu'en 2013 où elles étaient 25. Les très bonnes, 15 et au-delà, ont été attribuées à peu près dans les mêmes proportions que cette même année passée, compte tenu de l'augmentation signalée : 10 au lieu de 8, certes moins qu'en 2013 où elles étaient 13, mais elles sont aussi plus élevées, avec trois 20, qui ne signifient bien entendu pas plus qu'à l'écrit une perfection, mais reflètent la satisfaction des deux nouveaux membres de la commission, et l'impression des deux membres présents pour la troisième et la quatrième fois de ne pas avoir entendu les années passées d'oraux de cette qualité. Peut-être est-ce par contraste avec d'autres prestations plus ratées que les années précédentes, peut-être de façon symétrique les candidats passant à côté de l'exercice ont-ils pâti de la comparaison avec ces très bonnes prestations, en tout cas la commission a eu le sentiment de devoir user de toute la gamme des notes, de 1 à 20, tout en étant conscient (et en soulignant) qu'elle ne note que des épreuves et non des

personnes : le résultat du concours lui-même ne le permet pas, un seul oral encore moins car il peut être contredit par les autres, et la commission a dû prendre acte des échecs de candidats auxquels elle avait attribué un très honorable 13, ainsi que de la réussite finale de quatre autres qui, au contraire, avaient obtenu 2, 4 ou 5 ; elle n'a pas lieu de s'en plaindre et renvoie à ses rapports précédents. Ce qu'un rapport antérieur qualifiait de « groupe central », entre 10 et 14 inclus, s'est encore étoffé, avec 22 notes pour 15 en 2014 et 13 en 2013, ce qui est plutôt satisfaisant. On notera enfin que les notes dites « médiocres », entre 6 et 9 inclus, ont été 17 pour 11 et 22 ces mêmes années.



Au total, la qualité ne semble pas avoir pâti de l'augmentation du nombre de places, même si, comme il l'a déjà été écrit l'an passé, bien malin qui saura attribuer les nuances d'une année sur l'autre à une évolution du mode de notation (la commission fait le maximum pour être la plus juste possible en matière de positions relatives des candidats d'une même année), à l'évolution des candidats ou à un hasard statistique sur des nombres fort réduits, ou aux trois dans des proportions indéterminables (de même, on ne peut tirer des conclusions de ce que sur 14 candidats admissibles l'an passé, non admis et de nouveau admissibles, 6 ont réussi le concours contre 9 sur déjà 14 cette même année 2014 : les chiffres sont trop faibles pour des conclusions statistiques). Et comme il l'a déjà aussi été écrit, tout commentateur superficiel qui ferait des commentaires désobligeants sur les candidats ayant eu les plus basses notes, devrait être fermement invité à se confronter aux exigences d'une épreuve difficile, dans une discipline qui n'est pas celle de prédilection des candidats.

La nature même de l'épreuve semble de mieux en mieux connue. Les leçons à partir du titre du dossier sont heureusement très rares, et en règle générale il a été bien compris que ce titre ne pouvait fournir qu'un cadre global, et qu'il fallait **partir des documents**, souvent choisis en fonction d'un angle d'approche particulier (la Commune de Paris, mais vue par des républicains non communards, ou les réactions au coup d'Etat de 1851 dans le cas d'un dossier dont le titre était réduit à cette seule année : annoncer que « nous nous sommes efforcé à [!] couvrir l'ensemble de l'année 1851 » ne pouvait que souligner une démarche contre-productive). De façon générale, il convient de répéter qu'il ne s'agit pas de faire une leçon plus ou moins illustrée par les documents (ou pire, par d'autres), et que ce sont ces derniers qui **sont** le sujet ; utiliser parfois une citation tirée de l'un d'entre eux comme titre de partie ou de sous-partie pourrait être un utile rappel, garde-fou symbolique et message pour la commission, même si le seul candidat à l'avoir fait n'en avait nul besoin pour ne pas se tromper d'exercice. Dans ce cadre, et même appuyés par des ouvrages disponibles en salle de préparation, les excursions étrangers au dossier sont au mieux une perte de temps. De même, et tout comme en Géographie, plaquer des concepts ou vouloir appliquer une grille de lecture indépendante du dossier est pour le moins déconseillé, même si une interprétation différente de celle découlant des documents pourrait alimenter une conclusion argumentée, qui pourrait alors retourner le dossier et le mettre en question au nom du soupçon d'un silence coupable ou de l'oubli d'une éventuelle réalité structurante ou sous-jacente, mais seulement après avoir rendu compte de son contenu et non de ce que l'on

voudrait y trouver dans le but de déployer des références supposées incontournables car découvertes dans l'année – parler d'« une dimension qui n'a pas été mise en lumière à mon sens dans les documents » peut être jugé courageux mais surtout imprudent face, fatalement, au membre du jury qui a constitué le dossier et choisi les documents. De façon générale, à la découverte du sujet, on ne peut que recommander de ne pas se précipiter tout de suite sur les ouvrages disponibles, et de prendre le temps nécessaire pour d'abord analyser les documents.

La maîtrise du temps a paru meilleure que par le passé : très peu de candidats n'utilisent pas leurs trente minutes, presque aucun n'a dû expédier sa dernière partie et conclusion en deux minutes, ce qui arrivait auparavant – même si un candidat parlant de façon très lente s'est trouvé en difficulté faute de temps. Reste que trop consacrent encore 15 mn à l'introduction et à une première partie, d'où un déséquilibre avec les deux parties suivantes (dans le cadre d'un plan en trois parties qui n'a rien d'obligatoire et a pu paraître parfois artificiel, même s'il fonctionne souvent : il n'y a pas de dogme en la matière – en deux parties, ce serait alors, bien entendu, équilibré) plus la conclusion, celle-ci restant le plus souvent exsangue ou, s'il faut « meubler », réduite à un résumé qui reprend le plan affiché, ce qui n'est pas scandaleux mais reste insuffisant. Il ne faut pas que se relâche l'effort de maîtrise du temps, mais un autre effort, de rééquilibrage, doit être fait pour condenser un peu l'introduction, maintenir un équilibre entre les deux ou trois parties organisant le propos, et permettre une conclusion structurée, répondant à la problématique initiale (sinon celle-ci est postiche, donc inutile) voire ouvrant sur d'autres questions, interprétations ou lectures de la période si, comme on l'a vu, le candidat y tient vraiment.

Du point de vue formel, il y a peu à redire, et en particulier, rares sont les candidats qui se sont crus tenus de déclamer d'une voix sans naturel, ce qui ne donne pas de bons résultats – et de façon générale, il semble assimilé que l'agrégation est un concours de recrutement d'enseignants, dans lequel l'aspect pédagogique, la qualité de la transmission des informations, joue un rôle fondamental. Cependant, le matériel pédagogique à disposition pourrait être plus utilisé, même s'il peut paraître quelque peu archaïque. Peu de candidats utilisent le tableau noir de la salle d'examen, mais il faut reconnaître que son usage « en direct » peut être délicat pour qui n'y est pas habitué par sa pratique professionnelle – d'autant que les candidats ne parlent pas depuis l'estrade. Plus curieusement, les tableaux-papier placés dans la salle de préparation près de chaque table, et dont la ou les feuilles utilisées sont apportées par les appariteurs dans la salle d'examen et disposée(s) sur un tableau équivalent, n'ont pas connu d'utilisation systématique, surtout certains jours - ce qui laisse imaginer que certains candidats n'y ont pensé qu'en voyant l'usage fait par ceux préparant avant eux ; même si son utilisation est spécifique à l'exercice et a peu de rapport avec toute autre réalité, elle permet de maintenir en permanence le plan sous les yeux de la commission, sans jongler entre transparents si l'on veut à la fois le projeter et projeter d'autres choses ; peu de candidats l'utilisant s'aventurent à faire usage de feuilles superposées, alors qu'on pourrait imaginer de commencer par une feuille affichant une problématique, quitte à y revenir en conclusion... Beaucoup, qu'ils l'utilisent ou présentent leur plan sur transparent, scandent leur oral en revenant au dit plan et en cochant les titres de parties ou sous-parties qu'ils entament, ce qui assure le suivi de la progression et apparaît comme positif – à noter que s'il peut être astucieux d'ajouter des indications, il ne faut pas le faire sur le tableau-papier avec les feutres destinés aux transparents, trop fins, et que de gros marqueurs sont disponibles ; de même, et quel que soit le support, il faut faire un effort de lisibilité, de même si l'on est porté à écrire trop petit pour la distance entre le tableau ou l'écran et la commission : **certains, certes rares, devraient s'astreindre à des exercices d'écriture en cours d'année**, d'autres, et parfois les mêmes, auraient avantage à se placer à quelques mètres de ce qu'ils ont écrit pour se demander comment cela pourra être lu, les mêmes problèmes pouvant se poser avec le rétroprojecteur. Dans la pratique, ce dernier a permis de projeter des frises illustrant les rapports chronologiques entre documents proposés, ainsi qu'entre eux et divers événements, voire une typologie des auteurs, ce qui n'a rien d'obligatoire, n'est pas toujours réussi, mais peut structurer en partie ou densifier l'introduction ; il a aussi permis dans un cas de projeter une chronologie des événements, même si cette dernière a été sous-utilisée, ou une carte de localisation de documents épigraphiques, ce qui était une bonne idée (mieux vaut projeter que montrer de petites cartes, surtout sans quitter le bureau pour s'approcher de la commission). Par ailleurs, projeter les documents du dossier (photocopiés avant d'avoir écrit dessus de préférence...), que la commission a sous les yeux, n'a pas toujours grande utilité, sauf si cela permet de monter de quoi l'on parle exactement, s'ils sont complétés, si des éléments sont mis en évidence en couleur, etc., toutes choses au contraire appréciées ; commenter un dossier comportant des plans sans montrer ce dont on parle est de toute façon une mauvaise idée, mettre en évidence ces éléments est utile, pour le moins, se donner les moyens de faire des comparaisons aussi. Par ailleurs, la commission est étonnée par le faible nombre de candidats à utiliser les transparents dans le but de schématiser une carte trouvée dans un ouvrage, en y faisant apparaître les seuls éléments utiles, plutôt que d'utiliser une photocopie ou de montrer le volume : cela a été déjà évoqué, et de plus, malheureusement, des ouvrages ont été abîmés, peut-être à la

photocopie, peut-être du fait d'un manque de soin de la part de candidats stressés durant leur préparation, et même si aucune décision ne soit encore intervenue, il est possible qu'à l'avenir seuls les documents des dossiers puissent être photocopiés, ce à quoi il faudra que les candidats s'adaptent en dessinant et décalquant davantage. Derniers détails pour en finir avec les transparents : ce qui est écrit ou dessiné peut être effacé pour correction, selon les stylos, à l'eau ou à l'alcool, eau de Cologne par exemple ; enfin, un candidat ayant tenté de projeter un « demi-camembert » dessiné à main levée, pour rendre compte de rapports de force à l'Assemblée, très éclairants, on peut rappeler la commodité de l'instrument semi-circulaire appelé rapporteur (avec double graduation, en degrés mais aussi décimale).

Autres considérations matérielles : même si les historiens sont par tradition plus formalistes que les géographes, la préparation et les oraux d'Histoire ont lieu dans des pièces non climatisées, encore que protégées par l'étroitesse de la rue Cujas. La commission, pour sa part masculine, a renoncé à la veste puis à la cravate avec la montée du mercure ; elle ne saurait donc imposer aux candidats ce qu'elle ne s'impose pas à elle-même. Par ailleurs, tout comme l'écrit et indépendamment de la température, l'oral est (aussi) une épreuve physique, et si la plupart prévoient de quoi manger et boire en cours de préparation (et boire entre la fin de leur présentation et les questions), certains semblent oublier cette dimension concrète de l'exercice, d'où en partie leur épuisement, préjudiciable. Enfin, une bibliographie est demandée aux candidats ; on ne peut que recommander la lisibilité, et une hiérarchisation en rubriques ce qui est en général fait, mais aussi la simplicité et la pertinence de ces rubriques : un simple découpage entre « sources », « manuels » et « ouvrages plus spécialisés », dans cet ordre, suffit amplement. Cette bibliographie peut permettre de signaler les ouvrages qui n'ont pu être consultés. Enfin, en Histoire au moins, elle n'a pas à être fournie avant le début de l'oral proprement dit, mais la rédiger dans la précipitation a d'évidents inconvénients.

Dans le cadre de la préparation, il faut rappeler que les candidats disposent d'une bibliothèque d'environ cent et deux-cents volumes par question, constituée à partir d'ouvrages pour l'essentiel empruntés à la bibliothèque Lavisse de la Sorbonne, complétés cette année, en Histoire contemporaine seulement, grâce à l'obligeance de la Bibliothèque Interuniversitaire de la Sorbonne (« BIS »), pour les manuels « de concours » par la bibliothèque de l'UFR de Géographie de Paris 1 rue de Tolbiac, et pour les deux questions par des livres fournis par les membres du jury habitant en région parisienne. Les candidats peuvent demander d'autres ouvrages, dans les limites du raisonnable, et les appariteurs sur qui repose largement le bon déroulement des épreuves vont les chercher à la Bibliothèque Lavisse, à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, le cas échéant à la « BIS », qui ont été beaucoup mises à contribution. Il est cependant arrivé un peu trop souvent que des ouvrages déjà présents dans la salle de préparation soient demandés ; d'autre part, consigne a été donnée de ne pas aller chercher certains livres d'où avaient été tirés des documents proposés, en particulier les énormes volumes du *Corpus des inscriptions latines* qui n'auraient que fourni le texte latin original d'inscriptions traduites par les membres de la commission les ayant proposées. Il faut ajouter que le système du tirage en ligne fait que deux ou trois candidats travaillent sur un même dossier et implique que les ouvrages circulent d'une table de préparation à l'autre ; il ne semble pas y avoir eu de problème entre candidats et l'on ne peut que les en féliciter. Peut-être faut-il en revanche inciter certains à traiter avec plus de ménagements les ouvrages, qui appartiennent au bien commun.

Pour ce qui est du fond des exposés, il a déjà été dit combien certains ont été remarquables, le niveau d'ensemble des reçus est tout à fait satisfaisant, et la commission n'a pas lieu de se lamenter de ce que quelques candidats aient compensé une méforme ou une difficulté face à l'épreuve d'Histoire par leur réussite ailleurs. Par ailleurs, des corrigés n'auraient pas de sens pour trente dossiers, et on a pu constater que deux très bonnes prestations sur un même sujet pouvaient être très différentes, à partir de cultures personnelles et d'intérêts différents. Mais on peut mettre en garde les futurs candidats contre des défauts, plus ou moins faciles à corriger.

Certains de ces défauts ont été constatés dès l'écrit, en particulier la tendance, peut-être à cause de consignes de préparation mal comprises et appliquées de façon mécanique, à encombrer l'introduction de définitions très générales n'informant pas la suite : l'Italie, la République, l'Armée ont ainsi été l'objet de mini-fiches peu utiles, et telle a semblé découvrir que la Bretagne de l'Antiquité était une île et l'a expliqué à la commission carte à l'appui. De même, plus encore qu'à l'écrit, beaucoup s'imposent des complications inutiles, en particulier face à des dossiers s'étendant sur une période assez longue (mais pas seulement) pour lesquels un plan chronologique aurait été une solution simple mettant en avant ruptures, continuités et évolutions, et fournissant une structure globale solide, ce qui n'a jamais empêché des comparaisons, des confrontations entre documents, et les nécessite même pour mettre en lumière des changements - d'autant que les plans thématiques peuvent tourner en rond faute d'éviter l'artificialité ou la redondance de certaines parties. **Le mieux est de faire simple**, d'aller à l'évidence, quitte à revenir ensuite sur elle dans une démarche critique.

De façon plus spécifique, il faut insister sur la nécessité d'une analyse critique fondée sur une lecture attentive, sans surinterprétation, c'est-à-dire sans idée préconçue sur le contenu ; une chanson appelant aux urnes pour faire modifier les lois n'est pas un appel à l'insurrection, un canon où est écrit « suffrage universel » et qui projette des bulletins de vote n'est pas putschiste. Il faut aussi se défier des lectures trop rapides, faisant par exemple d'une « borne milliaire » une « borne militaire »... Par ailleurs, **les documents doivent être replacés dans leur contexte précis**, condition pour les comprendre (on ne saurait lire un texte de 1872 comme significatif d'une situation valable sous toute la IIIe République) ; auteurs et personnages cités peuvent être recherchés dans les dictionnaires disponibles voire les index d'ouvrages, pour éviter confusions et erreurs d'interprétation : c'est une nécessité intellectuelle et non un rituel : l'auteur et sa vision ont pour le moins de l'influence sur un texte, et à l'inverse la présentation purement rituelle mène à des microfiches abstraites ne disant pas ce qu'est l'auteur au moment où il écrit. Une vérification peut permettre de mieux comprendre les intentions d'un auteur, comme lorsque Hugo cite un supposé journaliste nommé Froissard, et recopie en fait une chronique médiévale, dont les anachronismes par rapport au XIXe siècle auraient dû alerter. Des mots inconnus des candidats peuvent être aussi cherchés dans les dictionnaires, ce qui aurait évité un contresens sur la presse « officieuse » ou un silence gêné à propos de « pharisiens » (on ne peut par ailleurs que conseiller de réserver un peu de temps pour afin de préparer d'éventuelles questions liés à la période dont ne relève pas le dossier, au moins quand des perches sont tenues au jury comme dans ce dernier cas). Pas plus qu'à l'écrit, il n'est question de produire une sorte de « bêtisier » dont l'utilité est discutable puisqu'a de nouveau été commise l'erreur sur « Mgr » compris comme « Monsieur », signalée voici peu. Par ailleurs, les candidats n'ont pas à s'inquiéter d'un simple lapsus, compréhensible dans une situation de stress même si celui-ci est d'une nature différente de celui d'une salle de classe : tout au plus, la commission demandera-t-elle parfois une correction, mais sans que cela influe sur la note, il peut même ne pas y avoir vérification quand 1789 a été prononcé « 1989 », ou la ville d'Irni, « Inri ». D'autres erreurs peuvent faire sourire comme lorsqu'apparaît dans un plan le « Rubicond », certes affranchi par César dans un album d'Astérix mais alors que le même César a franchi le Rubicon. Rien de cela ne pèse sur le jugement final ; la commission est en revanche plus inquiète devant des ignorances pouvant, au-delà des épreuves, avoir de l'influence sur la simple compréhension du journal télévisé, que la « mixité sociale » soit considérée comme liée au rôle des femmes, le rapporteur d'une loi comme le secrétaire de séance, la masse salariale comme l'ensemble des salariés ou, erreur revenue à propos et d'Histoire ancienne et d'Histoire contemporaine, que puisse n'être faite aucune différence entre élus et fonctionnaires (magistrats et fonctionnaires à Rome, députés et préfets sous Napoléon III, la comparaison avec aujourd'hui n'arrangeant rien). L'ignorance vérifiée du sens de mots employés par les candidats (« acculturation » ou « libertaire ») ou des confusions (« nationaliser » et « naturaliser », « circonscription » et « conscription ») ont aussi inquiété, comme le fait d'apprendre que Furet et Michelet « sont des historiens du XIX^e siècle qui se sont spécialisés sur la Révolution française ».

Malgré ce qu'une comparaison hâtive de la liste des sujets et documents reproduite à la suite de ce rapport avec celle de 2013 pourrait laisser imaginer, l'effort annoncé de réduction progressive de la taille des dossiers a été commencé et se poursuivra : en Histoire ancienne, l'importance des inscriptions et des brèves citations fait que les dossiers comportent plus de références, mais ne sont ni plus longs (bien au contraire du fait de la densité des textes), ni plus difficiles à traiter comme le montrent les résultats. Et les dossiers sont encore assez riches pour que les candidats n'ajoutent pas de documents supplémentaires, même s'ils les ont étudiés dans l'année et les verraient bien s'intégrer au dossier ; même en introduction ou en conclusion, faire appel par exemple à des documents figurés non compris dans le dossier, même très pertinents, a pu s'avérer inutile, voire un peu dangereux quand c'était source d'approximations et révélait une compréhension imparfaite de ces documents. Les questions semblent redoutées par nombre de candidats. En réalité, elles amènent bien souvent la commission à améliorer son jugement, et ne peuvent nuire qu'à ceux, rares, qui ont bâti un discours artificiel, plus ou moins lié au dossier, pouvant faire illusion mais donnant envie d'en savoir plus, de vérifier que les concepts mis en avant étaient compris, qu'il y avait quelque chose derrière les mots et les noms lancés en pâture, qu'il ne s'agissait pas d'éléments préfabriqués empruntés à divers ouvrages et plaqués sur les documents ; il peut arriver que le candidat montre qu'au contraire ce qu'il a dit procédait d'une réflexion structurée même s'il en a éludé des étapes faute de temps ; mais le plus souvent (sur un petit nombre de cas au total) des abîmes apparaissent. Hors de ces cas extrêmes, les questions permettent de corriger des expressions ambiguës ou erronées ayant échappé aux candidats, de leur faire donner des précisions, parfois de faire prononcer une expression, simple, évidente, mais oubliée. On peut conseiller aux candidats de vérifier les données quantitatives exprimées d'une façon qui n'a plus de sens immédiat pour nous, et auxquelles il font référence, par exemple d'être capables d'indiquer ce que sont « 120 pieds de haut », de dire si le prix d'un journal est bas par rapport au salaire moyen ouvrier de l'époque, de comparer une somme donnée au cens de l'ordre sénatorial ou au tribut des Gaules... Mais en général, a été constatée surtout une tendance

globale à imaginer que les questions sont très compliquées, qu'il faut chercher « midi à quatorze heures » : très souvent il ne s'agit que de nommer quelque chose qui a été implicite durant les trente minutes précédentes. La commission comprend que dans la légitime fébrilité du concours, des candidats finissent l'épreuve épuisés, avec du mal à trouver des mots très courants. Des questions simples peuvent n'être posées que du fait de l'absence de ces mots attendus dans une présentation de qualité, qualité qui peut au contraire faire poser des questions très pointues, portant sur d'autres éléments du programme que le dossier, voire hors programme : il n'y a pas de moyen pour un candidat de déduire des questions posées sa réussite ou son échec (toujours relatifs, et de toute façon à une seule épreuve), et l'on ne peut que conseiller, une fois hors de la salle, de ne pas repenser à ce qui a été demandé, de se concentrer sur la suite ou d'attendre les résultats.

Enfin, il fallait cette année intégrer aux questions une dimension pédagogique, concernant en particulier la transposition des sujets dans le cadre de l'enseignement secondaire. Parti a été pris d'allonger la durée des questions, et de mettre tous les candidats dans les mêmes conditions en plaçant de manière systématique une interrogation spécifique en fin de parcours, avec celle sur les valeurs de la République dont il sera question plus loin, et en la confiant toujours à la même collègue. On trouvera ci-dessous une liste non exhaustive de questions posées, sachant que ces questions sont amenées à évoluer avec le temps et les renouvellements de la commission. Il ne saurait être question de faire réciter un catéchisme, et la commission a été bien moins sensible aux réponses elles-mêmes qu'à leurs motivations, à la capacité de peser le pour et le contre, les avantages et les inconvénients ; les résultats ont été variables, mais assez homogènes avec l'exposé proprement dit et les réponses aux questions antérieures. Si l'existence d'élèves concrets semble échapper à certains (même déjà enseignants mais semblant peu faire de lien entre le concours et leur métier), si la référence à une sortie au palais du Luxembourg pour expliquer les institutions de la République a pu laisser songeur, et si la commission (peut-être à cause de la représentation naïve qu'elle se fait de la Géographie) a été étonnée du très faible nombre de références spontanées aux cartes et plans comme documents à étudier avec des élèves, ainsi que du peu de réflexion sur leur intérêt et leurs difficultés quand la question était posée, en revanche, elle a entendu bien des réflexions et des remarques très pertinentes, très réalistes, y compris de la part de gens n'enseignant manifestement pas encore.

Liste non exhaustive de questions pédagogiques posées au cours de la session

- Quelles démarches pédagogiques pour intégrer l'histoire des femmes dans l'enseignement au collège et au lycée au-delà des quelques chapitres des programmes qui leur sont consacrés ?
- Quelles sources, quelles démarches, quels contenus pour aborder l'histoire des Hébreux en classe de 6^{ème} ?
- Quelles difficultés pédagogiques l'approche historique des trois monothéismes peut-elle poser au collège ?
- Quels sont l'intérêt et les limites de l'usage de la frise chronologique comme support pédagogique ?
- Dans le cadre de la question du programme de terminale, « médias et opinion publique dans les crises de la République depuis l'affaire Dreyfus », justifiez le choix de ou des crises que vous étudieriez.
- Quelles sources, quelles démarches, quels contenus pour aborder la présentation de la Rome pendant l'Empire romain avec des élèves de 6^{ème} ?
- Quels sont l'intérêt et les limites de l'utilisation des plans et cartes comme supports pédagogiques dans le cours d'histoire au collège et au lycée ?
- Quels supports, quelles démarches pour l'apprentissage du débat démocratique au collège et au lycée ?
- Plusieurs thèmes des programmes du collège et du lycée peuvent être traités à partir de l'étude de lieux. Donnez-en un exemple et expliquez votre démarche.
- Quels objectifs pour l'enseignement de l'Histoire des Arts au collège ?
- Proposez des supports pédagogiques pour étudier la mémoire ouvrière dans le cadre de l'enseignement de l'Histoire des Arts au collège.
- Quels sont l'intérêt et les limites de la bande dessinée comme support pédagogique ?¹
- Comment utiliser un document numismatique en cours d'Histoire au collège ?
- Proposez une utilisation pédagogique du récit dans le cadre du cours de 6^{ème} sur la fondation de Rome.

¹ A noter que la vue de Rome figurant dans Astérix est très anachronique, correspondant aux IIe-IIIe siècles et non à l'époque de César : la présence du Colisée, facile à repérer, pourrait servir de signal d'alarme dans le cadre du programme.

- Proposez une exploitation pédagogique de tel document iconographique de votre dossier dans le cadre d'un travail en histoire des arts.
- En classe de première, une question s'intitule : « Une République : trois républiques ». Comment comprenez-vous ce choix ? Qu'implique-t-il pour la démarche pédagogique de l'enseignant ?
- Dans quels cadres et avec quels objectifs peut-on aborder au collège et au lycée ce thème du 14 juillet, fête nationale et républicaine ?
- Comment introduire et aborder les textes fondateurs des trois monothéismes dans le cadre de l'enseignement de l'histoire au collège ?
- Choisissez dans votre dossier un document qui vous semble être un bon support pédagogique et justifiez votre choix.
- Les manuels scolaires comprennent de nombreuses reconstitutions de monuments, de lieux, voire de scènes de la vie quotidienne. Quelles précautions nécessite l'usage pédagogique de ce type de documents ?
- Comment étudier avec des élèves de collège les régimes politiques ? Quels supports pédagogiques ? Quelles démarches ?
- Quels sont l'intérêt et les limites d'une démarche pédagogique centrée sur l'évocation d'un acteur majeur ?
- Quel sont l'intérêt et les limites d'une approche pédagogique centrée sur un événement majeur ?
- Quels sont l'intérêt et les limites de l'utilisation de la caricature comme support pédagogique ?
- Comment introduire et faire comprendre la notion de Révolution au collège ?
- Quels sont l'intérêt et les limites des organigrammes comme supports pédagogiques ?
- Sur quels types de sources peut-on s'appuyer pour étudier le fait religieux au collège et au lycée ?
- Que signifie interdisciplinarité pour vous ? Comment concevez-vous votre participation à un projet interdisciplinaire ?
- Comment mettre en œuvre une démarche inductive au collège ou au lycée ?
- Proposez un support pédagogique en lien avec les leçons sur Rome en classe de 6^{ème} dans le cadre de l'Histoire des Arts.

Les candidats devant aussi être désormais interrogés sur les valeurs de la République lors d'une des épreuves orales, et les programmes actuels d'Histoire ayant semblé bien s'y prêter, il avait été décidé que ce serait fait principalement dans le cadre de cette épreuve, ce qui ne doit en aucun cas être tenu pour une obligation perpétuelle. Là encore, l'interrogation a été le plus possible ritualisée, et toujours confiée à la même collègue, afin d'assurer un traitement égal de tous les candidats. Bien entendu, toutes les évolutions sont possibles, surtout lorsque cette interrogation sera davantage rattachée à d'autres épreuves. Comme pour la question dite pédagogique, il a aussi été essayé de rattacher les questions au dossier, et elles ont aussi parfois pu être reliées à cette question pédagogique, par exemple quand il y avait été question de l'apprentissage de la citoyenneté et des démarches à mettre alors en œuvre. L'idée a été d'inciter les candidats à passer des valeurs aux principes et des principes à leur application, à faire le lien par exemple entre égalité et fiscalité redistributrice, et aussi de ne pas faire l'impasse sur des questions délicates ainsi que sur la façon de les aborder, en matière de laïcité, d'identité nationale ou de mise en crise de la légitimité démocratique par l'abstention. Comme précédemment, il ne s'agissait pas de juger la conformité des réponses à un catéchisme, mais d'apprécier la qualité et le degré de la réflexion, souvent fort cohérente avec le reste de la prestation, et fort intéressante, par exemple autour du mémoriel et du commémoratif. Malheureusement, trop de candidats, au-delà même de la fatigue en fin d'épreuve, semblent avoir eu peur d'exprimer une pensée personnelle, d'où des platitudes alors que la justification et la capacité à envisager le pour et le contre comptent bien plus que la réponse elle-même, et que le degré supérieur pourrait résider dans la capacité à prendre de la distance, quitte, comme un bon candidat, à ne pas avoir peur de compléter de fort sérieuses considérations par un « si tant est que le concept de citoyenneté corresponde vraiment à quelque chose ».

Liste non exhaustive de questions posées sur les valeurs de la République.

- La parité imposée dans la vie politique, administrative, économique est-elle en conformité avec les valeurs de la République ?
- Quelles valeurs, quels héritages vous semblent de nature à favoriser le sentiment d'appartenance à la Nation ?
- Sur quels grands principes républicains se fonde la lutte contre l'antisémitisme ?
- Sur quels grands principes républicains se fonde le refus des discriminations ?
- Quelles sont les limites à la liberté de la presse dans la République française ?

- Les questions d'approvisionnement et de sécurité ont toujours mis en jeu deux valeurs fondamentales de la République. Quelles sont ces valeurs ? Expliquez pourquoi elles peuvent devenir conflictuelles ?
- La gestion des grandes villes s'inscrit aujourd'hui dans une logique de développement durable. En quoi cette logique rejoint-elle les valeurs fondamentales de la République ?
- En quoi l'évolution actuelle de l'Opinion publique peut-elle mettre en cause l'adhésion de tous aux valeurs de la République ?
- En quoi les lieux de mémoire peuvent-ils être des supports pédagogiques pour l'éducation à la citoyenneté ? Donnez en un exemple.
- Parmi les valeurs de la République, l'Egalité a parfois été source d'antagonismes et de conflits. Comment se définit et se concrétise-t-elle aujourd'hui ?
- Pourquoi l'identité nationale est-elle réinterrogée aujourd'hui ? Comment les valeurs fondamentales de la République peuvent-elles constituer des éléments de réponse à ces interrogations ?
- Les actions de pacification mémorielle sont-elles de nature à favoriser l'adhésion de tous à la République ?
- Pourquoi la Fraternité est-elle aujourd'hui une valeur que l'on redécouvre ? Comment est-elle réactualisée ?
- Vous avez parlé de « modèle civique ». Cette expression vous semble-t-elle avoir un sens dans le cadre de notre république ?
- Quelles sont les limites à la liberté dans notre démocratie ? Quels débats engendrent-elles ?
- Comment l'Egalité est-elle déclinée à l'Ecole ? Quelles questions posent-elles ?
- En quoi les populismes d'aujourd'hui heurtent-ils les valeurs républicaines tout en s'appuyant sur elles comme le Boulangisme en son temps ?
- L'urbanisme est-il aujourd'hui un vecteur d'affirmation des valeurs de la République ?
- Pourquoi l'introduction d'une éducation morale et civique à l'Ecole fait-elle débat ?
- Peut-on inviter des représentants de différents cultes religieux à l'Ecole dans le cadre d'un projet pédagogique ? Justifiez votre réponse.
- Sur quoi portent les débats autour de la laïcité à l'Ecole ? Quelle définition de la laïcité prévaut à l'Ecole ?
- Quels sens les notions de Patrie et de Nation ont-elles dans la société française actuelle ?
- En quoi l'interprétation de la laïcité aujourd'hui diffère-t-elle de celle mise en œuvre sous la III^{ème} République ?
- En quoi l'étude des polythéismes de l'Antiquité peut-elle faciliter l'étude du fait religieux au collège ?
- Depuis la suppression du service militaire, l'Ecole a pour mission d'éduquer les jeunes à l'esprit de défense. Quel est le rôle du professeur d'Histoire-Géographie dans ce cadre ?
- Qu'appelle-t-on une question sensible ? En quoi met-elle en jeu les valeurs de la République ?
- En quoi un contexte de guerre peut-il confronter la République à ses valeurs ?
- A quelles conditions la participation des jeunes aux cérémonies mémorielles peut-elles favoriser leur adhésion aux valeurs de la république ?
- Doit-on définir la citoyenneté en termes de droits et de devoirs ?
- Rendre le vote obligatoire entre-il en contradiction avec les valeurs de la République ?

Certes, le rapport, par nature, insiste sur des aspects négatifs, afin qu'ils puissent être corrigés. Mais la commission tient à redire, pour conclure, ce qu'elle a déjà indiqué : il y a certes eu des oraux catastrophiques, qu'elle a jugés comme tels mais sans porter de jugement sur les candidats eux-mêmes ; l'expérience apprend d'ailleurs que des admissibles passés totalement à côté de l'exercice sont de nouveau admissibles l'année suivante, avec une meilleure réussite à l'épreuve comme au résultat final ; mais elle a eu le plaisir d'entendre de très bonnes prestations, ce qui est très satisfaisant. Elle entend enfin remercier tous ceux et celles qui ont permis aux épreuves de se dérouler dans de bonnes conditions, au lycée Louis-le-Grand, dans les bibliothèques beaucoup mises à contribution, parmi les jeunes appariteurs dont l'équipe a été largement renouvelée, ainsi que les candidats.

Danielle Le Prado Madaule, Sabine Lefebvre, Manuel Royo, Eric Vial

Liste des sujets de commentaire et confrontation de documents d'Histoire

Histoire ancienne

Evolution du centre politique et transformations urbaines de Sylla à Auguste

- 1 – Plans des Forums romain et Julium sous César, et projet d'extension césarienne (P. Zanker, *Augusto e il potere delle immagini*, Turin 1988 ; M. Royo, « *Domicilium Orbis Terrarum* ou comment Rome devint capitale », *Pallas*, 96, 2014).
- 2 – Projets et réalisations césariens (D. Favro, *The Urban image of Augustan Rome*, Cambridge, 1996).
- 3 – Le Tabularum (reconstitution de Constant Moyaux), plan du Capitole et le Forum sous Sylla (F. Coarelli, *Roma, Guida archeologica*, Rome, 1980 ; coll., *Roma antiqua, Forum, Capitole Palatin, envois des architectes français*, Rome-Paris, 1985 ; P. Zanker, *op. cit.*)
- 4 – L'ensemble du théâtre de Pompée (vestiges actuels et plan restitué ; vue de la cavea) et plan du Champ de Mars à l'époque de Pompée (P. Zanker, *op. cit.*)
- 5 – Les forums romains et de Julium sous Auguste, (P. Zanker, *op. cit.*)

L'Apothéose de César à Vespasien

- 1 – Temple de César divinisé, monnaies de César divinisé, relief d'Alger (P. Zanker, *op. cit.*)
- 2 – Suétone, *Vie de César*, 84-88.
- 3 – Dion Cassius 56, 31-47 (funérailles d'Auguste).
- 4 – Gemma Augusta (Vienne), mausolée d'Auguste (P. Zanker, *op. cit.*), tête de la Pigna (Vatican) : origine forum d'Auguste (Auguste en Alexandre, époque claudienne - photographie, coll. privée).
- 5 – Arc de Titus, Rome (trois photographies, coll. privée).

Rome et la Bretagne

- 1 – César et la Bretagne : a) César, *Guerre des Gaules*, IV 20 (en 55 av. J.-C.), traduction L.A. Constans, t. I (livres I-IV), Paris, CUF, 1955 ; b) *Id.*, IV, 21, *ibid.* ; c) *Id.*, IV, 27, *ibid.* ; d) *Id.*, IV, 35-36, *ibid.* ; e) *Id.*, V, 2 (en 54 av. J.-C.), *id.*, t. II (livres V-VIII), Paris, CUF, 1926 ; f) Dion Cassius, *Histoire romaine*, XL, 1-4, août-septembre 54 av. J.-C., trad. M. Rosellini, livres 40-41, Paris, La roue à livres, 1996.
- 2 – Epoque augustéenne : a) *Res gestae divi Augusti*, 32 ; b) Statère de Tincomarus, roi des Atrébates.
- 3 – Sous Caligula : Suétone, *Vie de Caligula*, 44 (trad. H. Ailloud, Suétone, *Vie des 12 Césars*, II, Paris, CUF, 1989).
- 4 – Tacite, *Vie d'Agricola* XIII (trad. E. de Saint-Denis, Paris, CUF, Paris 1985).
- 5 – Sous Claude : a) *CIL*, VI, 920 = 31203 (*ILS*, 216) Rome, arc de triomphe de Claude ; b) Aureus frappé à Lyon, vers 46-47, *Roman Imperial Coinage* I 33. à
- 6 – Après la conquête : Tacite, *Vie d'Agricola* XIV, *op. cit.*
- 7 – *CIL*, VII, 11 = *RIB*, 91 Noviomagus (Chichester), Bretagne.

L'accès à la citoyenneté romaine

- 1 – *CIL*, VIII, 6309 (p. 965) = 19296 (*ILS*, 2513) = *ILAlg*, II, 9442 Castellum Phuensium, province de Numidie.
- 2 – Dossier de Seleucos de Rhosos, P. Roussel, « Un Syrien au service de Rome et d'Octave », *Syria*, 15, 1934, p. 33-74 = *ILGS*, III Rhosos, Syrie.
- 3 – *AE*, 1986, 334d Igabrum, province de Bétique.
- 4 – *CIL*, XIII, 1048 Saintes, Aquitaine.
- 5 – *CSIR-OE-02-05*, 410 Virunum, province du Norique.
- 6 – *Lex Irnitana* XXI-XXIII, *AE*, 1986 333 Irni, province de Bétique.
- 7 – Gaius, *Institutes*, I, 95-96.
- 8 – Cicéron, *Pro Balbo*, II, 5-6.

La municipalisation de l'Italie

- 1 – Table d'Héraclée (*CIL* 1², 593 = *ILS*, 6085 = *FIRA* I, 13) titre troisième (extraits) (trad. H. Legras, *La Table latine d'Héraclée*, Paris, 1907).
- 2 – Cicéron, *Des Lois*, III, 1,3 - 2,5.
- 3 – Appien, *Guerres civiles*, I, 49.
- 4 – Strabon, 5.4.2.
- 5 – Vell. Pat. 2.16.4.
(in O. De Cazanove, Cl. Moatti, *L'Italie Romaine, d'Hannibal à César*, Paris, 1994).
- 6 - Loi sur le Cens (vers 70 av. J.-C.), *CIL*, I², 593 (in Y. Le Bohec, *Histoire romaine, Textes et documents*, Paris, 1997).
- 7 – Forum de Pompéi (début de l'époque augustéenne) in P. Zanker, *Pompeii, Società, immagini urbane e forme dell'abitare*, Turin 1993.
- 8 – Suétone, *Vie d'Auguste*, 46.

Les colonies romaines augustéennes

- 1 – *Res gestae divi Augusti* 3 (partiel), 16, 28 (trad. J. Scheid, Paris, CUF, 2007).
- 2 – Suétone, *Vie d'Auguste*, 46, 1 (trad. H. Ailloud, Suétone, *Vie des 12 Césars*, I, César-Auguste, Paris, CUF, 1989).
- 3 – Dion Cassius, LI, 4, 5-6 (trad. M.-L. Freyburger et J.-M. Roddaz, *Livres 50 et 51*, Paris, CUF, 1991).
- 4 – *Ibid.*, LIV, 7, 23 (partiels).
- 5 – Augusta Emerita (Mérida) Lusitanie: a) Dion Cassius, 53, 25, 2 ; b) Denier d'argent, frappé à Augusta Emerita, 25/23 av. J.-C. *Roman Imperial Coinage* I 9 ; c) As frappé à Augusta Emerita, 23 av. J.-C. *Roman Provincial Coinage*, I, 11.
- 6 – La refondation de Carthage par Auguste a) Dion Cassius XLIII, 50 ; b) Appien, CXXXVI, 647 (trad. P. Goukowsky, IV, livre VIII, *Le livre africain*, Paris, CUF, 2001).
- 7 – Colonies augustéennes en Asie mineure : a) Carte des colonies romaines en Asie mineure (C. Barat, in N. Mathieu (dir), *Le Monde romain de 70 av. J.-C. à 73 ap. J.-C. Voir, dire, lire l'empire*, Rennes, PUR, 2014, p. 129.) ; b) Antioche de Pisidie, *AE*, 1926, 82 = S. Demougin, « A propos d'un préfet de Commagène », *ZPE*, 43, 1981, p. 97-109 (*AE*, 1982, 885 = 2002, 1453 = 2005, 1555 Antioche de Pisidie (Yalvac), province de Galatie ; b') Pline l'Ancien, *op. cit.*, V, 94 ; c) Lysra, *CIL*, III, 6786 = *AE*, 1888, 89 Lystra (Hatunsaray) province d'Asie ; c') Aes de bronze d'Auguste, frappé à Lystra vers 25-6 av. J.-C. *Roman Provincial Coinage*, I, 3539.
- 8 – a) *CIL*, V, 2501 (*ILS*, 2243) Ateste (Este) Vénétie, Régio X ; b) *CIL*, V, 2501 (*ILS*, 2253) *idem*.

Le recrutement du Sénat romain

- 1 – Sous la République : a) Tite Live, XLII, 61, 5 ; b) Appien, *Les Guerres civiles*, I, 11, 100 ; c) Tacite, *Annales*, XI, 22, 8 ; d) Salluste, *Catilina*, 37 ; e) Cicéron, *De legibus*, III, 40-41 (trad. Plinval) ; f) Dion Cassius, XXXVII, 46, 4, en 61 av. J.-C.
- 2 – Sous César : a) Dion Cassius, XLIII, 47, 3 ; b) *Id.*, XLII, 51, 5 ; c) Suétone, *César*, 76, 5 ; d) *Id.*, 80, 2-3 ; e) Macrobe, *Saturnales*, II, 3, 9 et II, 3, 11.
- 3 – Sous Auguste : a) Dion Cassius LII, 42 ; b) *Id.* LIV, 13 ; c) Suétone, *Auguste*, 35, 1 ; d) Dion Cassius, LIV, 14 ; e) *Id.*, LIV, 17, 3 ; f) *Id.*, LIV, 26, 3-4 ; g) *Id.*, LV, 13, 5 ; 6.

Rome et les Juifs

- 1 – Pompée à Jérusalem, Flavius Josephe, *La Guerre des Juifs*, I, 128-152 (trad. P. Savinel, *Flavius Josephe, La guerre des Juifs*, Paris, éd. de Minuit, 1977).
- 2 – Ponce Pilate en Judée a) Luc (3, 1-2) ; b) Tacite, *Annales*, XV, 44 (trad. P. Willeumier, IV, Paris, CUF, 1990) ; c), Flavius Josephe, *Antiquités judaïques* XVIII, 59 ; d) *idem*, 60-61.
- 3 – Petronius gouverneur de Syrie sous Caligula : Flavius Josephe, *La Guerre des Juifs*, II, 10, *op. cit.*
- 4 – Carte du partage du royaume d'Hérode le Grand (M. Hadas-Lebel, Rome, *La Judée et les Juifs*, Paris, Picard, 2009).
- 5 – Monnaie de Vespasien, Rome, *Roman Imperial Coinage*, II 427.
- 6 – Le triomphe de Vespasien et Titus sur les Juifs, Flavius Josephe, *La Guerre des Juifs*, VII, 5, 4-6, *op. cit.*

La gestion des provinces

- 1 – Suétone, *Vie d'Auguste*, XLVII (trad. H. Ailloud, *Vie des 12 Césars*, I, *op. cit.*)
- 2 – Tacite, *Annales*, XIII, 53 (trad. J. Hellegouarc'h, *Livres XIII-XIV*, Paris, CUF, 1990).
- 3 – *Lex Julia de repetundis* (59 av. J.-C.) a) *Digeste*, 48, 11, 6, 2 ; b) Tacite, *Annales*, XII, 22 (trad. P. Willeumier, *Livres XI-XII*, Paris, CUF, 1976).
- 4 – Dion Cassius, *Histoire romaine*, LIV, 21, 3, 8.
- 5 – *CIL*, X, 5082 (*ILS*, 97) Casinum, Italie.
- 6 – *AE*, 1925, 85 Velletri, Italie.
- 7 – Tacite, *Annales*, XIV, 46 (trad. J. Hellegouarc'h, *Livres XIII-XIV*, *op. cit.*).
- 8 – Tacite, *Vie d'Agricola*, XVI, 4-6, *op. cit.*
- 9 – Suétone, *Vie d'Auguste*, 46, 1 (trad. H. Ailloud, *op. cit.*)

Le régime augustéen

- 1 – Auguste, *Res Gestae*, 34-35
- 2 – Copie en marbre du bouclier, découvert dans les cryptoportiques du Forum d'Arles (Catalogue du Musée de l'Arles antique – avec trad. de l'inscription).
- 3 – Suétone, *Vie d'Auguste*, 27-28.
- 4 – Denier représentant Auguste (d.) et la statue d'Apollon sacrifiant (r.) 16 av. J.C., et denier représentant Auguste et la Res publica, 12 av. J.-C. (P. Zanker, *op. cit.*)
- 5 – Plan du forum d'Auguste (D. Nelis, M. Royo, *Lire la ville ; fragments d'une archéologie littéraire de Rome antique*, Bordeaux, 2014).

Images d'Auguste

- 1 – Auguste de Prima porta (20/10 av. J.-C.)
 - 2 – Auguste de la Via Lata (7 ap. J.-C.)
 - 3 – Détail de la cuirasse de Prima porta.
 - 4 – Auguste de Lepcis Magna (époque tibérienne).
 - 5 – Revers d'un denier de 38 av. J.-C. (DIVUS JULIUS).
 - 6 – Revers d'un denier de 32/31 av. J.-C. (CAESAR DIVI F).
 - 7 – Revers d'un denier de 38 av. J.-C. (L. LENTULUS FLAMEN MARTIALIS).
 - 8 – Revers d'un denier de 32/31 av. J.-C. (IMP CAESAR).
 - 9 – Revers d'un denier de 32/31 av. J.-C. (IMP CAESAR).
- Documents issus de P. Zanker, *The power of Images, Augustus*.

La gestion de Rome à partir d'Auguste

- 1 – *Res Gestae*, 20.
- 2 – Suétone, *Vie d'Auguste*, 37, 1-3.
- 3 – Frontin, *Les Aqueducs de Rome*, 10-11.
- 4 – *ILS* 1337 (Rome), *CIL* XII, 5842 = *ILS* 1321 (Vaison la Romaine) et *CIL* VI, 31542k = *ILS* 5924 (Rome) (cités dans G. Flamerie de Lachapelle, J. France, J. Nelias-Clement, *Rome et le monde provincial. Documents d'une histoire partagée*, Paris, 2012).
- 5 – Horrea Galbana (Forma Urbis Marmorea frg n°24a) E. Rodriguez-Almeida, *Forma Urbis Marmorea, Aggiornamento generale 1980*, Rome, 1981.
- 6 – Le Service des eaux ; le service d'incendie, cartes (L. Homo, *Rome et l'urbanisme à l'époque impériale*, rééd. Paris, 1971).
- 7 – La Rome des 14 régions, carte (D.Favro, *The image of Augustan Rome*, Cambridge, 1996).

La titulature impériale

- 1 – César : *CIL*, IX, 2563 = I, 787 (*ILS*, 70) = *ILLRP*, 406 = *ILBovianum*, 3 Bovianum (Boiano), Samnium, Regio IV.
- 2 – Octavien-Auguste : a) *CIL*, IX, 2142 = *ILLRP*, 416 (*ILS*, 76) Saticula (Sant'Agata de Goti), Regio II, Apulie et Calabre ; b) *CIL*, X, 5169 (*ILS*, 87) Casimum.
- 3 – Les héritiers d'Auguste : a) Lucius César : *AE*, 1977, 249 Cosa, Regio VI ; b) Agrippa Postumus : *CIL*, XI, 3305 (*ILS*, 142) Forum Clodii ; c) denier d'argent (entre 2 av. J.-C. et 15 ap., Lyon), *RIC* 207.
- 4 – Borne milliaire de Tibère, *CIL*, II 4904 = *IRMN*, 3 Santacara, Citérieure.
- 5 – Claude : *CIL*, IX, 5959 (*ILS*, 209) Foruli.
- 6 – Néron : a) *AE*, 1993, 349b Rome ; b) *CIL*, XI, 1332 Luna, Regio VII.
- 7 – L'année des 4 empereurs : a) Galba, *CIL*, X, 771 = XVI, 8 (*AE*, 1994, 387) Stabia, Regio I ; b) Othon *CIL*, XI, 7417 Ferentium, Regio VII.
- 8 – Vespasien : a) *SEG*, 47, 1612 Tralles, Asie ; b) Aureus frappé à Rome vers 69-70, *Roman Imperial Coinage*, II, 2.

Les débuts du culte impérial

- 1 – Dion Cassius, LIII, 20.
- 2 – *CIL* XII, 4333 (*ILS*, 112), Narbonne.
- 3 – *CIL*, XIII 3026 = *LTG*, 331 Lutèce (Paris), province de Lyonnaise.
- 4 – Le sanctuaire de Lugdunum : a) Strabon, IV, 3, 2 ; b) plan du sanctuaire, tiré de A. Audin et P. Quoniam, « Victoire et colonnes de l'autel fédéral des Trois gaules : données nouvelles », *Gallia*, 20, 1964, p. 104 ; c) sesterce de bronze, 9-14 ap. J.-C., *Roman Imperial Coinage*, I, 231a ; d) Restitution hypothétique de la colline de la Croix-Rousse avec la conception du sanctuaire proposée par J.-C. Golvin et G. Coulon, *Voyages en Gaule*, Paris, 2002, p. 72-73.
- 5 – Grand Camée de France.
- 6 – Dion Cassius *Histoire romaine*, LI, 20.

La Rome de Néron

- 1 – Tacite, *Annales*, 15, 38-44.
- 2 – Dion Cassius, *Histoire romaine*, 62 16-18.
- 3 – Suétone, *Vie de Néron*, 16, 1-2, 31 1-4, 39.
- 4 – Pline, *Histoire naturelle*, 36 – 111.
- 5 – Vestiges néroniens recouverts par des constructions postérieures antiques et trame urbaine moderne ; extension de la Domus Aurea (cartes, M. Medri in C. Panella (dir.), *Meta sudans, un'area sacra in Palatio e la valle del Colosseo* I, Rome, 1996).
- 6 – Le centre de Rome avant et après l'incendie de 64 (carte, Y. Perrin, dans *Id.* (dir.), *S'approprier les lieux. Histoire et pouvoirs*, Saint-Etienne, 2009).

- 7 – Principaux jardins à l'époque de Néron (carte, V. Jolivet, in C. Virlouvet (dir.), *Rome impériale, démographie et logistique*, Rome, 1997).
- 8 – Martial, *De Spectaculis*, II, 3-4.

Histoire contemporaine :

Jacques Louis David, acteur et témoin de la Révolution

- 1 – Jacques-Louis David, « Le serment du jeu de paume », esquisse, Musée national du Château de Versailles.
- 2 – Procès verbaux du Comité d'Instruction Publique, 29 mars 1793, extrait in M. J. Guillaume, *Collection de documents inédits sur l'histoire de France publiés par les soins du ministre de l'Instruction publique*, Paris 1889.
- 3 – J.-L. David, *Rapport sur la fête de la réunion républicaine du 10 août présenté à la Convention nationale*, 11 juill. 1793, extraits.
- 4 – J.-L. David, « Marat assassiné »², huile, musée de Bruxelles.
- 5 – J.-L. David, *Rapport fait à la Convention nationale au sujet d'une statue symbolique du Peuple, le 27 brumaire an II* (17 nov. 1793), Paris, Imprimerie nationale, s.d.
- 6 – Décret de la Convention nationale du 18 floréal an II (7 mai 1794).
- 7 – J.-L. David, « Le Triomphe du peuple français », encre, lavis, crayon, 1795, Musée du Louvre.
- 8 – J.-L. David, « Les Sabines », huile, 1796-1799, *Ibid.*

L'accès à la nationalité française

- 1 – a) Constitution de 1791, titre II, art. 2 à 6 ; b) Constitution de 1793 ou de l'an I, acte constitutionnel, art. 4 à 6 ; c) Constitution de 1795 ou de l'an III, titre II, art. 8 à 16 ; d) Constitution du 22 frimaire an VIII (1799), titre premier, art. 2 à 6 (par ex. in Jacques Godechot (éd.), *Les Constitutions de la France depuis 1789*, Paris, Garnier-Flammarion, 1970, p. 37-38, 83, 104-105, 151).
- 2 – « Livre premier : Des personnes, titre 1^{er} De la jouissance et de la privation des droits civils, chapitre 1^{er} De la jouissance des droits civils », art. 9 à 13, « chapitre 2 De la privation des Droits civils, section 1^{re}, De la Privation des Droits civils par la perte de la qualité de Français », art. 17 à 21 (*Code civil des Français*, Paris, Imprimerie de la République, an XII -1804 – site Gallica).
- 3 – a) Loi du 2 déc. 1849 « sur la naturalisation et le séjour des étrangers en France », art. 1 à 3, 7 et 8 (partiel) ; b) loi du 7 févr. 1851, art. 1 et 2 (par ex p. 35-36 de Janine Ponty, *L'Immigration par les textes, France 1789-2002*, Paris, Belin, 2003).
- 4 – Loi du 26 juin 1889, art. 1 (par ex. *ibid.*, p. 72-75).

Femmes et citoyenneté

- 1 – Théroigne de Méricourt, *Discours prononcé à la Fraternelle des Minimes, le 25 mars 1792*, imprimé par ordre de la Société Fraternelle des Patriotes de l'un et l'autre sexe, de tout âge et de tout état, séance aux Jacobins, Paris, 1792.
- 2 – Anonyme, brochure « *Aux Jacobins* », 1792 *circa*, gallica-bnf.
- 3 – Suzanne Voilquin, « Société des méthodes d'enseignement, séances des 24 septembre et 1^{er} octobre », *La Femme nouvelle, Tribune des femmes*, au bureau de la Tribune des femmes, Paris, Johanneau libraire, oct. 1833.
- 4 – « Les filles d'Eve », *La Politique des femmes publiée par les ouvrières*, n°2, Paris, août 1848.
- 5 – Juliette La Messine [Juliette Adam], *Idées anti-proudhoniennes sur l'amour, la femme, le mariage*, Paris, A. Taride, 1858, p. 65-68.
- 6 – Affiche du Comité central de l'Union des Femmes pour la défense de Paris et les soins aux blessés, 18 mai 1871 (expo. « La Commune de Paris », Hôtel de Ville de Paris, 18 mars-28 mai 2011).
- 7 – Hubertine Auclert, « rapport au III^e congrès ouvrier socialiste, Marseille, 22 octobre 1879 », in *Séances du Congrès ouvrier socialiste de France, troisième session, 20-31 octobre 1879*, s.l., J. Doucet, 1879, p. 148-158, extraits.
- 8 – Clémentine-Hélène Dufau, affiche pour le lancement du journal *La Fronde*, 1897.

L'opinion publique

- 1 – Maximilien Robespierre, *Réponse aux discours de MM. Brissot et Guadet du 23 avril 1792, prononcée à la Société des Amis de la Constitution le 27 du même mois, et imprimée par ordre de la Société* (27 avr. 1792), extraits.

² Le document était une réinterprétation récente, avec clin d'œil ; un seul candidat l'a signalé, sans en tirer de conclusion explicite par ex. sur la célébrité du tableau.

- 2 – Jean-Antoine-Nicolas Caritat, marquis de Condorcet, *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*, éd. originale an III-1795, publiée par M^{me} Condorcet d'après une copie manuscrite, extraits.
- 3 – François Guizot, *Quelques idées sur la liberté de la presse*, Paris, Le Normant, 1814, extraits.
- 4 – Victor Hugo, discours à l'Assemblée nationale, 11 sept. 1848, <http://www.assemblee-nationale.fr>
- 5 – Léon Gambetta, discours, Lille, 15 août 1877, p. 207-232 de *Discours et plaidoyers de M. Gambetta*, publiés par M. Joseph Reinach, Paris, G. Charpentier, 1880-1885, vol. VII, extraits des p. 211-214.
- 6 – Emile Zola, *Lettre à la France*, Paris, Fasquelle, 6 janv. 1898, extraits.
- 7 – Gabriel Tarde, *L'Opinion et la Foule* [1901], rééd., Paris, PUF, 1989 ? p. 20, extraits.

La Première République, principes et réalités

- 1 – Jean-Paul Marat, « discours prononcé à la Convention », 25 sept. 1792, extrait.
- 2 – Pierre-Etienne Lesueur, « Les tricoteuses jacobines », gouache, Musée Carnavalet, Paris, s.d.
- 3 – Maximilien Robespierre, *Discours sur la Constitution*, prononcé à la Convention nationale, imprimé par ordre de la Société des Jacobins, 10 mai 1793, extraits.
- 4 – Jacques Roux, *Adresse présentée à la Convention nationale au nom de la section des Gravilliers, de Bonne Nouvelle et du Club des Cordeliers*, 25 juin 1793, extraits.
- 5 – Pierre-Antoine, « La fête de l'Unité et de l'Indivisibilité de la République le 10 août 1793 », huile sur toile, 1793 *circa*, Musée Carnavalet, Paris.
- 6 – Maximilien Robespierre, *Rapport sur les principes de morale politique qui doivent guider la Convention nationale dans l'administration intérieure de la République*, fait au nom du Comité de salut public, le 18 pluviôse, l'an 2^e de la République, imprimé par ordre de la Convention nationale, 7 fév. 1794, extraits.
- 7 – « Troisième déclaration des droits et devoirs de l'homme et du citoyen », préambule à la Constitution du 5 fructidor an III, 22 août 1795.

Des opposants à Louis-Philippe

- 1 – Auguste Blanqui, extraits de discours, 2 fév. 1832, p. 92-95 d'*Id.*, *Textes choisis*, Paris, Ed. sociales, 1971.
- 2 – Heinrich Heine, extrait d'article, 5 juin 1832, p. 167-169 d'*Id.*, *De la France*, Paris, Cerf, 1996.
- 3 – Armandine M., in *La Femme nouvelle*, 1833, p. 197-198 de Christiane Veauvy, Laura Pisano, *Paroles oubliées. Les femmes et la construction de l'Etat-nation en France et en Italie 1789-1860* [1994], Paris, Colin, 1997.
- 4 – Claude Tillier extrait de *Non, il n'y a pas eu de révolution de juillet* (1844), p. 137-142 d'*Id.*, *Pamphlets*, Paris, Pauvert, 1967.
- 5 – Caricatures : Daumier, « Ne vous y frottez pas » (mars 1834), Philipon, « Les Bulles de savon », « Valmy ! Jemmapes ! », par ex. in Charles Ledré, *La Presse à l'assaut de la monarchie*, Paris, Colin, 1960, p. 130, 149, 159.

Le suffrage universel

- 1 – Claude Tillier, extrait de « Lettres au Système sur la réforme électorale » (1841), p. 90-98 d'*Id.*, *op. cit.*
- 2 – Alphonse de Lamartine, discours, 6 oct. 1848, p. 23-24 de M. Chaulanges *et alii* (éd.), *Textes historiques 1848-1971 Le milieu du XIXe siècle*, Paris, Delagrave, 1971.
- 3 – Victor Hugo, discours du 20 mai 1850, in *Actes et Paroles I, avant l'exil 1841-1851*, p. 240-243 de *Id.*, *Politique*, Paris, Laffont, 1985.
- 4 – Jules Ferry (1863), p. 99 d'Odile Rudelle, « De Jules Ferry à Raymond Poincaré, ou l'échec du constitutionalisme républicain », p. 91-116 de Serge Berstein, Odile Rudelle (dir.), *Le Modèle républicain*, Paris, PUF, 1992
- 5 – Jean Jaurès, discours, 21 nov. 1893, p. 91-92 de M. Chaulanges *et alii* (éd.) ; *Textes historiques 1871-1914 La fin du XIXe siècle I*, Paris, Delagrave, 1971, p. 91-92

1851

- 1 – Soutien d'un évêque au coup d'Etat, p. 160 de Paul Christophe, *L'Eglise de France dans la révolution de 1848*, Paris, Cerf, 1998.
- 2 – Proclamation aux citoyens des Basses-Alpes, 7 déc. 1848, p. 63 de Coll., *Provence 1851 Une insurrection pour la république. Actes des journées d'études de 1997 à Château-Arnoux et de 1998 à Toulon*, Les Mées, Association 1851-2001, 2000.
- 3 – Victor Hugo, « La jacquerie » p. 165-170 d'*Id.*, *Napoléon le petit* (rééd. Paris, Pauvert, 1964).
- 4 – La répression à Givors, cit. p. 46-47 de M. Chaulanges *et alii* (éd.) ; *Textes historiques 1848-1871...*, *op. cit.*
- 5 – Auguste Blanqui, lettre du 6 juin 1852, extrait, p. 135-138 d'*Id.*, *op. cit.*

Les élections sous Napoléon III

- 1 – Victor Hugo « Pour qu'un scrutin politique soit valable », 1852, p. 190-197 d'*Id.*, *Napoléon le petit*, *op. cit.*
- 2 – Lucien-Anatole Prévost-Paradol, « comités électoraux », 1864, p. 225-226 de Roger Bellet, *Presse et journalisme sous le Second Empire*, Paris, Colin, 1967.
- 3 – « Le manifeste des 60 », 1864, par ex. p. 81-84 de M. Chaulanges et alii (éd.) ; *Textes historiques 1848-1871...*, *op. cit.*
- 4 – Henri Rochefort, « Elections », juill. 1868, p. 141-143 d'*Id.*, *La Lanterne*, Paris, Pauvert, 1966.
- 5 – Honoré Daumier « M'sieur l'maire quoi donc que c'est qu'un bisbiscite » (1870).

Le 14 juillet, fête nationale et républicaine

- 1 – Victor Hugo, « Les Chansons des rues et des bois », *Sagesse*, partie III, « liberté, égalité, fraternité », Paris, Librairie internationale, 1865 (vers de 1859).
- 2 – Léon Gambetta, discours à La Ferte-sous-Jouarre, 14 juillet 1872 in *Discours politiques de M. Gambetta*, Paris, E. Leroux, 1874, p. 139-163, extraits.
- 3 – Discussion du projet de loi ayant pour objet l'établissement d'une fête nationale, Sénat, 29 juin 1889, Henri Martin, rapporteur, Archives du Sénat.
- 4 – « La République triomphante préside, à la grande fête nationale du 14 juillet 1880 », Lithographie en couleur éd. par Daniel Mourgue, Paris, 1889, Centre historique des archives nationales, atelier de photographie.
- 5 – Une du journal *La Bombe*, 14 juillet 1889.
- 6 – Théophile Steinlein, « Le Bal du 14 juillet », 1889, Musées de la Ville de Paris.
- 7 – Maurice Lambert, *Les Fédérations en Franche-Comté et la fête de la fédération du 14 juillet 1790*, Paris, Perrin, 1890, p. 50-52.

La Commune

- 1 – Victor Hugo 28 avr. 1871, in *Actes et Paroles III, depuis l'exil 1870-1876*, par ex. p. 786-790 de Victor Hugo, *Politique*, *op. cit.*
- 2 – Emile Zola, 3 mai 1871, p. 52-53 de Nicole Priollaud (éd.), *1871 : la Commune de Paris*, Paris, Liana Lévi-Sylvie Messinger, 1983
- 3 – Un Tiers-Parti : adresse votée par les délégués de 16 départements réunis le 14 mai 1871 au Congrès de Lyon, p. 127-128 de Jeanne Gaillard, *Communes de province, commune de Paris 1870-1871*, Paris, Flammarion, 1971.
- 4 – George Sand, lettre du 3 oct. 1871, p. 165 de Nicole Priollaud (éd.), *op. cit.*
- 5 – Jules Ferry, déposition lors de l'enquête parlementaire de 1871, p. 52-53 de M. Chaulanges et alii (éd.) ; *Textes historiques 1871-1914 La fin du XIXe siècle I...*, *op. cit.*

La République et son armée (1870-1899)

- 1 – Léon Gambetta, *Discours prononcé à Bordeaux le 26 juin 1871*, Paris, Lachaud, 1871 (extraits).
- 2 – Rapport du Ministre de la Guerre au Président de la République française, Versailles, 28 sept. 1873 (gallica.bnf).
- 3 – « La distribution des drapeaux, 14 juillet 1880 : le défilé », gravure in H. Barthélémy, *La Guerre*, Paris, Rouff, 1880 *circa* (Service Historique des Armées).
- 4 – Georges Boulanger, « Discours au prytanée de la Flèche, remise du drapeau, 24 décembre 1882 » in *Les discours du Général Boulanger depuis le 5 août 1881 jusqu'au 4 septembre 1887*, Lyon, Bourgeon, 1888, p. 53-56, extraits.
- 5 – Marius Roy, « La Part des pauvres », huile, 1886, Musée des Beaux-Arts de Rennes.
- 6 – Paul Lafargue, « La boucherie de Fourmies du 1^{er} mai 1891 », mai 1891, in *Les Cahiers du bolchevisme* n°10, 15 mai 1933, p. 675-680, extraits.
- 7 – Emile Zola, « J'accuse ! Lettre ouverte à M. Félix Faure, Président de la République », *L'Aurore*, 13 janv. 1898.

Les ouvriers hors de la République ? 1870-1899

- 1 – Benoît Malon, *La Troisième défaite du prolétariat français*, Neuchâtel, C. Guillaume, 1871, p. 525-527, extraits.
- 2 – Léon Gambetta, *Discours prononcé à Bordeaux le 26 juin 1871*, Paris, Lachaud, 1871, extraits.
- 3 – Jules Guesde, article in *Le Citoyen*, 18 avr. 1881, <http://www.marxists.org>
- 4 – Eugène Pottier, *Chants révolutionnaires* [1887], 2^e éd., Paris, Au bureau du comité Pottier, 1891, p. 125-126.
- 5 – X^e congrès national du Parti ouvrier français, Marseille, 24-28 septembre 1892, *Résolutions*, extraits. <http://www.marxists.org>

6 – Jean Jaurès, « discours à la Chambre des députés », 21 nov. 1893 , <http://www.assemblee-nationale.fr>

7 – Jules Adler, « La Grève au Creusot », huile, 1899, Musée des Beaux-Arts de Pau.

Le boulangisme

1 – Paul Lafargue, « La question Boulanger », 23 juill. 1887, p. 246-250 de Paul Lafargue, *Textes choisis*, Paris, Ed. sociales, 1970.

2 – Marseillaise boulangiste, 14 juill. 1888, p. 147-148 de Chantal Georgel, Robert Delbart (éd.), *Marseillaise Marseillaises*, Paris, Le Cherche Midi, 1992.

3 – Général Boulanger, discours à Nevers, 2 déc. 1888, extraits, p. 450-452 de René Rémond, *Les Droites en France*, Paris, Aubier, 1982.

4 – *La Bombe*, 14 juill. 1889, par ex. p. 210 de Jacques Néré, *Le Boulangisme et la presse*, Paris, Colin, 1964.

5 – Caricature, *Le Grelot*, 20 janv. 1889, p. 181 de Jacques Néré, *op. cit.*

6 – Jules Simon, extrait de *Souviens-toi du Deux Décembre* (1889), cit. p. 83-84 de M. Chaulanges et alii (éd.) ; *Textes historiques 1871-1914 La fin du XIXe siècle I*, Paris, *op. cit.*

Le catholicisme et la République, première moitié des années 1890

1 – Cardinal Lavignerie, toast d'Alger, 11 nov. 1890, par ex. p. 67 de Gérard Cholvy, *La Religion en France de la fin du XVIII^e à nos jours*, Paris, Hachette, 1991.

2 – Contre le ralliement, article attribué à Mgr Freppel, *L'Anjou*, 17 nov. 1890, cit. p. 175-176 de Mona Ozouf, *L'École, l'Église et la République 1871-1914*, Paris, Colin, 1963.

3 – Encyclique « Au milieu des sollicitudes » 1892, extraits (fin du § 18, § 19 à 23, début du § 24), par ex. p. 41-43 de Denis Maugenest (éd.), *Le Discours social de l'Église catholique de France 1891-1992*, Paris, Cerf, 1995.

4 – « Marseillaise des catholiques » (1893), p. 110-112 de Chantal Georgel, Robert Delbart (éd.), *op. cit.*

5 – Débat parlementaire, 3 mars 1894, p. 401-402 de Michel Mopin, *Les Grands Débats parlementaires de 1875 à nos jours*, Paris, La Documentation française, 1988.